

CONSEIL PROVINCIAL

Réunion publique du 23 octobre 2007

Présidence de Mme Josette MICHAUX, Présidente,

MM. Georges FANIEL et Roger SOBRY siègent au bureau en qualité de Secrétaire.

La séance est ouverte à 15 heures 10.

Il est constaté par la liste des présences que 80 membres assistent à la séance.

Présents :

Mme Myriam ABAD - PERICK (PS), Mme Isabelle ALBERT (PS), M. Pascal ARIMONT (CSP), Mme Chantal BAJOMEE (PS), Mme Denise BARCHY (PS), M. Joseph BARTH (SP), M. Jean-Paul BASTIN (CDH), M. Jean-Marie BECKERS (ECOLO), Mme Rim BEN ACHOUR (PS), Mme Marie Claire BINET (CDH), Mme Lydia BLAISE (ECOLO), Mme Jehane BOSQUIN - KRINGS (PS), M. Jean-François BOURLET (MR), M. Jean-Marc BRABANTS (PS), Mme Andrée BUDINGER (PS), Mme Valérie BURLET (CDH), M. Léon CAMPSTEIN (PS), Mme Ann CHEVALIER (MR), Mme Fabienne CHRISTIANE (CDH), M. Fabian CULOT (MR), M. Alain DEFAYS (CDH), Mme Nicole DEFLANDRE (ECOLO), M. Antoine DEL DUCA (ECOLO), M. Maurice DEMOLIN (PS), M. André DENIS (MR), M. Abel DESMIT (PS), M. Philippe DODRIMONT (MR), M. Dominique DRION (CDH), M. Jean-Marie DUBOIS (PS), M. Serge ERNST (CDH), M. Georges FANIEL (PS), M. Miguel FERNANDEZ (PS), Mme Katty FIRQUET (MR), Mme Anne-Catherine FLAGOTHIER (MR), M. Marc FOCCROULLE (PS), Mme Murielle FRENAY (ECOLO), Mme Isabelle FRESON (MR), Mme Chantal GARROY - GALERE (MR), M. Gérard GEORGES (PS), M. André GERARD (ECOLO), M. André GILLES (PS), M. Jean-Marie GILLON (ECOLO), Mme Marie-Noëlle GOFFIN - MOTTARD (MR), Mme Mélanie GOFFIN (CDH), M. Johann HAAS (CSP), Mme Valérie JADOT (PS), M. Jean-Claude JADOT (MR), M. Heinz KEUL (PFF-MR), Mme Marie-Astrid KEVERS (MR), M. Claude KLENKENBERG (PS), M. Christophe LACROIX (PS), Mme Monique LAMBINON (CDH), Mme Yolande LAMBRIX (PS), Mme Denise LAURENT (PS), Mme Catherine LEJEUNE (MR), M. Michel LEMMENS (PS), Mme Valérie LUX (MR), M. Balduin LUX (PFF-MR), M. Bernard MARLIER (PS), M. Julien MESTREZ (PS), Mme Josette MICHAUX (PS), M. Vincent MIGNOLET (PS), M. Paul-Emile MOTTARD (PS), Mme Françoise MOUREAU (MR), M. Antoine NIVARD (CDH), M. Jean-Luc NIX (MR), Mme Anne-Marie PERIN (PS), M. Georges PIRE (MR), M. Laurent POUSSART (FRONT-NAT.), Mme Betty ROY (MR), Mme Jacqueline RUET (PS), Mme Claudine RUIZ - CHARLIER (ECOLO), Mme Victoria SEPULVEDA (ECOLO), M. Roger SOBRY (MR), M. André STEIN (MR), Mme Isabelle STOMMEN (CDH), M. Jean STREEL (CDH), M. Frank THEUNYNCK (ECOLO), Mme Janine WATHELET - FLAMAND (CDH) et M. Marc YERNA (PS)

M. Michel FORET, Gouverneur et Mme Marianne LONHAY, Greffière provinciale, assistent à la séance.

Excusés :

M. Karl-Heinz BRAUN (ECOLO), M. Jean-Luc GABRIEL (MR), Mme Sabine MAQUET (PS), et Mme Francine PONCIN - REMACLE (MR).

I ORDRE DU JOUR.

Séance publique

- 1) *Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 20 septembre 2007 et successivement des séances d'octobre 2007.*
- 2) *Approbation des comptes de gestion pour l'année 2006 provenant de différents legs.
(document 07-08/5) - 7^{ème} Commission (Finances et Services provinciaux)*
- 3) *Budget provincial 2007 – 3^{ème} série de modifications.
(document 07-08/6) - 7^{ème} Commission (Finances et Services provinciaux)*
- 4) *3^{ème} série d'emprunts de couverture des dépenses extraordinaires 2007.
(document 07-08/7) - 7^{ème} Commission (Finances et Services provinciaux)*
- 5) *Désignation d'un comptable des matières au Complexe des Hauts-Sarts.
(document 07-08/8) - 7^{ème} Commission (Finances et Services provinciaux)*
- 6) *Modifications à apporter au cadre du personnel de certains établissements et services provinciaux aux statuts administratif et pécuniaire du personnel non enseignant, au règlement général organique des services provinciaux et au statut de pension du personnel provincial.
(document 07-08/9) – 7^{ème} Commission (Finances et Services provinciaux)*
- 7) *Arrêt des comptes provinciaux 2006.
(document 07-08/1) - 7^{ème} Commission (Finances et Services provinciaux)*
- 8) *Perception des taxes provinciales pour l'année 2008.
(document 07-08/2) - 7^{ème} Commission (Finances et Services provinciaux)*
- 9) *Budget des recettes et dépenses provinciales pour l'année 2008.
(document 07-08/3) - 7^{ème} Commission (Finances et Services provinciaux)*
- 10) *1^{ère} série d'emprunts de couverture des dépenses extraordinaires 2008.
(document 07-08/4) - 7^{ème} Commission (Finances et Services provinciaux)*
- 11) *Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 septembre 2007 et successivement des réunions d'octobre 2007.*

Séance à huis clos

- 12) *Désignation d'un directeur de la catégorie économique, à la Haute Ecole de la Province de Liège.
(document 07-08/10) – 6^{ème} Commission (Enseignement et Formation)*
- 13) *Nomination d'une directrice au Centre psycho-médico-social II de Huy.
(document 07-08/11) – 6^{ème} Commission (Enseignement et Formation)*
- 14) *Nomination d'une directrice au Centre psycho-médico-social II de Verviers.
(document 07-08/12) – 6^{ème} Commission (Enseignement et Formation)*

II ORDRE DU JOUR COMPLÉMENTAIRE

- 1) *Services provinciaux : Marché de travaux – Mode de passation et conditions de marché pour l’installation de deux ascenseurs pour personnes à mobilité réduite à la Haute Ecole Rennequin Sualem, siège du Parc des Marêts à Seraing.*
(document 07-08/13) – 8^{ème} Commission (Travaux).
- 2) *Institut provincial d’enseignement secondaire de Huy – Mise en conformité des ascenseurs.*
(document 07-08/14) – 8^{ème} Commission (Travaux).
- 3) *Acquisition de véhicules à destination des Services d’incendie – Programme 2007 – Conditions et mode de passation des marchés.*
(document 07-08/15) – 7^{ème} Commission (Finances et Services provinciaux).
- 4) *Services provinciaux : Marché de travaux – Mode de passation et conditions de marché pour la rénovation de la toiture et des exutoires de fumées du bâtiment principal de l’I.P.E.S. de Hesbaye à Crisnée.*
(document 07-08/16) – 8^{ème} Commission (Travaux).
- 5) *CHS L’ACCUEIL – rénovation des toitures à versants du pavillon l’Horizon – 3^{ème} phase.*
(document 07-08/17) – 8^{ème} Commission (Travaux).
- 6) *Maison du Social – aménagement de bureaux à l’ancienne conciergerie rue Beeckman pour le Cabinet d’un membre du Collège provincial – Lot 1 gros œuvre et parachèvements.*
(document 07-08/18) – 8^{ème} Commission (Travaux).
- 7) *Communication du Collège provincial en ce qui concerne l’Ethias Country Hall.*
(document 07-08/19).
- 8) *Question écrite d’un membre du Conseil provincial relative à l’initiative provinciale « Découverte Pédagogique du Patrimoine Provincial (D.P.P.P.).*
(document 07-08/20) (Réponse du Collège provincial).
- 9) *Avis sur la modification budgétaire n° 1 de l’exercice 2007 de l’Etablissement d’Assistance Morale du Conseil Central Laïque de la Province de Liège.*
(document 07-08/21) – 7^{ème} Commission (Finances et Services provinciaux).
- 10) *S.A. « Société de gestion du Bois Saint-Jean » Participation adaptée de la Province de Liège.*
(document 07-08/22) – 1^{ère} Commission (Affaires économiques et Intercommunales) et 7^{ème} Commission (Finances et Services provinciaux)

III ORDRE DU JOUR DES QUESTIONS D’ACTUALITÉ.

- 1) *Question d’actualité d’un membre du Conseil provincial portant sur l’avenir du Royal Basket Club de Verviers – Pepinster.*
(document 07-08/A01)
- 2) *Question d’actualité d’un membre du Conseil provincial en ce qui concerne le subside de la Loterie nationale en faveur du bénévolat*
(document 07-08/A02).

IV LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 20 SEPTEMBRE 2007.

M. Georges FANIEL, Deuxième Secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la réunion du 20 septembre 2007.

V ÉLOGE FUNÈBRE.

Mme la Présidente fait l'éloge funèbre de Mme Gilberte EVRARD, ancienne Conseillère provinciale.

VI COMMUNICATIONS DE MME LA PRÉSIDENTE.

Avant d'entamer les travaux de ce jour, Mme la Présidente

1. informe l'Assemblée que le Conseil provincial prévue le 14 novembre 2007 est reportée au mardi 20 novembre 2007 et qu'elle communiquera jeudi prochain, la date du prochain Bureau.
2. elle communique le schéma de la tenue des travaux de la présente session :
 - a. l'Assemblée entendra les réponses du Collège provincial aux deux questions d'actualités et examinera les dossiers traditionnels relevant de sa compétence,
 - b. le Conseil ouvrira ensuite la discussion sur le compte 2006 et les dossiers budgétaires 2008,
 - c. la séance de ce jour sera suivie d'une séance à huis clos portant sur la désignation de 3 directeurs
3. précise, qu'à l'avenir, les comptes rendus analytiques des réunions du conseil provincial ne feront plus l'objet d'une reliure trimestrielle et il en ira de même en ce qui concerne le compte rendu analytique intégral des séances, lesquels seront adressés, par voie électronique, dans les huit jours, aux Membres de l'Assemblée pour les corrections de pure forme.

VII QUESTIONS D'ACTUALITÉ.

**QUESTION D'ACTUALITÉ D'UN MEMBRE DU CONSEIL PROVINCIAL PORTANT SUR L'AVENIR DU ROYAL BASKET CLUB DE VERVIERS – PEPINSTER.
(DOCUMENT 07-08/A01)**

De la tribune, Mme Janine WATHELET – FLAMAND énonce sa question.

M. Christophe LACROIX, Député provincial, de la tribune, donne au nom du Collège provincial la réponse à la question.

**QUESTION D'ACTUALITÉ D'UN MEMBRE DU CONSEIL PROVINCIAL RELATIVE AU SUBSIDE DE LA LOTERIE NATIONALE EN FAVEUR DU BÉNÉVOLAT
(DOCUMENT 07-08/A02)**

L'auteur précise que sa question est claire et ne nécessite pas une relecture.

M. Christophe LACROIX, Député provincial, donne depuis la tribune, la réponse du Collège provincial à la question.

VIII COMMUNICATION DU COLLÈGE PROVINCIAL.

**COMMUNICATION DU COLLÈGE PROVINCIAL EN CE QUI CONCERNE L'ETHIAS COUNTRY HALL
(DOCUMENT 07-08/19)**

L'Assemblée entend la communication faite, au nom du Collège provincial, par M. André GILLES, Député provincial – Président en ce qui concerne l'ETHIAS Country Hall.

IX DISCUSSION ET VOTE DES CONCLUSIONS DES RAPPORTS
SOMIS À L'ASSEMBLÉE PROVINCIALE.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION POUR L'ANNÉE 2006 PROVENANT DE DIFFÉRENTS LEGS (DOCUMENT 07-08/05)
--

De la tribune, M. Michel LEMMENS fait rapport sur ce point au nom de la 7^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à adopter par 11 voix POUR et 5 ABSTENTIONS, le projet de résolution.

La discussion générale est ouverte.

Personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte les douze résolutions suivantes

RESOLUTION n° 1

Vu le compte de gestion du legs Veuve DEJAER rendu pour l'année 2006 ;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux du Gouvernement provincial (Administration centrale de la Province) ;

Vu le Décret du parlement wallon du 12 février 2004 organisant les Provinces et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

APPROUVE

ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2006, par un boni de 241,99 € en avoir à la Banque Dexia au nom du legs « Veuve DEJAER ».

En séance à Liège, le 23 octobre 2007

Par le Conseil,

*Marianne LONHAY
Greffière provinciale*

*Josette MICHAUX
Présidente*

RESOLUTION n° 2

Vu le compte de gestion du legs « MONTEFIORE-LEVY » rendu pour l'année 2006 ;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux du Gouvernement provincial (Administration centrale de la Province) ;

Vu le Décret du parlement wallon du 12 février 2004 organisant les Provinces et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

APPROUVE

ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2006, par un boni de 44.055,99 € se répartissant comme suit :

26.267,92 € au compte courant de la Banque Dexia (compte « Sanatorium ») ;

18.147,60 € au compte courant de la Banque Dexia (compte « Dispensaires »).

En séance à Liège, le 23 octobre 2007

Par le Conseil,

*Marianne LONHAY
Greffière provinciale*

*Josette MICHAUX
Présidente*

RESOLUTION n° 3

Vu le compte de gestion du legs « GABRIEL-HALIN » rendu pour l'année 2006 ;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux du Gouvernement provincial (Administration centrale de la Province) ;

Vu le Décret du parlement wallon du 12 février 2004 organisant les Provinces et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

APPROUVE

ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2006, par un boni de 12.297,68 € en avoir à la Banque Dexia au nom du legs « GABRIEL-HALIN ».

En séance à Liège, le 23 octobre 2007

Par le Conseil,

*Marianne LONHAY
Greffière provinciale*

*Josette MICHAUX
Présidente*

RESOLUTION n° 4

Vu le compte de gestion du legs « Prix ROUSSEAU-BOSHOWERS rendu pour l'année 2006;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux du Gouvernement provincial (Administration centrale de la Province) ;

Vu le Décret du parlement wallon du 12 février 2004 organisant les Provinces et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

APPROUVE

ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2006, par un boni de 2.956,38 € en avoir à la Banque Dexia au nom du legs « ROUSSEAU-BOSHOWERS ».

En séance à Liège, le 23 octobre 2007

Par le Conseil,

*Marianne LONHAY
Greffière provinciale*

*Josette MICHAUX
Présidente*

RESOLUTION n° 5

Vu le compte de gestion du legs « BONDARIU » rendu pour l'année 2006 ;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux du Gouvernement provincial (Administration centrale de la Province) ;

Vu le Décret du parlement wallon du 12 février 2004 organisant les Provinces et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

APPROUVE

ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2006, par un boni de 3.234,08 € en avoir à la Banque Dexia au nom du legs « BONDARIU ».

En séance à Liège, le 23 octobre 2007

Par le Conseil,

*Marianne LONHAY
Greffière provinciale*

*Josette MICHAUX
Présidente*

RESOLUTION n° 6

Vu le compte de gestion du legs « Marthe BRABANT-VECKMANS». rendu pour l'année 2006 ;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux du Gouvernement provincial (Administration centrale de la Province) ;

Vu le Décret du parlement wallon du 12 février 2004 organisant les Provinces et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

APPROUVE

ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2006, par un boni de 3.270,53 € en avoir à la Banque Dexia au nom du legs « Marthe BRABANT-VECKMANS».

En séance à Liège, le 23 octobre 2007

Par le Conseil,

*Marianne LONHAY
Greffière provinciale*

*Josette MICHAUX
Présidente*

RESOLUTION n° 7

Vu le compte de gestion du legs « Prix Fernand PETIT» rendu pour l'année 2006 ;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux du Gouvernement provincial (Administration centrale de la Province) ;

Vu la loi provinciale ;

APPROUVE

ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2006, par un boni de 100.515,35 € en avoir à la Banque Dexia au nom du legs « Fernand PETIT »

En séance à Liège, le 23 octobre 2007

Par le Conseil,

*Marianne LONHAY
Greffière provinciale*

*Josette MICHAUX
Présidente*

RESOLUTION n° 8

Vu le compte de gestion du legs « Prix Raymonde SIMON » rendu pour l'année 2006;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux du Gouvernement provincial (Administration centrale de la Province) ;

Vu le Décret du parlement wallon du 12 février 2004 organisant les Provinces et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

APPROUVE

ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2006, par un boni de 32.884,60 € en avoir à la Banque Dexia au nom du legs « Raymonde SIMON ».

En séance à Liège, le 23 octobre 2007

Par le Conseil,

*Marianne LONHAY
Greffière provinciale*

*Josette MICHAUX
Présidente*

RESOLUTION n° 9

Vu le compte de gestion du legs « BARTHOLOME Veuve LEONARD » rendu pour l'année 2006 ;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux du Gouvernement provincial (Administration centrale de la Province) ;

Vu le Décret du parlement wallon du 12 février 2004 organisant les Provinces et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

APPROUVE

ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2006, par un boni de 15356,95 € en avoir à la Banque Dexia au nom du legs « BARTHOLOME Veuve LEONARD ».

En séance à Liège, le 23 octobre 2007

Par le Conseil,

*Marianne LONHAY
Greffière provinciale*

*Josette MICHAUX
Présidente*

RESOLUTION n° 10

Vu le compte de gestion du legs « Mykola DYHID » rendu pour l'année 2006 ;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux du Gouvernement provincial (Administration centrale de la Province) ;

Vu le Décret du parlement wallon du 12 février 2004 organisant les Provinces et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

APPROUVE

ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2006, par un boni de 48.734,68 € en avoir à la Banque Dexia au nom du legs « Mykola DYHID ».

En séance à Liège, le 23 octobre 2007

Par le Conseil,

*Marianne LONHAY
Greffière provinciale*

*Josette MICHAUX
Présidente*

RESOLUTION n° 11

Vu le compte de gestion du legs « CUVELIER Veuve ROLAND » rendu pour l'année 2006 ;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux du Gouvernement provincial (Administration centrale de la Province) ;

Vu le Décret du parlement wallon du 12 février 2004 organisant les Provinces et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

APPROUVE

ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2006, par un boni de 10.397,80 € en avoir à la Banque Dexia au nom du legs « CUVELIER Veuve ROLAND ».

En séance à Liège, le 23 octobre 2007

Par le Conseil,

*Marianne LONHAY
Greffière provinciale*

*Josette MICHAUX
Présidente*

RESOLUTION n° 12

Vu le compte de gestion du legs « ICAN » rendu pour l'année 2006 ;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux du Gouvernement provincial (Administration centrale de la Province) ;

Vu le Décret du parlement wallon du 12 février 2004 organisant les Provinces et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

APPROUVE ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2006, par un boni de 7.043,55 € en avoir à la Banque Dexia au nom du legs « ICAN »

En séance à Liège, le 23 octobre 2007

Par le Conseil,

*Marianne LONHAY
Greffière provinciale*

*Josette MICHAUX
Présidente*

<i>BUDGET PROVINCIAL 2007 - 3^{ÈME} SÉRIE DE MODIFICATIONS (DOCUMENT 07-08/06)</i>

De la tribune, M. Dominique DRION fait rapport sur ce point au nom de la 7^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à adopter par 9 voix POUR et 5 ABSTENTIONS, le projet de résolution.

La discussion générale est ouverte.

Personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées.

Votent POUR : les groupes PS, MR et M. POUSSART

Vote CONTRE : le groupe ECOLO

S'ABSTIENT: le groupe CDH-CSP.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

Vu le budget de la Province de Liège pour l'année 2007 ;

Vu le décret du Parlement wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes ;

Vu le décret de la Région wallonne en date du 1^{er} avril 1999, notamment en ses articles 16§2, 1°, 4 et § 2 à 4 ;

Sur proposition du Collège

Arrête

Article 1 : les modifications reprises aux tableaux suivants sont apportées au budget ordinaire de la Province de Liège, pour l'année 2007.

Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	RECETTES			
	EXERCICES ANTERIEURS			
000/097900/06	Boni présumé des années antérieures	5.521.211,73	5.521.211,73-	0,00
000/790100/06	Résultat positif d'exercices antérieurs - SO	0,00	12.410.483,48	12.410.483,48
040/701001/06	Droits en instance estimés	0,00	17.054.434,00	17.054.434,00
	Total Exercices Antérieurs	5.521.211,73	23.943.705,75	29.464.917,48

Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<u>RECETTES</u>			
	<u>R.O prestations</u>			
	<u>Soins de santé</u>			
	<i>Direction générale, services généraux administratifs</i>			
870/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	61.625,00	61.625,00-	0,00
	<i>Laboratoires, dispensaires et services de santé</i>			
871/702340	Intervention INAMI dépistage cancer du sein	150.000,00	62.000,00-	88.000,00
871/742140	Remboursement par l'ASBL "Service public de médecine du travail" du traitement des agents détachés à cet organisme	25,00	25,00-	0,00
	Total R.O prestations	211.650,00	123.650,00-	88.000,00
	<u>R.O transferts</u>			
	<u>Administration générale</u>			
	<i>Administration générale</i>			
104/740015	Subventions des pouvoirs publics dans le cadre du plan activa	67.000,00	66.999,00-	1,00
104/742172	Contribution du fonds des pensions aux compléments de pensions	1.664.000,00	431.000,00	2.095.000,00
	<u>Enseignement : Affaires générales</u>			
	<i>Espace qualité formation de la Province de Liège</i>			
701/740030	Subside du Forem	0,00	1,00	1,00

Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<u>RECETTES</u>			
	Jeunesse			
	<i>Service de la jeunesse</i>			
761/740020	Subventions de la Région wallonne	5.000,00	41.677,00	46.677,00
	Sports			
	<i>Ctre rég. d'entraînement et formation de jeunes footballeurs</i>			
764/410400	Remboursements d'emprunts subsidiés	96.230,00	2.530,00-	93.700,00
764/754000	Remboursements d'intérêts d'emprunts subsidiés	88.690,00	2.290,00-	86.400,00
	Soins de santé			
	<i>Laboratoires, dispensaires et services de santé</i>			
871/740049	Intervention de la Communauté française pour des projets subsidiés	0,00	1,00	1,00
	<i>L'accueil - Centre hospitalier spécialisé, à Lierneux</i>			
872/740016	Subventions des pouvoirs publics dans le cadre du pacte des générations	0,00	1,00	1,00
	<i>Maison de soins psychiatriques</i>			
872/410400	Remboursements d'emprunts subsidiés	127.700,00	23.950,00-	103.750,00
872/754000	Remboursements d'intérêts d'emprunts subsidiés	129.680,00	21.730,00-	107.950,00
	Total R.O transferts	2.178.300,00	355.181,00	2.533.481,00

Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
000/662001/06	DEPENSES EXERCICES ANTERIEURS Dépenses relatives à des années antérieures - Budget ordinaire	1.200.000,00	100.000,00	1.300.000,00
	Total Exercices Antérieurs	1.200.000,00	100.000,00	1.300.000,00

Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	DEPENSES			
	Prélèvement sur BO - dépenses			
	Prélèvements			
	<i>Prélèvements</i>			
060/681000	Prélèvement pour le service extraordinaire	3.277.104,00	3.763.000,00	7.040.104,00
060/681030	Fonds spécial pour la mise en oeuvre des actions prioritaires de la déclaration de politique générale	0,00	10.000.000,00	10.000.000,00
	Total Prélèvement sur BO - dépenses	3.277.104,00	13.763.000,00	17.040.104,00
	D.O personnel			
	Autorités provinciales			
	<i>Autorités provinciales</i>			
101/620200	Traitements des députés provinciaux	851.120,00	39.000,00-	812.120,00
101/623200	Cotisations patronales à la sécurité sociale pour les députés provinciaux	0,00	39.000,00	39.000,00
101/627200	Frais des contrats d'assurance accidents contractés au profit des mandataires	6.200,00	6.200,00-	0,00
	Administration générale			
	<i>Administration générale</i>			
104/624100	Contribution provinciale aux dépenses résultant du régime des pensions de retraite et de survie	1.664.000,00	431.000,00	2.095.000,00
104/624110	Contribution provinciale complémentaire aux dépenses résultant du régime des pensions de retraite et de survie	3.235.500,00	2.653.419,00	5.888.919,00

Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<u>DEPENSES</u>			
104/628200	Contribution au Fonds des primes syndicales	162.000,00	13.000,00	175.000,00
104/628500	Remboursement des indemnités perçues du Fonds des maladies professionnelles dans le cadre de la protection de la maternité <i>Bureau des relations extérieures</i>	20.000,00	695,00	20.695,00
104/620000	Rémunérations	171.350,00	195,00-	171.155,00
104/621000	Allocations sociales directes	10.980,00	1.670,00-	9.310,00
104/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	35.706,00	1.509,00	37.215,00
104/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	34.546,22	5.589,00-	28.957,22
	<i>Service de la communication</i>			
104/620000	Rémunérations	715.340,00	26.865,00	742.205,00
104/621000	Allocations sociales directes	52.320,00	2.216,00-	50.104,00
104/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	127.036,00	17.024,00	144.060,00
104/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	101.881,78	12.899,00-	88.982,78
104/625000	Abonnements sociaux	1.840,00	1.980,00	3.820,00
	<i>Institut de formation des agents des services publics</i>			
106/620000	Rémunérations	2.475.710,00	65.910,00-	2.409.800,00
106/621000	Allocations sociales directes	86.660,00	3.985,00	90.645,00
106/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	467.086,00	3.059,00	470.145,00
106/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	233.524,00	29.120,00-	204.404,00
106/625000	Abonnements sociaux	230,00	120,00	350,00
106/628010	Remboursements de traitements	342.920,00	244.920,00	587.840,00
	<u>Services généraux</u>			
	<i>Administration centrale provinciale</i>			
131/620000	Rémunérations	8.893.470,00	1.375,00	8.894.845,00
131/621000	Allocations sociales directes	664.520,00	17.275,00-	647.245,00

Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<u>DEPENSES</u>			
131/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	1.515.390,00	6.030,00	1.521.420,00
131/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	1.937.130,00	64.765,00-	1.872.365,00
131/625000	Abonnements sociaux	32.170,00	23.125,00	55.295,00
	<i>Archives provinciales</i>			
133/620000	Rémunérations	106.630,00	446,00	107.076,00
	<i>Service provincial des Bâtiments</i>			
137/620000	Rémunérations	6.607.600,00	58.483,00	6.666.083,00
137/621000	Allocations sociales directes	476.040,00	6.002,00	482.042,00
137/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	1.059.488,00	13.697,00	1.073.185,00
137/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	1.526.392,00	17.217,00-	1.509.175,00
137/625000	Abonnements sociaux	10.740,00	5.350,00	16.090,00
	<i>Complexe des Hauts-Sarts</i>			
138/620000	Rémunérations	1.282.130,00	11.720,00-	1.270.410,00
138/621000	Allocations sociales directes	92.760,00	3.179,00-	89.581,00
138/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	228.574,00	14.229,00-	214.345,00
138/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	282.026,00	1.526,00-	280.500,00
138/625000	Abonnements sociaux	1.000,00	1.625,00	2.625,00
	<i>Service informatique central</i>			
139/620000	Rémunérations	758.720,00	5.537,00	764.257,00
139/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	160.599,00	2.379,00-	158.220,00
139/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	82.001,00	7.064,00	89.065,00
139/625000	Abonnements sociaux	1.470,00	1.680,00	3.150,00
	<u>Sécurité et ordre public</u>			
	<i>Police</i>			
331/628010	Remboursements de traitements	112.470,00	27.530,00	140.000,00

Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<u>DEPENSES</u>			
	<u>Communications routières</u>			
	<i>Service technique provincial</i>			
420/620000	Rémunérations	2.906.650,00	1.815,00-	2.904.835,00
420/621000	Allocations sociales directes	222.080,00	4.025,00-	218.055,00
420/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	460.573,00	1.843,00-	458.730,00
420/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	732.157,00	3.862,00-	728.295,00
420/625000	Abonnements sociaux	6.430,00	6.280,00	12.710,00
	<u>Industrie et énergie</u>			
	<i>Industrie et énergie</i>			
530/620000	Rémunérations	817.160,00	16.951,00-	800.209,00
530/621000	Allocations sociales directes	53.820,00	6.001,00	59.821,00
530/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	141.625,00	3.885,00-	137.740,00
530/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	157.445,00	5.180,00-	152.265,00
530/625000	Abonnements sociaux	1.990,00	1.100,00	3.090,00
	<u>Tourisme</u>			
	<i>Tourisme</i>			
560/620000	Rémunérations	2.569.220,00	59.769,00	2.628.989,00
560/621000	Allocations sociales directes	179.230,00	4.700,00	183.930,00
560/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	465.744,00	379,00-	465.365,00
560/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	365.086,00	8.179,00	373.265,00
560/625000	Abonnements sociaux	4.910,00	1.030,00	5.940,00

Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	DEPENSES			
	Agriculture			
	<i>Services agricoles</i>			
621/620000	Rémunérations	1.465.780,00	6.858,00-	1.458.922,00
621/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	263.798,00	11.367,00	275.165,00
621/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	302.882,00	22.637,00-	280.245,00
	<i>Centre d'insémination artificielle de l'espèce porcine</i>			
621/620000	Rémunérations	385.720,00	4.060,00-	381.660,00
621/621000	Allocations sociales directes	27.060,00	200,00-	26.860,00
621/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	56.752,00	162,00-	56.590,00
621/625000	Abonnements sociaux	470,00	340,00-	130,00
	Enseignement : Affaires générales			
	<i>Direction générale et inspection de l'enseignement</i>			
701/620000	Rémunérations	2.662.030,00	122.307,00	2.784.337,00
701/621000	Allocations sociales directes	145.450,00	1.157,00	146.607,00
701/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	459.438,00	9.302,00	468.740,00
701/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	533.712,00	31.748,00	565.460,00
701/625000	Abonnements sociaux	880,00	2.365,00	3.245,00
	<i>Espace qualité formation de la Province de Liège</i>			
701/620000	Rémunérations	402.210,00	69.245,00-	332.965,00
701/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	67.170,00	4.590,00	71.760,00
701/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	45.560,00	835,00-	44.725,00
701/625000	Abonnements sociaux	800,00	1.025,00	1.825,00

Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	DEPENSES			
	<i>Espace Tremplin</i>			
701/620000	Rémunérations	250.130,00	7.071,00	257.201,00
701/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	56.796,00	1.894,00	58.690,00
701/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	21.924,00	5.956,00	27.880,00
701/625000	Abonnements sociaux	0,00	656,00	656,00
701/628010	Remboursements de traitements	46.800,00	46.800,00-	0,00
	<i>Centres Psycho-médico-sociaux</i>			
706/620000	Rémunérations	3.838.460,00	4.716,00	3.843.176,00
706/621000	Allocations sociales directes	245.860,00	1.965,00	247.825,00
706/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	273.328,00	4.792,00	278.120,00
706/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	87.772,00	12.002,00-	75.770,00
706/625000	Abonnements sociaux	2.390,00	3.130,00	5.520,00
	<i>Internats</i>			
708/620000	Rémunérations	2.772.400,00	21.010,00	2.793.410,00
708/621000	Allocations sociales directes	107.750,00	3.735,00	111.485,00
708/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	453.695,00	2.115,00-	451.580,00
708/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	580.305,00	29.435,00	609.740,00
708/625000	Abonnements sociaux	240,00	790,00	1.030,00
	Enseignement secondaire			
	<i>Enseignement agricole et horticole</i>			
732/620000	Rémunérations	5.636.620,00	28.515,00-	5.608.105,00
732/621000	Allocations sociales directes	358.820,00	9.970,00	368.790,00
732/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	628.790,00	10.915,00-	617.875,00
732/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	346.550,00	9.200,00-	337.350,00
732/625000	Abonnements sociaux	2.440,00	915,00	3.355,00

Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	DEPENSES			
	<i>Enseignement secondaire</i>			
735/620000	Rémunérations	60.079.810,00	57.135,00	60.136.945,00
735/621000	Allocations sociales directes	3.434.680,00	20.590,00	3.455.270,00
735/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	5.737.484,00	29.694,00-	5.707.790,00
735/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	2.673.456,00	145.544,00	2.819.000,00
735/625000	Abonnements sociaux	51.780,00	23.840,00	75.620,00
735/628010	Remboursements de traitements	168.000,00	22.410,00	190.410,00
	<i>Enseignement secondaire de promotion sociale</i>			
736/620000	Rémunérations	8.957.340,00	4.255,00	8.961.595,00
736/621000	Allocations sociales directes	577.730,00	1.705,00	579.435,00
736/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	798.593,00	2.257,00	800.850,00
736/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	55.647,00	9.438,00	65.085,00
736/625000	Abonnements sociaux	8.260,00	6.475,00	14.735,00
	Enseignement supérieur			
	<i>Enseignement supérieur non universitaire</i>			
741/620000	Rémunérations	29.321.680,00	7.230,00	29.328.910,00
741/621000	Allocations sociales directes	1.837.050,00	2.675,00	1.839.725,00
741/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	2.608.798,00	46.742,00	2.655.540,00
741/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	770.962,00	49.207,00-	721.755,00
741/625000	Abonnements sociaux	15.600,00	11.770,00	27.370,00
	<i>Enseignement supérieur de promotion sociale</i>			
744/620000	Rémunérations	1.876.660,00	7.245,00	1.883.905,00
744/621000	Allocations sociales directes	102.350,00	1.250,00	103.600,00
744/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	217.942,00	452,00-	217.490,00
744/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	35.008,00	5.237,00	40.245,00

Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	DEPENSES			
744/625000	Abonnements sociaux	1.470,00	1.535,00	3.005,00
	Enseignement pour handicapés			
	<i>Institut provincial d'enseignement secondaire spécial</i>			
752/620000	Rémunérations	2.613.140,00	8.180,00-	2.604.960,00
752/621000	Allocations sociales directes	180.765,00	907,00-	179.858,00
752/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	193.780,00	7.430,00	201.210,00
752/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	102.280,00	11.220,00	113.500,00
752/628010	Remboursements de traitements	55.000,00	24.930,00	79.930,00
	<i>Institut médico-pédagogique de Micheroux</i>			
752/620000	Rémunérations	795.570,00	62.006,00-	733.564,00
752/621000	Allocations sociales directes	51.730,00	9.173,00-	42.557,00
752/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	159.370,00	20.585,00-	138.785,00
752/625000	Abonnements sociaux	610,00	640,00	1.250,00
	<i>Centre de réadaptation au travail</i>			
752/620000	Rémunérations	1.181.550,00	10.215,00-	1.171.335,00
752/621000	Allocations sociales directes	84.020,00	500,00	84.520,00
752/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	225.963,00	2.548,00-	223.415,00
752/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	218.987,00	6.663,00	225.650,00
752/625000	Abonnements sociaux	1.670,00	2.170,00	3.840,00
	Complexes de délasserment			
	<i>Domaine de Wégimont</i>			
760/620000	Rémunérations	2.009.880,00	14.406,00-	1.995.474,00
760/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	490.160,00	118.655,00-	371.505,00

Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<u>DEPENSES</u>			
760/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	340.800,00	7.755,00	348.555,00
760/625000	Abonnements sociaux	320,00	323,00	643,00
	<u>Jeunesse</u>			
	<i>Service de la jeunesse</i>			
761/620000	Rémunérations	1.193.200,00	7.971,00-	1.185.229,00
761/621000	Allocations sociales directes	83.100,00	1.421,00	84.521,00
761/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	206.707,00	2.128,00	208.835,00
761/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	242.273,00	4.527,00	246.800,00
761/625000	Abonnements sociaux	2.560,00	2.855,00	5.415,00
	<u>Culture, loisirs et fêtes</u>			
	<i>Service des affaires culturelles</i>			
762/620000	Rémunérations	3.226.310,00	51.215,00-	3.175.095,00
762/620900	Rémunérations des vacataires	377.500,00	17.753,00	395.253,00
762/621000	Allocations sociales directes	217.660,00	4.075,00	221.735,00
762/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	544.105,00	11.934,00-	532.171,00
762/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	623.385,00	610,00	623.995,00
762/625000	Abonnements sociaux	4.860,00	4.475,00	9.335,00
	<i>Service des affaires culturelles - Médiathèque</i>			
762/620000	Rémunérations	736.950,00	41.950,00	778.900,00
762/621000	Allocations sociales directes	55.240,00	283,00-	54.957,00
762/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	117.075,00	16.590,00	133.665,00
762/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	156.675,00	2.365,00	159.040,00
762/625000	Abonnements sociaux	1.280,00	1.145,00	2.425,00

Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	DEPENSES			
	<i>Service des expositions</i>			
763/620000	Rémunérations	754.730,00	10.970,00-	743.760,00
763/621000	Allocations sociales directes	51.490,00	565,00-	50.925,00
763/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	121.956,00	6.549,00	128.505,00
763/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	151.674,00	1.214,00-	150.460,00
763/625000	Abonnements sociaux	110,00	100,00-	10,00
	<i>Service des affaires culturelles - Bibliothèques</i>			
767/620000	Rémunérations	3.322.690,00	82.323,00	3.405.013,00
767/621000	Allocations sociales directes	231.820,00	2.002,00	233.822,00
767/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	541.467,00	8.748,00	550.215,00
767/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	796.203,00	12.167,00	808.370,00
767/625000	Abonnements sociaux	9.120,00	5.115,00	14.235,00
	Sports			
	<i>Sports</i>			
764/620000	Rémunérations	1.745.040,00	5.448,00	1.750.488,00
764/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	317.740,00	15.908,00	333.648,00
764/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	287.300,00	4.605,00-	282.695,00
764/625000	Abonnements sociaux	930,00	1.375,00	2.305,00
	Arts			
	<i>Musée de la Vie wallonne</i>			
771/620000	Rémunérations	1.583.650,00	33.813,00	1.617.463,00
771/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	255.388,00	18.939,00	274.327,00

Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	DEPENSES			
771/625000	Abonnements sociaux <i>Château de Jehay</i>	4.390,00	2.800,00	7.190,00
771/620000	Rémunérations	574.480,00	39.435,00-	535.045,00
771/621000	Allocations sociales directes	40.690,00	5.044,00-	35.646,00
771/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	102.522,00	2.918,00	105.440,00
771/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions <i>Fonds d'Histoire du Mouvement wallon</i>	81.708,00	343,00-	81.365,00
771/620000	Rémunérations	36.870,00	677,00	37.547,00
771/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	9.464,00	231,00	9.695,00
771/625000	Abonnements sociaux	610,00	520,00	1.130,00
	Interventions sociales et famille			
	<i>Maison du social</i>			
840/620000	Rémunérations	1.054.740,00	41.530,00	1.096.270,00
840/621000	Allocations sociales directes	74.300,00	747,00-	73.553,00
840/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	207.144,00	16.011,00	223.155,00
840/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	177.676,00	9.656,00-	168.020,00
840/625000	Abonnements sociaux	3.570,00	2.400,00	5.970,00
	Soins de santé			
	<i>Direction générale, services généraux administratifs</i>			
870/620000	Rémunérations	1.795.930,00	7.505,00-	1.788.425,00
870/621000	Allocations sociales directes	136.030,00	3.955,00-	132.075,00
870/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	307.332,00	5.477,00-	301.855,00
870/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	370.718,00	10.718,00-	360.000,00

Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	DEPENSES			
870/625000	Abonnements sociaux	3.960,00	1.985,00	5.945,00
	<i>Laboratoires, dispensaires et services de santé</i>			
871/620000	Rémunérations	9.402.730,00	159.005,00-	9.243.725,00
871/621000	Allocations sociales directes	670.920,00	7.370,00-	663.550,00
871/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	1.701.239,00	36.039,00-	1.665.200,00
871/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	1.884.931,00	22.516,00-	1.862.415,00
871/625000	Abonnements sociaux	7.030,00	1.590,00	8.620,00
	<i>Observatoire de la santé</i>			
871/620000	Rémunérations	110.600,00	68.545,00-	42.055,00
871/621000	Allocations sociales directes	10.510,00	8.330,00-	2.180,00
871/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	14.746,00	9.006,00-	5.740,00
871/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	22.184,00	13.254,00-	8.930,00
871/625000	Abonnements sociaux	430,00	420,00-	10,00
	<i>L'accueil - Centre hospitalier spécialisé, à Lierneux</i>			
872/620000	Rémunérations	13.275.140,00	47.675,00-	13.227.465,00
872/621000	Allocations sociales directes	920.970,00	9.433,00-	911.537,00
872/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	2.516.225,00	18.655,00-	2.497.570,00
872/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	2.343.005,00	48.845,00	2.391.850,00
872/625000	Abonnements sociaux	85.000,00	12.785,00-	72.215,00
872/628010	Remboursements de traitements	180.000,00	20.000,00	200.000,00
872/628500	Remboursement des indemnités perçues du Fonds des maladies professionnelles dans le cadre de la protection de la maternité	80.000,00	90.183,00	170.183,00
	<i>Centre Princesse Astrid</i>			
872/620000	Rémunérations	3.576.920,00	285.405,00-	3.291.515,00
872/621000	Allocations sociales directes	275.920,00	25.864,00-	250.056,00
872/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	660.068,00	44.113,00-	615.955,00
872/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	660.802,00	33.707,00-	627.095,00

Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<u>DEPENSES</u>			
872/625000	Abonnements sociaux	22.000,00	275,00	22.275,00
872/628500	Remboursement des indemnités perçues du Fonds des maladies professionnelles dans le cadre de la protection de la maternité	40.000,00	6.926,00	46.926,00
	<u>Hygiène et salubrité publique</u>			
	<i>Maison de la qualité de la vie</i>			
879/620000	Rémunérations	181.450,00	7.565,00	189.015,00
879/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	28.010,00	1.055,00	29.065,00
879/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	48.210,00	480,00	48.690,00
	Total D.O personnel	257.939.429,00	3.091.911,00	261.031.340,00
	<u>D.O fonctionnement</u>			
	<u>Assurances</u>			
	<i>Assurances</i>			
050/616000	Primes d'assurances	1.640.000,00	60.000,00	1.700.000,00
	<u>Administration générale</u>			
	<i>Administration générale</i>			
104/612400	Honoraires, bureau d'études, coordination de chantiers	250.000,00	150.000,00	400.000,00
	<i>Service de la communication</i>			
104/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	0,00	1,00	1,00

Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<u>DEPENSES</u>			
	<u>Services généraux</u>			
	<i>Administration centrale provinciale</i>			
131/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	0,00	1,00	1,00
	<i>Service provincial des Bâtiments</i>			
137/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	0,00	1,00	1,00
	<i>Complexe des Hauts-Sarts</i>			
138/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	0,00	1,00	1,00
138/613200	Fonctionnement technique	351.240,00	25.000,00	376.240,00
	<u>Communications routières</u>			
	<i>Service technique provincial</i>			
420/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	0,00	1,00	1,00
	<i>Voirie</i>			
421/613710	Frais d'entretien des routes provinciales	120.000,00	3.455,00	123.455,00
	<u>Agriculture</u>			
	<i>Services agricoles</i>			
621/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	0,00	1,00	1,00
	<u>Enseignement : Affaires générales</u>			
	<i>Enseignement - Affaires générales</i>			
700/613284	Location équipement didactique pour l'ensemble des établissements d'enseignement	0,00	181.664,00	181.664,00

Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<u>DEPENSES</u>			
	<i>Internats</i>			
708/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	0,00	1,00	1,00
	<u>Enseignement secondaire</u>			
	<i>Enseignement agricole et horticole</i>			
732/611000	Frais de déplacement et de séjour	13.670,00	10.000,00	23.670,00
732/613100	Fonctionnement administratif	56.700,00	8.500,00	65.200,00
	<u>Complexes de délasserment</u>			
	<i>Domaine de Wégimont</i>			
760/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	0,00	1,00	1,00
	<u>Jeunesse</u>			
	<i>Service de la jeunesse</i>			
761/613100	Fonctionnement administratif	248.500,00	13.756,00	262.256,00
761/613200	Fonctionnement technique	92.500,00	10.169,00	102.669,00
	<u>Culture, loisirs et fêtes</u>			
	<i>Service des affaires culturelles</i>			
762/613100	Fonctionnement administratif	355.300,00	11.000,00-	344.300,00
	<i>Service des expositions</i>			
763/613806	Crédit mis à la disposition du collège provincial en vue de l'organisation d'expositions exceptionnelles	125.000,00	45.000,00-	80.000,00
	<i>Service des affaires culturelles - Bibliothèques</i>			
767/613200	Fonctionnement technique	698.000,00	11.000,00	709.000,00

Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	DEPENSES			
	Sports			
	<i>Sports</i>			
764/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	0,00	1,00	1,00
764/613100	Fonctionnement administratif	378.500,00	20.000,00	398.500,00
	Arts			
	<i>Musée de la Vie wallonne</i>			
771/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	0,00	1,00	1,00
771/613100	Fonctionnement administratif	90.000,00	15.000,00-	75.000,00
	Cultes et laïcité			
	<i>Cultes et laïcité</i>			
790/610001	Indemnités de logement aux prêtres orthodoxes	20.042,00	2.345,00	22.387,00
	Interventions sociales et famille			
	<i>Maison du social</i>			
840/613018	Frais de fonctionnement du point cannabis	0,00	3.720,00	3.720,00
	Soins de santé			
	<i>Observatoire de la santé</i>			
871/611000	Frais de déplacement et de séjour	10.000,00	9.000,00-	1.000,00
871/613200	Fonctionnement technique	114.800,00	70.000,00-	44.800,00

Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	DEPENSES			
	<i>L'accueil - Centre hospitalier spécialisé, à Lierneux</i>			
872/613100	Fonctionnement administratif	273.650,00	5.000,00	278.650,00
872/613200	Fonctionnement technique	2.985.250,00	5.000,00-	2.980.250,00
	Total D.O fonctionnement	7.823.152,00	349.619,00	8.172.771,00
	D.O transferts			
	Impôts			
	<i>Impôts</i>			
040/642010	Remboursements de redevances et taxes provinciales	375.000,00	100.000,00	475.000,00
	Calamité et étranger			
	<i>Aide aux pays en voie de développement</i>			
161/640154	Subside au Centre Régional d'Intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère	0,00	120.000,00	120.000,00
	Industrie et énergie			
	<i>Industrie et énergie</i>			
530/640303	Subside à l' Association pour le redéploiement économique du bassin sérésien (AREBS)	0,00	100.000,00	100.000,00

Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<u>DEPENSES</u>			
	<u>Culture, loisirs et fêtes</u>			
	<i>Culture et loisirs</i>			
762/640501	Subsides aux institutions culturelles du secteur privé	1.027.309,00	45.000,00	1.072.309,00
	<i>Service des affaires culturelles - Bibliothèques</i>			
767/640502	Intervention dans le fonctionnement des bibliothèques principales et locales	175.893,00	7.599,00	183.492,00
	<u>Cultes et laïcité</u>			
	<i>Cultes et laïcité</i>			
790/640602	Subventions aux Maisons de la Laïcité reconnues par le Ministère	74.368,00	7.436,00-	66.932,00
	Total D.O transferts	1.652.570,00	365.163,00	2.017.733,00
	<u>D.O dette</u>			
	<u>Dette générale</u>			
	<i>Dette générale</i>			
010/650010	Intérêts d'emprunts	718.510,00	64.340,00	782.850,00
	<u>Autorités provinciales</u>			
	<i>Autorités provinciales</i>			
101/650010	Intérêts d'emprunts	7.360,00	7.360,00-	0,00

Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<u>DEPENSES</u>			
	<u>Administration générale</u>			
	<i>Administration générale</i>			
104/430030	Remboursements d'emprunts	237.140,00	1.700,00-	235.440,00
104/650010	Intérêts d'emprunts	32.130,00	7.870,00-	24.260,00
104/650049	Intérêts d'emprunts - assurance viagère pour les pensions du personnel enseignant subventionné	1.340.000,00	323.320,00	1.663.320,00
	<i>Service de la communication</i>			
104/650010	Intérêts d'emprunts	16.220,00	890,00-	15.330,00
	<i>Institut de formation des agents des services publics</i>			
106/430030	Remboursements d'emprunts	158.960,00	13.350,00-	145.610,00
106/650010	Intérêts d'emprunts	183.410,00	43.050,00-	140.360,00
	<u>Services généraux</u>			
	<i>Administration centrale provinciale</i>			
131/650010	Intérêts d'emprunts	37.270,00	190,00-	37.080,00
	<i>Archives provinciales</i>			
133/430030	Remboursements d'emprunts	44.400,00	350,00-	44.050,00
133/650010	Intérêts d'emprunts	18.730,00	3.930,00-	14.800,00
	<i>Service provincial des Bâtiments</i>			
137/430030	Remboursements d'emprunts	351.140,00	3.380,00-	347.760,00
137/650010	Intérêts d'emprunts	130.910,00	46.930,00-	83.980,00
	<i>Complexe des Hauts-Sarts</i>			
138/430030	Remboursements d'emprunts	12.310,00	160,00-	12.150,00
138/650010	Intérêts d'emprunts	3.280,00	340,00-	2.940,00

Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<u>DEPENSES</u>			
	<u>Communications routières</u>			
	<i>Service technique provincial</i>			
420/650010	Intérêts d'emprunts	23.390,00	1.100,00-	22.290,00
	<i>Voirie</i>			
421/430030	Remboursements d'emprunts	98.690,00	760,00-	97.930,00
421/650010	Intérêts d'emprunts	42.710,00	1.870,00-	40.840,00
	<u>Voies navigables - Hydraulique</u>			
	<i>Hydraulique</i>			
482/430030	Remboursements d'emprunts	327.780,00	5.230,00-	322.550,00
482/650010	Intérêts d'emprunts	134.120,00	3.580,00-	130.540,00
	<u>Économie, Commerce et artisanat</u>			
	<i>Artisanat et métiers d'arts</i>			
523/430030	Remboursements d'emprunts	81.280,00	4.130,00-	77.150,00
523/650010	Intérêts d'emprunts	34.970,00	260,00	35.230,00
	<u>Industrie et énergie</u>			
	<i>Industrie et énergie</i>			
530/430030	Remboursements d'emprunts	395.720,00	330,00-	395.390,00
530/430033	Remboursements d'emprunts pour libération de parts B au capital de la société "Services promotion initiatives en Province de Liège"	330.780,00	25.190,00	355.970,00
530/650010	Intérêts d'emprunts	119.600,00	520,00	120.120,00

Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<u>DEPENSES</u>			
530/650015	Intérêts d'emprunts pour la libération de parts B au capital de la société "Services promotion initiatives en Province de Liège"	249.820,00	16.300,00-	233.520,00
	<u>Tourisme</u>			
	<i>Tourisme</i>			
560/430030	Remboursements d'emprunts	294.700,00	27.280,00	321.980,00
560/430037	Remboursements d'emprunts pour acquisition et équipement de biens immobiliers	353.380,00	22.730,00-	330.650,00
560/650010	Intérêts d'emprunts	114.680,00	17.570,00	132.250,00
560/650017	Intérêts d'emprunts pour acquisition et équipement de biens immobiliers	245.060,00	25.900,00-	219.160,00
	<u>Agriculture</u>			
	<i>Services agricoles</i>			
621/650010	Intérêts d'emprunts	34.420,00	7.590,00-	26.830,00
	<i>Centre d'insémination artificielle de l'espèce porcine</i>			
621/650010	Intérêts d'emprunts	13.520,00	13.470,00-	50,00
	<u>Enseignement : Affaires générales</u>			
	<i>Enseignement - Affaires générales</i>			
700/430030	Remboursements d'emprunts	266.240,00	2.190,00-	264.050,00
700/650010	Intérêts d'emprunts	90.980,00	38.960,00-	52.020,00
	<i>Prêts d'études</i>			
703/430030	Remboursements d'emprunts	141.130,00	1.220,00-	139.910,00
703/650010	Intérêts d'emprunts	18.360,00	5.730,00-	12.630,00
	<i>Centres Psycho-médico-sociaux</i>			
706/430030	Remboursements d'emprunts	44.830,00	650,00-	44.180,00
706/650010	Intérêts d'emprunts	51.660,00	36.400,00-	15.260,00

Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<u>DEPENSES</u>			
	<i>Internats</i>			
708/430030	Remboursements d'emprunts	380.310,00	2.580,00-	377.730,00
708/650010	Intérêts d'emprunts	144.130,00	32.410,00-	111.720,00
	<u>Enseignement secondaire</u>			
	<i>Enseignement agricole et horticole</i>			
732/430030	Remboursements d'emprunts	104.700,00	130,00-	104.570,00
732/650010	Intérêts d'emprunts	17.870,00	2.410,00-	15.460,00
	<i>Enseignement secondaire</i>			
735/430030	Remboursements d'emprunts	1.856.440,00	13.550,00-	1.842.890,00
735/650010	Intérêts d'emprunts	691.820,00	78.650,00-	613.170,00
	<i>Enseignement secondaire de promotion sociale</i>			
736/430030	Remboursements d'emprunts	95.140,00	520,00-	94.620,00
736/650010	Intérêts d'emprunts	43.210,00	1.910,00-	41.300,00
	<u>Enseignement supérieur</u>			
	<i>Enseignement supérieur non universitaire</i>			
741/430030	Remboursements d'emprunts	855.050,00	11.150,00-	843.900,00
741/650010	Intérêts d'emprunts	586.310,00	46.680,00-	539.630,00
	<i>Enseignement supérieur de promotion sociale</i>			
744/430030	Remboursements d'emprunts	4.100,00	220,00-	3.880,00
744/650010	Intérêts d'emprunts	6.190,00	2.580,00-	3.610,00

Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<u>DEPENSES</u>			
	<u>Enseignement pour handicapés</u>			
	<i>Institut provincial d'enseignement secondaire spécial</i>			
752/430030	Remboursements d'emprunts	73.310,00	60,00-	73.250,00
752/650010	Intérêts d'emprunts	18.610,00	4.670,00-	13.940,00
	<i>Centre de réadaptation au travail</i>			
752/430030	Remboursements d'emprunts	22.440,00	760,00-	21.680,00
752/650010	Intérêts d'emprunts	12.000,00	3.520,00-	8.480,00
	<u>Complexes de délassement</u>			
	<i>Domaine de Wégimont</i>			
760/430030	Remboursements d'emprunts	152.720,00	3.890,00-	148.830,00
760/650010	Intérêts d'emprunts	107.030,00	1.020,00-	106.010,00
	<u>Jeunesse</u>			
	<i>Service de la jeunesse</i>			
761/430030	Remboursements d'emprunts	142.000,00	510,00-	141.490,00
761/650010	Intérêts d'emprunts	15.090,00	340,00	15.430,00
	<u>Culture, loisirs et fêtes</u>			
	<i>Culture et loisirs</i>			
762/430030	Remboursements d'emprunts	166.200,00	1.390,00-	164.810,00
762/650010	Intérêts d'emprunts	41.320,00	6.840,00-	34.480,00

Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<u>DEPENSES</u>			
	<i>Service des expositions</i>			
763/430030	Remboursements d'emprunts	24.120,00	500,00-	23.620,00
763/650010	Intérêts d'emprunts	4.760,00	1.830,00-	2.930,00
	<i>Service des affaires culturelles - Bibliothèques</i>			
767/650010	Intérêts d'emprunts	3.150,00	1.470,00-	1.680,00
	<u>Sports</u>			
	<i>Complexe sportif de Naimette-Xhovémont</i>			
764/430030	Remboursements d'emprunts	100.610,00	1.040,00-	99.570,00
764/650010	Intérêts d'emprunts	71.150,00	6.250,00-	64.900,00
	<i>Ctre rég. d'entraînement et formation de jeunes footballeurs</i>			
764/431030	Remboursements d'emprunts subsidiés (Emprunts à charge des autorités supérieures)	96.230,00	2.530,00-	93.700,00
764/650010	Intérêts d'emprunts	4.290,00	1.760,00-	2.530,00
764/650200	Intérêts d'emprunts subsidiés (Emprunts à charge des autorités supérieures)	88.690,00	2.290,00-	86.400,00
	<i>Centre de formation de tennis de table</i>			
764/430030	Remboursements d'emprunts	28.530,00	3.370,00-	25.160,00
764/650010	Intérêts d'emprunts	29.930,00	740,00	30.670,00
	<u>Arts</u>			
	<i>Musée de la Vie wallonne</i>			
771/430030	Remboursements d'emprunts	49.350,00	2.100,00-	47.250,00
771/650010	Intérêts d'emprunts	116.590,00	48.650,00-	67.940,00
	<i>Château de Jehay</i>			
771/430030	Remboursements d'emprunts	108.730,00	18.870,00	127.600,00
771/650010	Intérêts d'emprunts	78.320,00	26.390,00-	51.930,00

Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<u>DEPENSES</u>			
	<i>Église Saint-Antoine</i>			
771/430030	Remboursements d'emprunts	78.300,00	1.410,00-	76.890,00
771/650010	Intérêts d'emprunts	28.240,00	90,00-	28.150,00
	<i>Musée Tchantchès</i>			
771/430030	Remboursements d'emprunts	14.360,00	30,00-	14.330,00
771/650010	Intérêts d'emprunts	5.990,00	210,00-	5.780,00
	<i>Édifices classés</i>			
773/430030	Remboursements d'emprunts	103.210,00	17.920,00	121.130,00
773/650010	Intérêts d'emprunts	83.820,00	11.750,00-	72.070,00
	<u>Cultes et laïcité</u>			
	<i>Cultes et laïcité</i>			
790/430030	Remboursements d'emprunts	90.790,00	4.030,00	94.820,00
790/650010	Intérêts d'emprunts	95.810,00	54.030,00-	41.780,00
	<u>Interventions sociales et famille</u>			
	<i>Maison du social</i>			
840/650010	Intérêts d'emprunts	4.910,00	210,00-	4.700,00
	<i>La famille</i>			
844/650010	Intérêts d'emprunts	16.350,00	1.350,00-	15.000,00
	<u>Soins de santé</u>			
	<i>Direction générale, services généraux administratifs</i>			
870/430030	Remboursements d'emprunts	252.060,00	27.730,00-	224.330,00
870/650010	Intérêts d'emprunts	103.760,00	6.540,00-	97.220,00

Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<u>DEPENSES</u>			
	<i>Laboratoires, dispensaires et services de santé</i>			
871/430030	Remboursements d'emprunts	106.920,00	20.640,00	127.560,00
871/650010	Intérêts d'emprunts	86.910,00	11.010,00-	75.900,00
	<i>L'accueil - Centre hospitalier spécialisé, à Lierneux</i>			
872/430030	Remboursements d'emprunts	504.100,00	10.000,00-	494.100,00
872/650010	Intérêts d'emprunts	219.950,00	12.460,00-	207.490,00
	<i>Maison de soins psychiatriques</i>			
872/431030	Remboursements d'emprunts subsidiés (Emprunts à charge des autorités supérieures)	127.700,00	23.950,00-	103.750,00
872/650010	Intérêts d'emprunts	49.320,00	20.530,00-	28.790,00
872/650200	Intérêts d'emprunts subsidiés (Emprunts à charge des autorités supérieures)	129.680,00	21.730,00-	107.950,00
	<u>Hygiène et salubrité publique</u>			
	<i>Traitement des eaux usées</i>			
877/430046	Remboursements d'emprunts couvrant la participation provinciale dans les dépenses pour travaux entrepris par l'Association intercommunale pour le démergement et l'épuration des communes de la région liégeoise, en partenariat avec la Région wallonne	415.600,00	1.310,00	416.910,00
877/650038	Intérêts d'emprunts couvrant la participation provinciale dans les dépenses pour travaux entrepris par l'Association intercommunale pour le démergement et l'épuration des communes de la région liégeoise, en partenariat avec la Région wallonne	173.350,00	36.500,00-	136.850,00
	<i>Maison de la qualité de la vie</i>			
879/430030	Remboursements d'emprunts	11.480,00	50,00-	11.430,00
879/650010	Intérêts d'emprunts	5.770,00	860,00-	4.910,00

Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	DEPENSES			
	Logement et aménagement du territoire			
	<i>Habitations sociales et politique du logement</i>			
922/430039	Remboursements d'emprunts couvrant la participation provinciale dans l'aide au logement social	54.860,00	29.990,00	84.850,00
922/430048	Remboursements d'emprunts couvrant les prêts à la construction, l'achat et l'assainissement d'habitations sociales	3.580.020,00	870,00-	3.579.150,00
922/650039	Intérêts d'emprunts couvrant la participation provinciale dans l'aide au logement social	56.990,00	10.950,00-	46.040,00
922/650042	Intérêts d'emprunts couvrant les prêts à la construction, l'achat et l'assainissement d'habitations sociales	860.560,00	41.240,00-	819.320,00
	Total D.O dette	20.400.840,00	372.450,00-	20.028.390,00

I TOTAL DES RECETTES ORDINAIRES

	PRESTATIONS	TRANSFERTS	DETTE	TOT.EX.PROPRE	EX.ANTER.	PRELEVEM.	TOT.GENERAL
BUDG.INITIAL	35.634.377,00	307.142.834,00	13.886.689,00	356.663.900,00	5.521.211,73	0,00	362.185.111,73
1ere série de modifications budgétaires	110.000,00	0,00	0,00	110.000,00	0,00	0,00	110.000,00
2ieme série de modifications budgétaires	229.549,00	552.125,00	210.000,00	991.674,00	0,00	0,00	991.674,00
3ieme série de modifications budgétaires	123.650,00-	355.181,00	0,00	231.531,00	23.943.705,75	0,00	24.175.236,75
TOTAUX	35.850.276,00	308.050.140,00	14.096.689,00	357.997.105,00	29.464.917,48	0,00	387.462.022,48

II. TOTAL DES DEPENSES ORDINAIRES

	PERSONNEL	FONCTIONNEMENT	TRANSFERTS	DETTE	TOT.EX.PROPRE	EX.ANTER.	PRELEVEM.	TOT.GENERAL
BUDG.INITIAL	262.986.468,00	39.949.038,00	20.993.516,00	29.519.136,00	353.448.158,00	1.000.000,00	5.476.065,00	359.924.223,00
1ere série de transferts budgétaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1ere série de modifications budgétaires	0,00	1.047.863,00	621.021,00	0,00	1.668.884,00	0,00	262.896,00-	1.405.988,00
2ieme série de transferts budgétaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2ieme série de modifications budgétaires	25.510,00-	1.259.926,64	198.803,00	0,00	1.433.219,64	209.122,58	139.779,00-	1.502.563,22
3ieme série de transferts budgétaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3ieme série de modifications budgétaires	3.091.911,00	349.619,00	365.163,00	372.450,00-	3.434.243,00	100.000,00	13.763.000,00	17.297.243,00
TOTAUX	266.052.869,00	42.606.446,64	22.178.503,00	29.146.686,00	359.984.504,64	1.309.122,58	18.836.390,00	380.130.017,22

BONI du Budget ORDINAIRE : 7.332.005,26

RECAPITULATIF DU BUDGET EXTRAORDINAIRE

Recettes

LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
I. Recettes propres à l'exercice	25.872.683,00	15.015.159,31-	10.857.523,69
II. Recettes des exercices antérieurs	32.067.069,74	9.994.821,30-	22.072.248,44
Recettes totales	57.939.752,74	25.009.980,61-	32.929.772,13

Dépenses

LIBELLES	CREDITS ANCIENS	MODIFICATIONS	CREDITS NOUVEAUX
I. Dépenses propres à l'exercice	25.450.291,00	31.633,00-	25.418.658,00
II. Dépenses des exercices antérieurs	32.376.173,50	24.866.161,47-	7.510.012,03
Dépenses totales	57.826.464,50	24.897.794,47-	32.928.670,03

Article 4. - Le budget extraordinaire de la Province de Liège, pour l'année 2007, tel qu'il est modifié par la présente résolution s'établit comme suit:

RECETTES: 32.929.772,13

DEPENSES: 32.928.670,03

BONI: 1.102,10

Article 5. - La présente résolution sera soumise à l'approbation des Autorités de tutelle.

En séance à Liège, le

Par le Conseil:

La Greffière provinciale,

MARIANNE LONHAY

ADOPTÉ

en séance publique de ce jour

Liège, le 23 oct. 2007

La Greffière provinciale,

La Présidente,

JOSETTE MICHAUX

La Présidente,

Budget extraordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	RECETTES			
	EXERCICES ANTERIEURS			
771/151110/00	Subsides pour travaux	0,00	78.083,88	78.083,88
420/151110/01	Subsides pour travaux	0,00	430,62	430,62
736/170110/01	Emprunts pour travaux	0,00	3.961,34	3.961,34
741/151210/01	Subsides de la Région wallonne pour travaux	0,00	142.423,53	142.423,53
762/151110/01	Subsides pour travaux	0,00	63.606,28	63.606,28
773/170110/01	Emprunts pour travaux	0,00	2.548,08	2.548,08
871/151110/01	Subsides pour travaux	0,00	293,56	293,56
133/151110/02	Subsides pour travaux	0,00	1.154,88	1.154,88
133/170110/02	Emprunts pour travaux	4.402,00	4.402,00-	0,00
137/151110/02	Subsides pour travaux	0,00	4.898,06	4.898,06
420/170110/02	Emprunts pour travaux	29.415,62	29.415,62-	0,00
560/151140/02	Subsides pour aménagements de complexes touristiques	0,00	41.208,39	41.208,39
708/170110/02	Emprunts pour travaux	1.802,90	1.802,90-	0,00
735/151110/02	Subsides pour travaux	0,00	33.630,00	33.630,00
735/170110/02	Emprunts pour travaux	3.996,75	3.996,75-	0,00
741/151110/02	Subsides pour travaux	0,00	27.147,46	27.147,46
741/170110/02	Emprunts pour travaux	22.758,85	22.758,85-	0,00
764/151110/02	Subsides pour travaux	0,00	67.760,00	67.760,00
771/151110/02	Subsides pour travaux	0,00	57.307,00	57.307,00
870/170110/02	Emprunts pour travaux	3.534,27	3.534,27-	0,00
871/170110/02	Emprunts pour travaux	16.296,10	16.296,10-	0,00
106/170110/03	Emprunts pour travaux	120.610,79	120.610,79-	0,00
421/151150/03	Subsides pour travaux routiers	0,00	7.930,00	7.930,00
735/170110/03	Emprunts pour travaux	42.876,48	40.187,57-	2.688,91
760/151210/03	Subsides de la Région wallonne pour travaux	0,00	210,00	210,00
771/151210/03	Subsides de la Région wallonne pour travaux	0,00	212,37	212,37

Budget extraordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	RECETTES			
	EXERCICES ANTERIEURS			
771/170110/03	Emprunts pour travaux	0,00	76.644,27	76.644,27
773/170130/03	Emprunts couvrant l'intervention dans les frais de grosses réparations et de restauration d'édifices classés	3.978,90	3.978,90-	0,00
000/170190/04	Emprunts pour dépenses d'exercices antérieurs	116.473,73	73.185,75-	43.287,98
106/170110/04	Emprunts pour travaux	2.915.245,20	2.915.245,20-	0,00
131/151260/04	Subsides de la Région wallonne pour acquisition de biens immobiliers	0,00	757.762,00	757.762,00
133/151210/04	Subsides de la Région wallonne pour travaux	0,00	42.062,23	42.062,23
560/151240/04	Subsides pour aménagement de complexes touristiques	0,00	32.640,18	32.640,18
560/170110/04	Emprunts pour travaux	21.229,53	13.990,24-	7.239,29
700/170110/04	Emprunts pour travaux	43.516,13	33.969,63-	9.546,50
735/151410/04	Subsides pour travaux de la Communauté Wallonie-Bruxelles	0,00	37.592,32	37.592,32
735/170110/04	Emprunts pour travaux	3.514,57	86.928,37-	83.413,80-
741/151110/04	Subsides pour travaux	0,00	100.010,00	100.010,00
763/151210/04	Subsides de la Région wallonne pour travaux	0,00	32.880,00	32.880,00
764/151210/04	Subsides de la Région wallonne pour travaux	0,00	270.000,00	270.000,00
771/151210/04	Subsides de la Région wallonne pour travaux	0,00	65.790,99	65.790,99
771/151210/04	Subsides de la Région wallonne pour travaux	0,00	228.939,43	228.939,43
771/151210/04	Subsides de la Région wallonne pour travaux	0,00	396.854,82	396.854,82
771/170110/04	Emprunts pour travaux	1.168.276,69	365.358,47	1.533.635,16
771/170110/04	Emprunts pour travaux	252.556,87	252.556,87-	0,00
870/170110/04	Emprunts pour travaux	61.281,25	61.281,25-	0,00
871/170120/04	Emprunts pour équipement	9.101,89	9.101,89-	0,00
872/151210/04	Subsides de la Région wallonne pour travaux	0,00	643.600,00	643.600,00
872/170110/04	Emprunts pour travaux	1.092.202,42	742.202,42-	350.000,00
922/170153/04	Emprunts couvrant les prêts pour la construction, l'achat et l'assainissement d'habitations sociales	0,00	21.085,73	21.085,73

Budget extraordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	RECETTES			
	EXERCICES ANTERIEURS			
484/170114/05	Emprunts pour travaux extraordinaires aux cours d'eau non navigables et acquisition de terrains	235.589,19	1.267,92-	234.321,27
560/151240/05	Subsides pour aménagement de complexes touristiques	0,00	11.657,76	11.657,76
621/170110/05	Emprunts pour travaux	44.908,68	54,52-	44.854,16
700/151420/05	Subsides d'équipements de la Communauté Wallonie-Bruxelles	0,00	178.073,74	178.073,74
700/170110/05	Emprunts pour travaux	580.006,99	15.477,38-	564.529,61
703/170151/05	Emprunts pour prêts d'études	1.750,00	1.750,00-	0,00
706/170110/05	Emprunts pour travaux	448.971,30	448.971,30-	0,00
708/170110/05	Emprunts pour travaux	215.260,00	55.992,26-	159.267,74
735/151210/05	Subsides de la Région wallonne pour travaux	0,00	59.058,00	59.058,00
735/170110/05	Emprunts pour travaux	59.835,18	74.028,57-	14.193,39-
741/170110/05	Emprunts pour travaux	2.546,26	101.602,16-	99.055,90-
760/151210/05	Subsides de la Région wallonne pour travaux	0,00	372.000,00	372.000,00
760/170110/05	Emprunts pour travaux	50.000,00	18.461,81-	31.538,19
767/151420/05	Subsides d'équipements de la Communauté Wallonie-Bruxelles	0,00	24.789,00	24.789,00
771/151210/05	Subsides de la Région wallonne pour travaux	0,00	9.675,25	9.675,25
771/151210/05	Subsides de la Région wallonne pour travaux	0,00	249.326,68	249.326,68
771/151210/05	Subsides de la Région wallonne pour travaux	0,00	1.775.270,00	1.775.270,00
771/151410/05	Subsides pour travaux de la Communauté Wallonie-Bruxelles	0,00	495.059,71	495.059,71
771/151500/05	Subsides européens pour travaux	0,00	682.796,00	682.796,00
771/170110/05	Emprunts pour travaux	1.009.290,00	1.009.290,00-	0,00
771/170110/05	Emprunts pour travaux	1.104.500,00	359.638,31	1.464.138,31
771/170110/05	Emprunts pour travaux	82.500,00	82.500,00-	0,00
773/170130/05	Emprunts couvrant l'intervention dans les frais de grosses réparations et de restauration d'édifices classés	230.257,17	230.257,17-	0,00
871/170110/05	Emprunts pour travaux	368.109,00	180.224,84-	187.884,16

Budget extraordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	RECETTES			
	EXERCICES ANTERIEURS			
922/170153/05	Emprunts couvrant les prêts pour la construction, l'achat et l'assainissement d'habitations sociales	105.532,46	19.941,09-	85.591,37
000/097910/06	Boni présumé des années antérieures	40.896,24	40.896,24-	0,00
101/170110/06	Emprunts pour travaux	32.000,00	32.000,00-	0,00
104/170120/06	Emprunts pour équipement	487.000,00	433.744,18-	53.255,82
106/151210/06	Subsides de la Région wallonne pour travaux	0,00	1.394.190,00	1.394.190,00
106/170110/06	Emprunts pour travaux	300.000,00	300.000,00-	0,00
137/170110/06	Emprunts pour travaux	1.470.000,00	951.112,45-	518.887,55
139/151420/06	Subsides d'équipements de la Communauté Wallonie-Bruxelles	0,00	31.500,00	31.500,00
484/170114/06	Emprunts pour travaux extraordinaires aux cours d'eau non navigables et acquisition de terrains	165.699,00	165.699,00-	0,00
560/170140/06	Emprunts relatifs aux interventions provinciales extraordinaires	743.680,00	147.000,00-	596.680,00
621/170110/06	Emprunts pour travaux	100.500,00	148.000,00-	47.500,00-
621/170110/06	Emprunts pour travaux	600.000,00	598.780,00-	1.220,00
700/151420/06	Subsides d'équipements de la Communauté Wallonie-Bruxelles	0,00	37.575,65	37.575,65
700/170110/06	Emprunts pour travaux	1.000.000,00	851.238,56-	148.761,44
703/170151/06	Emprunts pour prêts d'études	200.000,00	99.750,00-	100.250,00
708/151210/06	Subsides de la Région wallonne pour travaux	0,00	1.500,00	1.500,00
708/170110/06	Emprunts pour travaux	483.000,00	480.328,80-	2.671,20
735/151410/06	Subsides pour travaux de la Communauté Wallonie-Bruxelles	0,00	34.162,22	34.162,22
735/170110/06	Emprunts pour travaux	1.353.200,00	1.186.559,94-	166.640,06
741/151210/06	Subsides de la Région wallonne pour travaux	0,00	6.000,00	6.000,00
741/170110/06	Emprunts pour travaux	1.133.000,00	976.837,57-	156.162,43
741/170111/06	Emprunts pour acquisition de biens immobiliers	163.000,00	163.000,00-	0,00
752/170110/06	Emprunts pour travaux	91.000,00	57.842,36-	33.157,64
764/170110/06	Emprunts pour travaux	176.000,00	176.000,00-	0,00
764/170110/06	Emprunts pour travaux	23.000,00	19.491,00-	3.509,00

Budget extraordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<u>RECETTES</u>			
	<u>EXERCICES ANTERIEURS</u>			
767/170110/06	Emprunts pour travaux	64.000,00	58.370,22-	5.629,78
771/151110/06	Subsides pour travaux	0,00	51.259,21	51.259,21
771/170110/06	Emprunts pour travaux	1.832.500,00	1.453.360,58-	379.139,42
771/170110/06	Emprunts pour travaux	340.000,00	340.000,00-	0,00
771/170110/06	Emprunts pour travaux	25.000,00	25.000,00-	0,00
773/170130/06	Emprunts couvrant l'intervention dans les frais de grosses réparations et de restauration d'édifices classés	430.323,00	430.323,00-	0,00
790/170131/06	Emprunts pour participation aux grosses réparations et restaurations d'églises et presbytères classés, en partenariat avec la Région wallonne	1.487.360,00	1.402.568,95-	84.791,05
844/170152/06	Emprunts pour prêts installation jeunes	100.000,00	2.594,09-	97.405,91
871/170110/06	Emprunts pour travaux	124.500,00	118.065,50-	6.434,50
871/170120/06	Emprunts pour équipement	182.800,00	169.743,82-	13.056,18
877/170132/06	Emprunts pour couvrir la participation provinciale dans les dépenses pour travaux entrepris par l'association intercommunale pour le démergement et l'épuration des communes de la région liégeoise, en partenariat avec la Région wallonne	1.189.889,00	1.038.677,09-	151.211,91
922/170133/06	Emprunts couvrant la participation provinciale dans l'aide au logement social	500.000,00	79.100,00-	420.900,00
922/170153/06	Emprunts couvrant les prêts pour la construction, l'achat et l'assainissement d'habitations sociales	2.000.000,00	903.613,89-	1.096.386,11
420/151110/98	Subsides pour travaux	0,00	52.454,27	52.454,27
560/151240/98	Subsides pour aménagement de complexes touristiques	0,00	97.173,10	97.173,10
764/151210/99	Subsides de la Région wallonne pour travaux	0,00	2.955,54	2.955,54
	Total Exercices Antérieurs	27.310.474,41	9.994.821,30-	17.315.653,11

Budget extraordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	RECETTES			
	Prélèvement sur BO - recettes			
	Prélèvements			
	<i>Prélèvements</i>			
060/781000	Transfert du budget ordinaire	3.277.104,00	3.763.000,00	7.040.104,00
	Total Prélèvement sur BO - recettes	3.277.104,00	3.763.000,00	7.040.104,00
	R.E transferts			
	Calamité et étranger			
	<i>Calamités</i>			
141/761030	Capitaux reçus à titre de dédommagement	0,00	5.000,00	5.000,00
	Total R.E transferts	0,00	5.000,00	5.000,00
	R.E dette			
	Autorités provinciales			
	<i>Autorités provinciales</i>			
101/170110	Emprunts pour travaux	140.000,00	140.000,00-	0,00

Budget extraordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<u>RECETTES</u>			
	<u>Administration générale</u>			
	<i>Administration générale</i>			
104/170120	Emprunts pour équipement	2.382.500,00	2.382.500,00-	0,00
	<i>Institut de formation des agents des services publics</i>			
106/170110	Emprunts pour travaux	1.053.465,00	1.053.465,00-	0,00
	<u>Services généraux</u>			
	<i>Archives provinciales</i>			
133/170110	Emprunts pour travaux	165.000,00	165.000,00-	0,00
	<i>Service provincial des Bâtiments</i>			
137/170110	Emprunts pour travaux	1.300.000,00	1.300.000,00-	0,00
	<u>Voies navigables - Hydraulique</u>			
	<i>Cours d'eau non navigables</i>			
484/170114	Emprunts pour travaux extraordinaires aux cours d'eau non navigables et acquisition de terrains	25.000,00	25.000,00-	0,00
	<u>Industrie et énergie</u>			
	<i>Industrie et énergie</i>			
530/170171	Emprunts pour libération de parts à la SPI+	750.000,00	750.000,00-	0,00

Budget extraordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<u>RECETTES</u>			
	<u>Tourisme</u>			
	<i>Tourisme</i>			
560/170110	Emprunts pour travaux	70.000,00	70.000,00-	0,00
560/170140	Emprunts relatifs aux interventions provinciales extraordinaires	500.000,00	500.000,00-	0,00
	<u>Agriculture</u>			
	<i>Services agricoles</i>			
621/170110	Emprunts pour travaux	176.200,00	176.200,00-	0,00
	<u>Enseignement : Affaires générales</u>			
	<i>Enseignement - Affaires générales</i>			
700/170110	Emprunts pour travaux	1.000.000,00	1.000.000,00-	0,00
	<i>Prêts d'études</i>			
703/170151	Emprunts pour prêts d'études	200.000,00	200.000,00-	0,00
	<i>Centres Psycho-médico-sociaux</i>			
706/170110	Emprunts pour travaux	1.160.000,00	1.160.000,00-	0,00
	<i>Internats</i>			
708/170110	Emprunts pour travaux	594.000,00	594.000,00-	0,00
	<u>Enseignement secondaire</u>			
	<i>Enseignement agricole et horticole</i>			
732/170110	Emprunts pour travaux	73.500,00	73.500,00-	0,00
	<i>Enseignement secondaire</i>			
735/170110	Emprunts pour travaux	2.139.700,00	2.139.700,00-	0,00

Budget extraordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<u>RECETTES</u>			
	<i>Enseignement secondaire de promotion sociale</i>			
736/170110	Emprunts pour travaux	30.800,00	30.800,00-	0,00
	<u>Enseignement supérieur</u>			
	<i>Enseignement supérieur non universitaire</i>			
741/170110	Emprunts pour travaux	697.300,00	697.300,00-	0,00
	<i>Enseignement supérieur de promotion sociale</i>			
744/170110	Emprunts pour travaux	121.500,00	121.500,00-	0,00
	<u>Enseignement pour handicapés</u>			
	<i>Institut provincial d'enseignement secondaire spécial</i>			
752/170110	Emprunts pour travaux	151.500,00	151.500,00-	0,00
	<u>Complexes de délassement</u>			
	<i>Domaine de Wégimont</i>			
760/170110	Emprunts pour travaux	95.000,00	95.000,00-	0,00
	<u>Culture, loisirs et fêtes</u>			
	<i>Service des affaires culturelles</i>			
762/170110	Emprunts pour travaux	268.650,00	268.650,00-	0,00
	<i>Service des expositions</i>			
763/170110	Emprunts pour travaux	90.000,00	90.000,00-	0,00

Budget extraordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<u>RECETTES</u>			
	Sports			
	<i>Complexe sportif de Naimette-Xhovémont</i>			
764/170110	Emprunts pour travaux	25.000,00	25.000,00-	0,00
	<i>Ctre rég. d'entraînement et formation de jeunes footballeurs</i>			
764/170110	Emprunts pour travaux	100.000,00	100.000,00-	0,00
	Arts			
	<i>Musée de la Vie wallonne</i>			
771/170110	Emprunts pour travaux	553.000,00	553.000,00-	0,00
	<i>Château de Jehay</i>			
771/170110	Emprunts pour travaux	215.000,00	215.000,00-	0,00
	<i>Église Saint-Antoine</i>			
771/170110	Emprunts pour travaux	20.000,00	20.000,00-	0,00
	<i>Édifices classés</i>			
773/170130	Emprunts couvrant l'intervention dans les frais de grosses réparations et de restauration d'édifices classés	440.000,00	440.000,00-	0,00
	<u>Cultes et laïcité</u>			
	<i>Cultes et laïcité</i>			
790/170131	Emprunts pour participation aux grosses réparations et restaurations d'églises et presbytères classés, en partenariat avec la Région wallonne	1.000.000,00	1.000.000,00-	0,00

Budget extraordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<u>RECETTES</u>			
	<u>Interventions sociales et famille</u>			
	<i>La famille</i>			
844/170152	Emprunts pour prêts installation jeunes	100.000,00	80.000,00-	20.000,00
	<u>Soins de santé</u>			
	<i>Laboratoires, dispensaires et services de santé</i>			
871/170110	Emprunts pour travaux	107.500,00	107.500,00-	0,00
871/170120	Emprunts pour équipement	347.200,00	347.200,00-	0,00
871/288020	Récupération de cautionnements versés en numéraire	0,00	5.000,00	5.000,00
	<i>L'accueil - Centre hospitalier spécialisé, à Lierneux</i>			
872/170110	Emprunts pour travaux	280.000,00	280.000,00-	0,00
	<i>Maison de soins psychiatriques</i>			
872/170110	Emprunts pour travaux	195.000,00	195.000,00-	0,00
	<u>Hygiène et salubrité publique</u>			
	<i>Traitement des eaux usées</i>			
877/170132	Emprunts pour couvrir la participation provinciale dans les dépenses pour travaux entrepris par l'association intercommunale pour le démergement et l'épuration des communes de la région liégeoise, en partenariat avec la Région wallonne	500.000,00	500.000,00-	0,00
	<u>Logement et aménagement du territoire</u>			
	<i>Habitations sociales et politique du logement</i>			
922/170133	Emprunts couvrant la participation provinciale dans l'aide au logement social	500.000,00	500.000,00-	0,00

Budget extraordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<u>RECETTES</u>			
922/170153	Emprunts couvrant les prêts pour la construction, l'achat et l'assainissement d'habitations sociales	1.250.000,00	1.241.344,31-	8.655,69
	Total R.E dette	18.816.815,00	18.783.159,31-	33.655,69

Budget extraordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	DEPENSES			
	EXERCICES ANTERIEURS			
000/096990/06	Engagements reportés d'exercices antérieurs financés par emprunts à contracter - Pour mémoire	32.026.173,50	32.026.173,50-	0,00
000/690910/06	Mali exercices antérieurs - BE	0,00	7.160.012,03	7.160.012,03
	Total Exercices Antérieurs	32.026.173,50	24.866.161,47-	7.160.012,03

Budget extraordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<u>DEPENSES</u>			
	<u>D.E investissements</u>			
	<u>Administration générale</u>			
	<i>Administration générale</i>			
104/240000	Mobilier - acquisition	452.500,00	45.000,00	497.500,00
104/241000	Matériel roulant - acquisition	600.000,00	70.000,00	670.000,00
	<u>Voies navigables - Hydraulique</u>			
	<i>Cours d'eau non navigables</i>			
484/226010	Travaux extraordinaires d'urgence, d'amélioration ou de modification des cours d'eau non navigables de 2ème catégorie	25.000,00	200.000,00	225.000,00
	<u>Enseignement : Affaires générales</u>			
	<i>Direction générale et inspection de l'enseignement</i>			
701/244200	Equipement didactique - acquisition	700.000,00	181.633,00-	518.367,00
	<i>Internats</i>			
708/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	594.000,00	20.000,00-	574.000,00
	<u>Enseignement supérieur</u>			
	<i>Enseignement supérieur de promotion sociale</i>			
744/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	139.500,00	75.000,00-	64.500,00

Budget extraordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<u>DEPENSES</u>			
	<u>Culture, loisirs et fêtes</u>			
	<i>Culture et loisirs</i>			
762/242000	Patrimoine artistique - acquisition	25.000,00	5.000,00	30.000,00
	<u>Arts</u>			
	<i>Musée de la Vie wallonne</i>			
771/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	478.000,00	150.000,00	628.000,00
771/242000	Patrimoine artistique - acquisition	25.000,00	15.000,00	40.000,00
	<u>Soins de santé</u>			
	<i>Laboratoires, dispensaires et services de santé</i>			
871/230000	Machines, matériel - acquisition	347.200,00	145.000,00-	202.200,00
	Total D.E investissements	3.386.200,00	63.367,00	3.449.567,00
	<u>D.E dette</u>			
	<u>Industrie et énergie</u>			
	<i>Industrie et énergie</i>			
530/280900	Participation au capital de l'Association pour le redéploiement économique du bassin sérésien (AREBS)	100.000,00	100.000,00-	0,00

Budget extraordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<u>DEPENSES</u>			
	<u>Soins de santé</u>			
	<i>Laboratoires, dispensaires et services de santé</i>			
871/288000	Cautionnements versés en numéraires	0,00	5.000,00	5.000,00
	Total D.E dette	100.000,00	95.000,00-	5.000,00

I TOTAL DES RECETTES EXTRAORDINAIRES

	TRANSFERTS	INVESTISSEMENT	DETTE	TOT.EX.PROPRE	EX.ANTER.	PRELEVEM.	TOT.GENERAL
BUDG.INITIAL	1.971.447,00	66.527,00	17.870.355,00	19.908.329,00	32.067.069,74	5.476.065,00	57.451.463,74
1ere série de modifications budgétaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	262.896,00-	262.896,00-
2ieme série de modifications budgétaires	55.500,00-	0,00	946.464,00	890.964,00	0,00	139.779,00-	751.185,00
3ieme série de modifications budgétaires	5.000,00	0,00	18.783.159,31-	18.778.159,31-	9.994.821,30-	3.763.000,00	25.009.980,61-
TOTAUX	1.920.947,00	66.527,00	33.659,69	2.021.133,69	22.072.248,44	8.836.390,00	32.929.772,13

II. TOTAL DES DEPENSES EXTRAORDINAIRES

	TRANSFERTS	INVESTISSEMENT	DETTE	TOT.EX.PROPRE	EX.ANTER.	PRELEVEM.	TOT.GENERAL
BUDG.INITIAL	3.040.000,00	19.189.001,00	2.400.000,00	24.629.001,00	32.376.173,50	0,00	57.005.174,50
1ere série de transferts budgétaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1ere série de modifications budgétaires	0,00	217.896,00-	0,00	217.896,00-	0,00	0,00	217.896,00-
2ieme série de transferts budgétaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2ieme série de modifications budgétaires	0,00	1.039.186,00	0,00	1.039.186,00	0,00	0,00	1.039.186,00
3ieme série de transferts budgétaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3ieme série de modifications budgétaires	0,00	63.367,00	95.000,00-	31.633,00-	24.866.161,47-	0,00	24.897.794,47-
TOTAUX	3.040.000,00	20.073.658,00	2.305.000,00	25.418.658,00	7.510.012,03	0,00	32.928.670,03

BONI du Budget EXTRAORDINAIRE : 1.102,10

RECAPITULATIF DU BUDGET EXTRAORDINAIRE

Recettes

LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
I. Recettes propres à l'exercice	25.872.683,00	15.015.159,31-	10.857.523,69
II. Recettes des exercices antérieurs	32.067.069,74	9.994.821,30-	22.072.248,44
Recettes totales	57.939.752,74	25.009.980,61-	32.929.772,13

Dépenses

LIBELLES	CREDITS ANCIENS	MODIFICATIONS	CREDITS NOUVEAUX
I. Dépenses propres à l'exercice	25.450.291,00	31.633,00-	25.418.658,00
II. Dépenses des exercices antérieurs	32.376.173,50	24.866.161,47-	7.510.012,03
Dépenses totales	57.826.464,50	24.897.794,47-	32.928.670,03

Article 4. - Le budget extraordinaire de la Province de Liège, pour l'année 2007, tel qu'il est modifié par la présente résolution s'établit comme suit:

RECETTES: 32.929.772,13

DEPENSES: 32.928.670,03

BONI: 1.102,10

Article 5. - La présente résolution sera soumise à l'approbation des Autorités de tutelle.

En séance à Liège, le

Par le Conseil:

La Greffière provinciale,

La Présidente,

MARIANNE LONHAY

JOSETTE MICHAUX

BUDGET PROVINCIAL 2007

Programme des travaux et investissements
extraordinaires OCTOBRE 2007

*

*

*

PROGRAMME DES TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS EXTRAORDINAIRES

ARTICLES	OBJET	CREDITS	SUBSIDES
	<u>ANNEES ANTERIEURES</u>		
000/00000/662002	Dépenses afférentes aux années antérieures	350.000,00	0,00
	TOTAL	350.000,00	0,00
	<u>DEPENSES GENERALES</u>		
000/00000/642190	Non-valeurs, irrécouvrables ou annulations de droits constatés	100.000,00	0,00
000/00000/662100	Dépenses accidentelles ou imprévues	<u>255.000,00</u>	0,00
	TOTAL	355.000,00	0,00
	<u>ASSURANCES</u>		
050/00000/230000	Acquisition d'autres machines et matériel	200.000,00	200.000,00 (050/00000/761030)
050/00000/221010	Réparations de sinistres immobiliers indemnisés	400.000,00	400.000,00 (050/00000/761030)
	TOTAL	600.000,00	600.000,00
	<u>AUTORITES PROVINCIALES</u>		
101/10000/221010	Aménagement de bureaux à l'ancienne conciergerie rue Beeckman	<u>140.000,00</u>	<u>0,00</u>
	TOTAL	140.000,00	0,00
	<u>ADMINISTRATION PROVINCIALE</u>		
	<u>Administration générale</u>		
	<u>ACQUISITION D'AUTRES MACHINES ET MATERIEL</u>		
104/11080/230000	Pot commun	1.000.000,00	0,00
104/75180/230000	Naimette - Nouvelle cage disque-marteau	23.000,00	0,00
104/75180/230000	Naimette - Remplacement de matériel d'athlétisme	30.000,00	0,00

VOIES ET MOYENS COUVRANT LA PART PROVINCIALE

2

Juin

Octobre

PART PROVINCIALE	EMPRUNT, ALIENATIONS, PRELEVEMENTS	MONTANTS	ARTICLES
	<u>ANNEES ANTERIEURES</u>		
350.000,00	Prélèvement sur B.O.	350.000,00	060/00000/781000
350.000,00		350.000,00	
	<u>DEPENSES GENERALES</u>		
100.000,00	Prélèvement sur B.O.	100.000,00	060/00000/781000
<u>255.000,00</u>	Prélèvement sur B.O.	<u>255.000,00</u>	<u>060/00000/781000</u>
355.000,00		355.000,00	
	<u>ASSURANCES</u>		
0,00	Indemnisation des compagnies d'assurance	0,00	
0,00	Indemnisation des compagnies d'assurance	0,00	
0,00		0,00	
<u>140.000,00</u>	Emprunt n° 35	<u>140.000,00</u>	<u>101/10000/170110</u>
140.000,00		140.000,00	
	<u>ADMINISTRATION PROVINCIALE</u>		
	<u>Administration générale</u>		
	<u>ACQUISITION D'AUTRES MACHINES ET MATERIEL</u>		
1.000.000,00	Prélèvement sur B.O.	1.000.000,00	060/00000/781000
23.000,00	Prélèvement sur B.O.	23.000,00	060/00000/781000
30.000,00	Prélèvement sur B.O.	30.000,00	060/00000/781000

ARTICLES	OBJET	CREDITS	SUBSIDES
	<u>ACQUISITION DE MOBILIER</u>		
<u>104/11080/240000</u>	<u>Pot commun</u>	<u>355.000,00</u>	<u>0,00</u>
<u>104/13480/240000</u>	Acquisition de mobilier - Cellule de crise - Projet EMRIC	<u>2.500,00</u>	<u>0,00</u>
<u>104/77180/240000</u>	Musée Vie Wallonne - Cafétéria, sous-sol et divers	140.000,00	0,00
	<u>ACQUISITION DE MACHINES DE BUREAU</u>		
<u>104/11080/240100</u>	Pot commun	100.000,00	0,00
	<u>ACQUISITION DE MATERIEL ROULANT</u>		
<u>104/11080/241000</u>	<u>Pot commun</u>	670.000,00	0,00
	<u>PATRIMOINE ARTISTIQUE</u>		
<u>104/11000/242010</u>	Restauration du vase des 9 provinces	<u>28.000,00</u>	<u>0,00</u>
	<u>ACQUISITION DE MATERIEL DE CUISINE</u>		
<u>104/11080/244300</u>	Pot commun	75.000,00	0,00
<u>104/77180/244300</u>	Musée Vie Wallonne - cuisine	52.000,00	0,00
<u>104/28080/244300</u>	Haute Ecole Léon-Eli Troclet - cuisine Campus	50.000,00	0,00
	<u>Institut de formation des agents des services publics.</u>		
<u>106/11400/221010</u>	Adjudication du lot "électricité"	<u>1.053.465,00</u>	<u>0,00</u>
	TOTAL	3.578.965,00	0,00
	<u>SERVICES GENERAUX</u>		
	<u>Archives provinciales</u>		
<u>133/11300/273000</u>	Archives - entrepôt provincial : renforcement structure 1ère phase sur 2	165.000,00	0,00
	<u>Service provincial des bâtiments</u>		
<u>137/11800/231000</u>	Licences ArchiCAD (20 licences)	72.000,00	0,00
<u>137/11800/270105</u>	Travaux d'intérêts général	1.000.000,00	0,00
<u>137/11800/270105</u>	Travaux d'intérêt général - Mise aux normes selon recommandations de l'Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire (AFSCA) 2è phase	300.000,00	0,00
	<u>Service Informatique Central</u>		
<u>139/12600/231000</u>	Acquisition de matériel informatique - renouvellement des postes de travail.	<u>1.275.179,00</u>	<u>0,00</u>
	TOTAL	2.812.179,00	0,00

VOIES ET MOYENS COUVRANT LA PART PROVINCIALE

4

Juin

Octobre

PART PROVINCIALE	EMPRUNT, ALIENATIONS, PRELEVEMENTS	MONTANTS	ARTICLES
	<u>ACQUISITION DE MOBILIER</u>		
<u>355.000,00</u>	Prélèvement sur B.O.	<u>355.000,00</u>	060/00000/781000
<u>2.500,00</u>	Prélèvement sur B.O.	<u>2.500,00</u>	060/00000/781000
140.000,00	Prélèvement sur B.O.	<u>140.000,00</u>	060/00000/781000
	<u>ACQUISITION DE MACHINES DE BUREAU</u>		
100.000,00	Prélèvement sur B.O.	<u>100.000,00</u>	060/00000/781000
	<u>ACQUISITION DE MATERIEL ROULANT</u>		
670.000,00	Prélèvement sur B.O.	<u>670.000,00</u>	060/00000/781000
	<u>PATRIMOINE ARTISTIQUE</u>		
<u>28.000,00</u>	Prélèvement sur B.O.	<u>28.000,00</u>	060/00000/781000
	<u>ACQUISITION DE MATERIEL DE CUISINE</u>		
75.000,00	Prélèvement sur B.O.	<u>75.000,00</u>	060/00000/781000
52.000,00	Prélèvement sur B.O.	<u>52.000,00</u>	060/00000/781000
50.000,00	Prélèvement sur B.O.	<u>50.000,00</u>	060/00000/781000
<u>1.053.465,00</u>	Emprunt n° 36	<u>1.053.465,00</u>	106/11400/170110
3.578.965,00		3.578.965,00	
	<u>SERVICES GENERAUX</u>		
	<u>Archives provinciales</u>		
165.000,00	Emprunt n° 2	165.000,00	133/11300/170110
	<u>Service provincial des bâtiments</u>		
72.000,00	Prélèvement sur B.O.	72.000,00	060/00000/781000
1.000.000,00	Emprunt n° 3	1.000.000,00	137/11800/170110
300.000,00	Emprunt n° 3	300.000,00	137/11800/170110
	<u>Service Informatique Central</u>		
<u>1.275.179,00</u>	Prélèvement sur B.O.	<u>1.275.179,00</u>	060/00000/781000
2.812.179,00		2.812.179,00	

ARTICLES	OBJET	CREDITS	SUBSIDES
	<u>ORDRE PUBLIC ET SECURITE</u>		
	<u>Services régionaux d'incendie</u>		
351/00000/230000	<u>SRI - Acquisition de matériel à mettre à disposition des services régionaux d'incendie, en partenariat avec la Région wallonne</u>	1.796.286,00	0,00
	TOTAL	1.796.286,00	0,00
	<u>COMMUNICATIONS</u>		
	<u>Service Technique provincial</u>		
420/14100/273000	Travaux divers SPMT (pictogrammes, stores, escaliers)	10.000,00	0,00
	<u>Voirie provinciale</u>		
421/00000/224010	Travaux d'élargissement et d'amélioration des routes provinciales	1,00	0,00
	TOTAL	10.001,00	0,00
	<u>VOIES NAVIGABLES ET HYDRAULIQUE</u>		
484/00000/226000	Acquisition de terrains concernant les travaux d'amélioration des cours d'eau non navigables	1,00	0,00
484/00000/226010	Travaux extraordinaires d'urgence, d'amélioration ou de modification des cours d'eau non navigables de 2ème catégorie	225.000,00	0,00
	TOTAL	225.001,00	0,00

PART PROVINCIALE	EMPRUNT, ALIENATIONS, PRELEVEMENTS	MONTANTS	ARTICLES
	<u>ORDRE PUBLIC ET SECURITE</u>		
	<u>Services régionaux d'incendie</u>		
1.796.286,00	Prélèvement du budget ordinaire, en vue de l'acquisition de matériel à mettre à disposition des services d'incendie	1.796.286,00	060/00000/781010
1.796.286,00		1.796.286,00	
	<u>COMMUNICATIONS</u>		
	<u>Service Technique provincial</u>		
10.000,00	Prélèvement sur B.O.	10.000,00	060/00000/781000
	<u>Voirie provinciale</u>		
1,00	Prélèvement sur B.O.	1,00	060/00000/781000
10.001,00		10.001,00	
	<u>VOIES NAVIGABLES ET HYDRAULIQUE</u>		
1,00	Prélèvement sur B.O.	1,00	060/00000/781000
225.000,00	Emprunt n° 4	225.000,00	484/00000/170114
225.001,00		225.001,00	

ARTICLES	OBJET	CREDITS	SUBSIDES
	<u>INDUSTRIE ET ENERGIE</u>		
530/00000/280000	Libération capital 2007 - SPI +	750.000,00	0,00
530/00000/280900	Participation au capital de l'association pour le redéploiement économique du bassin sérésien (AREBS)	0,00	
	TOTAL	750.000,00	0,00
	<u>TOURISME</u>		
	<u>Auberge de Logne</u>		
562/56800/221010	Douches - 1er étage (dernière phase)	25.000,00	0,00
	Reconstruction du mur de soutènement	10.000,00	0,00
	<u>Château de Harzé</u>		
562/57000/221010	Travaux d'entretien divers	25.000,00	0,00
	Peinture des châssis de fenêtres du château	10.000,00	0,00
	<u>Fédération du Tourisme</u>		
562/00000/262460	Equipement touristique	500.000,00	0,00
	TOTAL	570.000,00	0,00
	<u>AGRICULTURE</u>		
	<u>Inspection des Services Agricoles</u>		
621/62000/221010	Amélioration du hangar agricole (portes d'accès)	50.000,00	0,00
	Abri pour machines agricoles (suite et fin)	60.000,00	0,00
	<u>Station d'analyse agricole</u>		
621/63100/221010	Accréditation des locaux	30.000,00	0,00

PART PROVINCIALE	EMPRUNT, ALIENATIONS, PRELEVEMENTS	MONTANTS	ARTICLES
	<u>INDUSTRIE ET ENERGIE</u>		
750.000,00	Emprunt n° 5	750.000,00	530/00000/170171
0,00	Prélèvement sur B.O	0,00	060/00000/781000
750.000,00		750.000,00	
	<u>TOURISME</u>		
	<u>Auberge de Logne</u>		
25.000,00	Emprunt n° 6	25.000,00	562/56800/170110
10.000,00	Emprunt n° 6	10.000,00	562/56800/170110
	<u>Château de Harzé</u>		
25.000,00	Emprunt n° 6	25.000,00	562/57000/170110
10.000,00	Emprunt n° 6	10.000,00	562/57000/170110
	<u>Fédération du Tourisme</u>		
500.000,00	Emprunt n° 7	500.000,00	562/00000/170140
570.000,00		570.000,00	
	<u>AGRICULTURE</u>		
	<u>Inspection des Services Agricoles</u>		
50.000,00	Emprunt n° 8	50.000,00	621/62000/170110
60.000,00	Emprunt n° 8	60.000,00	621/62000/170110
	<u>Station d'analyse agricole</u>		
30.000,00	Emprunt n° 8	30.000,00	621/63100/170110

ARTICLES	OBJET	CREDITS	SUBSIDES
	<u>Ferme provinciale de la Haye à Jevoumont</u>		
621/63400/221010	Remise en état de l'égouttage	14.000,00	0,00
621/63400/221010	Construction nouvelle citerne lisier	37.000,00	14.800,00 (621/63400/151210)
	TOTAL	191.000,00	14.800,00
	<u>ENSEIGNEMENT - AFFAIRES GENERALES</u>		
700/00000/244200	Fonds d'équipement pédagogique	1.440.000,00	1.200.000,00 (700/00000/151420)
700/00000/270102	Marchés de peinture dans les établissements scolaires y compris conciergerie	750.000,00	0,00
700/00000/270103	Marchés de travaux de sécurité dans les établissements scolaires	250.000,00	0,00
	<u>Direction générale et inspection</u>		
701/00000/244200	Equipement didactique enseignement	518.367,00	0,00
	<u>Prêts d'études</u>		
703/85200/292100	Prêts d'études	200.000,00	0,00
	<u>Centres provinciaux psycho-médico-sociaux</u>		
706/20300/221010	PMS 1 Seraing - Rénovation des locaux et peintures extérieures	35.000,00	0,00
	PMS 2 Seraing - Peintures des corniches	30.000,00	0,00
	PMS Verviers - Regroupement des Centres PMS 1,2 et PSE	500.000,00	0,00
	Restructuration des PMS : Chauffage/électricité (phase 1)	165.000,00	0,00
	Restructuration des PMS : Chauffage/électricité (phase 2)	50.000,00	0,00
	Construction d'un centre PSE 2	380.000,00	0,00
	<u>Internats</u>		
	<u>HERSTAL</u>		
708/23200/221010	Aménagement local éducatrice	7.000,00	0,00
	<u>LA REID</u>		
	<u>Route du Canada</u>		
708/23400/221010	Réfection étanchéité des douches - 1er et 2ème étages	15.500,00	0,00
	Bardage de la façade ouest de l'internat et de la cuisine	41.500,00	0,00

VOIES ET MOYENS COUVRANT LA PART PROVINCIALE

10
Juin
Octobre

PART PROVINCIALE	EMPRUNT, ALIENATIONS, PRELEVEMENTS	MONTANTS	ARTICLES
	<u>Ferme provinciale de la Haye à Jevoumont</u>		
14.000,00	Emprunt n° 8	14.000,00	621/63400/170110
22.200,00	Emprunt n° 8	22.200,00	621/63400/170110
176.200,00		176.200,00	
	<u>ENSEIGNEMENT - AFFAIRES GENERALES</u>		
240.000,00	Prélèvement sur B.O	240.000,00	060/00000/781000
750.000,00	Prélèvement sur B.O	750.000,00	060/00000/781000
250.000,00	Prélèvement sur B.O	250.000,00	060/00000/781000
	<u>Direction générale et inspection</u>		
518.367,00	Prélèvement sur B.O	518.367,00	060/00000/781000
	<u>Prêts d'études</u>		
200.000,00	Emprunt n° 10	200.000,00	703/85200/170151
	<u>Centres provinciaux psycho-médico-sociaux</u>		
35.000,00	Emprunt n° 11	35.000,00	706/20300/170110
30.000,00	Emprunt n° 11	30.000,00	706/20300/170110
500.000,00	Emprunt n° 11	500.000,00	706/20300/170110
165.000,00	Emprunt n° 11	165.000,00	706/20300/170110
50.000,00	Emprunt n° 11	50.000,00	706/20300/170110
380.000,00	Emprunt n° 11	380.000,00	706/20300/170110
	<u>Internats</u>		
	<u>HERSTAL</u>		
7.000,00	Emprunt n° 12	7.000,00	708/23200/170110
	<u>LA REID</u>		
	<u>Route du Canada</u>		
15.500,00	Emprunt n° 12	15.500,00	708/23400/170110
41.500,00	Emprunt n° 12	41.500,00	708/23400/170110

ARTICLES	OBJET	CREDITS	SUBSIDES
	LA REID (suite)		
	<u>Haut-Mâret</u>		
708/23400/221010	Renouvellement toiture en toiture verte + isolation sur l'ensemble	85.000,00	0,00
	Renouvellement du chauffage	220.000,00	0,00
	<u>E.P. VERVIERS</u>		
708/23500/221010	Remplacement canalisations en polypropylène pour alimentation eau chaude (phase douches)	15.000,00	0,00
	<u>WAREMME</u>		
	<u>Rue de Huy</u>		
708/23600/221010	Remplacement de châssis de fenêtres 1ère phase (limitation des ouvertures)	10.000,00	0,00
	Remise en état des portes coupe-feu	20.000,00	0,00
	<i>Réaménagement du rez-de-chaussée aile est en salle d'études</i>	0,00	0,00
	<u>Rue de Sélys</u>		
	Révision complète des sanitaires et canalisations (1ère phase)	15.000,00	0,00
	<u>LIEGE</u>		
708/23700/221010	Reconditionnement châssis de fenêtres - 1ère phase	25.000,00	0,00
	Remplacement du mobilier fixe - 2ème phase	50.000,00	0,00
	<u>SERAING</u>		
708/23800/221010	Rénovation électricité - 6 ème étage	70.000,00	0,00
	TOTAL	4.892.367,00	1.200.000,00
	<u>ENSEIGNEMENT SECONDAIRE</u>		
	<u>Enseignement agricole et horticole</u>		
	<u>IPEA LA REID</u>		
732/22100/221010	Mesures de sécurité dans divers bâtiments	38.500,00	0,00
	<u>Extension bloc jardin</u>		
	Eclairage de sécurité blocs enseignement, ateliers et administration	35.000,00	0,00

VOIES ET MOYENS COUVRANT LA PART PROVINCIALE

12
Juin
Octobre

PART PROVINCIALE	EMPRUNT, ALIENATIONS, PRELEVEMENTS	MONTANTS	ARTICLES
	<u>Haut-Mâret</u>		
85.000,00	Emprunt n° 12	85.000,00	708/23400/170110
220.000,00	Emprunt n° 12	220.000,00	708/23400/170110
	<u>E.P. VERVIERS</u>		
15.000,00	Emprunt n° 12	15.000,00	708/23500/170110
	<u>WAREMME</u>		
	<u>Rue de Huy</u>		
10.000,00	Emprunt n° 12	10.000,00	708/23600/170110
20.000,00	Emprunt n° 12	20.000,00	708/23600/170110
0,00	Emprunt n° 12	0,00	708/23600/170110
	<u>Rue de Séllys</u>		
15.000,00	Emprunt n° 12	15.000,00	708/23600/170110
	<u>LIEGE</u>		
25.000,00	Emprunt n° 12	25.000,00	708/23700/170110
50.000,00	Emprunt n° 12	50.000,00	708/23700/170110
	<u>SERAING</u>		
70.000,00	Emprunt n° 12	70.000,00	708/23800/170110
3.692.367,00		3.692.367,00	
	<u>ENSEIGNEMENT SECONDAIRE</u>		
	<u>Enseignement agricole et horticole</u>		
	<u>IPEA LA REID</u>		
38.500,00	Emprunt n° 13	38.500,00	732/22100/170110
	<u>Extension bloc jardin</u>		
35.000,00	Emprunt n° 13	35.000,00	732/22100/170110

ARTICLES	OBJET	CREDITS	SUBSIDES
	<u>Enseignement secondaire</u>		
	<u>LYCEE JEAN BOETS</u>		
	<u>Crèche</u>		
735/24110/221010	Climatisation rez-de-chaussée	23.000,00	0,00
	<u>ATHENEE PROVINCIAL GUY LANG A FLEMALLE</u>		
735/24400/221010	Remplacement portes RF 2ème phase	35.000,00	0,00
	Réparations diverses dans sanitaires et gymnase	25.000,00	0,00
	<u>ECOLE POLYTECHNIQUE DE HERSTAL</u>		
735/24600/221010	Conformité sécurité incendie	60.000,00	0,00
	Gymnase : remplacement faux plafond	60.000,00	0,00
	Travaux d'urgence aux chaudières	80.000,00	0,00
	Renouvellement chaudière	1,00	0,00
	<u>I.P.E.S. HERSTAL</u>		
735/24700/221010	Toiture pavillon	40.000,00	0,00
	Préau annexe Delrez	30.000,00	0,00
	Hall de sport - isolation et finitions intérieures	50.000,00	0,00
	<u>ECOLE POLYTECHNIQUE DE HUY</u>		
	<u>Bâtiment principal</u>		
735/24800/221010	Revoir compartimentage - 2ème étage	50.000,00	0,00
	Travaux de sécurité	15.000,00	0,00
	Cours de jeux - 3ème phase	75.000,00	0,00
	<u>Pavillon Meuse</u>		
	Remplacement châssis de fenêtres	10.000,00	0,00
	<u>Conciergerie</u>		
	Châssis + plomberie + murs	30.000,00	0,00
	<u>Pavillon Récollets</u>		
	Etanchéisation façades	40.000,00	0,00

PART PROVINCIALE	EMPRUNT, ALIENATIONS, PRELEVEMENTS	MONTANTS	ARTICLES
	<u>Enseignement secondaire</u>		
	<u>LYCEE JEAN BOETS</u>		
	<u>Crèche</u>		
23.000,00	Emprunt n° 14	23.000,00	735/24110/170110
	<u>ATHENEE PROVINCIAL GUY LANG A FLEMALLE</u>		
35.000,00	Emprunt n° 14	35.000,00	735/24400/170110
25.000,00	Emprunt n° 14	25.000,00	735/24400/170110
	<u>ECOLE POLYTECHNIQUE DE HERSTAL</u>		
60.000,00	Emprunt n° 14	60.000,00	735/24600/170110
60.000,00	Emprunt n° 14	60.000,00	735/24600/170110
80.000,00	Emprunt n° 14	80.000,00	735/24600/170110
1,00	Prélèvement sur B.O	1,00	060/00000/781000
	<u>I.P.E.S. HERSTAL</u>		
40.000,00	Emprunt n° 14	40.000,00	735/24700/170110
30.000,00	Emprunt n° 14	30.000,00	735/24700/170110
50.000,00	Emprunt n° 14	50.000,00	735/24700/170110
	<u>ECOLE POLYTECHNIQUE DE HUY</u>		
	<u>Bâtiment principal</u>		
50.000,00	Emprunt n° 14	50.000,00	735/24800/170110
15.000,00	Emprunt n° 14	15.000,00	735/24800/170110
75.000,00	Emprunt n° 14	75.000,00	735/24800/170110
	<u>Pavillon Meuse</u>		
10.000,00	Emprunt n° 14	10.000,00	735/24800/170110
	<u>Conciergerie</u>		
30.000,00	Emprunt n° 14	30.000,00	735/24800/170110
	<u>Pavillon Récollets</u>		
40.000,00	Emprunt n° 14	40.000,00	735/24800/170110

ARTICLES	OBJET	CREDITS	SUBSIDES
	<u>ECOLE POLYTECHNIQUE DE HUY (suite)</u>		
	<u>Bâtiment Rittweger</u>		
	Réparation toiture	30.000,00	0,00
	<u>IPES DE HUY</u>		
735/24900/221010	Compartimentage salle de fête - 2 ème phase	30.000,00	0,00
	Compartimentage des locaux annexes	75.000,00	0,00
	Mise en conformité des ascenseurs	270.000,00	0,00
	Installation d'une détection incendie généralisée et éclairage de secours	260.000,00	0,00
	Préau le long du restaurant scolaire	60.000,00	0,00
	<u>IPES DE SERAING</u>		
735/25000/221010	Peinture et réparation des châssis bois aile est et ouest	50.000,00	0,00
	<u>IPES D'OUGREE</u>		
735/25010/221010	Cloisons intérieures et porte R.F. - 2ème phase	40.000,00	0,00
	Rénovation des façades (5ème et dernière phase)	80.000,00	0,00
	<u>PARAMEDICAL</u>		
	<u>Siège de Verviers</u>		
735/25100/221010	Restauration des façades (1ère phase)	30.000,00	0,00
	Rénovation toiture (1ère phase)	1,00	0,00
	<u>Siège de Liège</u>		
	Remplacement de la protection solaire et occultation des classes	25.000,00	0,00
	Réparation châssis - 2ème phase	20.000,00	0,00
	<u>E.P SERAING</u>		
735/25400/221010	Travaux de sécurité incendie	35.000,00	0,00
	<u>E.P VERVIERS</u>		
735/25500/221010	Agrandissement de l'atelier soudure	15.000,00	0,00
	Aménagement sous-sol bâtiment 5 en classes	58.000,00	0,00
	Renouvellement toiture bâtiment 2 + isolation	96.000,00	28.800,00
			(735/25500/151210)

PART PROVINCIALE	EMPRUNT, ALIENATIONS, PRELEVEMENTS	MONTANTS	ARTICLES
	<u>Bâtiment Rittweger</u>		
30.000,00	Emprunt n° 14	30.000,00	735/24800/170110
	<u>IPES DE HUY</u>		
30.000,00	Emprunt n° 14	30.000,00	735/24900/170110
75.000,00	Emprunt n° 14	75.000,00	735/24900/170110
270.000,00	Emprunt n° 14	270.000,00	735/24900/170110
260.000,00	Emprunt n° 14	260.000,00	735/24900/170110
60.000,00	Emprunt n° 14	60.000,00	735/24900/170110
	<u>IPES DE SERAING</u>		
50.000,00	Emprunt n° 14	50.000,00	735/25000/170110
	<u>IPES D'OUGREE</u>		
40.000,00	Emprunt n° 14	40.000,00	735/25010/170110
80.000,00	Emprunt n° 14	80.000,00	735/25010/170110
	<u>PARAMEDICAL</u>		
	<u>Siège de Verviers</u>		
30.000,00	Emprunt n° 14	30.000,00	735/25100/170110
1,00	Prélèvement sur B.O	1,00	060/00000/781000
	<u>Siège de Liège</u>		
25.000,00	Emprunt n° 14	25.000,00	735/25100/170110
20.000,00	Emprunt n° 14	20.000,00	735/25100/170110
	<u>E.P SERAING</u>		
35.000,00	Emprunt n° 14	35.000,00	735/25400/170110
	<u>E.P VERVIERS</u>		
15.000,00	Emprunt n° 14	15.000,00	735/25500/170110
58.000,00	Emprunt n° 14	58.000,00	735/25500/170110
67.200,00	Emprunt n° 14	67.200,00	735/25500/170110

ARTICLES	OBJET	CREDITS	SUBSIDES
	<u>IPES VERVIERS</u>		
735/25600/221010	Renouvellement toiture gymnase et isolation	1,00	0,00
	Renouvellement faux-plafonds (2ème phase)	31.000,00	0,00
	Installation éclairage de sécurité - couloirs - sous-sol et étages - 2ème phase.	33.000,00	0,00
	<u>IPES DE HESBAYE</u>		
	<u>Crisnée</u>		
735/25700/221010	Atelier menuiserie : modification des cheneaux	4.000,00	0,00
	Renouvellement plafonds classes 2ème étage	41.000,00	0,00
	Toiture bâtiment principal + exutoire	125.000,00	0,00
	<u>Route de Huy</u>		
	Laboratoire biologie : remplacement installation sanitaire	7.500,00	0,00
	Mise en conformité incendie salle de projection	10.000,00	0,00
	<u>Rue de Sélys</u>		
	Bâtiment principal : révision des portes R.F.	20.000,00	0,00
	Gymnase : révision des joints de maçonneries extérieures + tuyau descente + toiture	60.000,00	0,00
	Remplacement portes extérieures	20.000,00	0,00
	Aménagement vestiaires à la boulangerie	20.000,00	0,00
	<u>Enseignement secondaire de promotion sociale</u>		
	<u>IPLEPS VERVIERS - ORIENTATION COMMERCIALE</u>		
736/26400/221010	Remplacement châssis fenêtres façade Est	44.000,00	13.200,00 (736/26400/151210)
	TOTAL	2.286.003,00	42.000,00

PART PROVINCIALE	EMPRUNT, ALIENATIONS, PRELEVEMENTS	MONTANTS	ARTICLES
	<u>IPES VERVIERS</u>		
1,00	Prélèvement sur B.O	1,00	060/00000/781000
31.000,00	Emprunt n° 14	31.000,00	735/25600/170110
33.000,00	Emprunt n° 14	33.000,00	735/25600/170110
	<u>IPES DE HESBAYE</u>		
	<u>Crisnée</u>		
4.000,00	Emprunt n° 14	4.000,00	735/25700/170110
41.000,00	Emprunt n° 14	41.000,00	735/25700/170110
125.000,00	Emprunt n° 14	125.000,00	735/25700/170110
	<u>Route de Huy</u>		
7.500,00	Emprunt n° 14	7.500,00	735/25700/170110
10.000,00	Emprunt n° 14	10.000,00	735/25700/170110
	<u>Rue de Sélys</u>		
20.000,00	Emprunt n° 14	20.000,00	735/25700/170110
60.000,00	Emprunt n° 14	60.000,00	735/25700/170110
20.000,00	Emprunt n° 14	20.000,00	735/25700/170110
20.000,00	Emprunt n° 14	20.000,00	735/25700/170110
	<u>Enseignement secondaire de promotion sociale</u>		
	<u>IPEPS VERVIERS - ORIENTATION COMMERCIALE</u>		
30.800,00	Emprunt n° 15	30.800,00	736/26400/170110
2.244.003,00		2.244.003,00	

ARTICLES	OBJET	CREDITS	SUBSIDES
	<u>ENSEIGNEMENT SUPERIEUR</u>		
	<u>Enseignement supérieur non universitaire</u>		
	<u>HAUTE ECOLE RENNEQUIN-SUALEM</u>		
	<u>Isil</u>		
741/27900/221010	Aménagement locaux 141,142 et 143 en un auditoire et 2 classes - gros œuvre et parachèvement	75.000,00	0,00
	Ventilation auditoires 141 à 143	80.000,00	0,00
	Electricité auditoires 141 à 143	40.000,00	0,00
	<u>Parc des Marêts</u>		
	Installation de deux ascenseurs - Urgent accès handicapés Lot 1 G.O. et parachèvement : 60.000,00 Lot 2 Ascenseurs : 110.000,00 Lot 3 : Modification élect.suite à l'installation des deux ascenseurs : 10.000,00 Lot 4 : Modification chauff.suite à l'installation des deux ascenseurs : 10.000,00	190.000,00	0,00
741/28000/221010	<u>HAUTE ECOLE LEON-ELI TROCLET</u>		
	Renouvellement étanchéité toiture pavillon "Wérister"	77.000,00	23.100,00 (741/28000/151210)
	Réparation béton façades du bâtiment administratif	30.000,00	0,00
	Remplacement chaudière pavillon Wérister	12.000,00	3.600,00 (741/28000/151210)
	<u>HAUTE ECOLE ANDRE VESALE</u>		
741/28100/221010	Toiture	80.000,00	0,00
	Remplacement des tuyaux de descentes	30.000,00	0,00
	Remplacement du faux plafond de l'auvent côté Kurth	20.000,00	0,00
	Remplacement tarmac et caniveaux de la cour	40.000,00	0,00
	Occultation locaux - 1 ère phase et protection solaire	35.000,00	0,00
	Adaptation tableau général basse tension	15.000,00	0,00

PART PROVINCIALE	EMPRUNT, ALIENATIONS, PRELEVEMENTS	MONTANTS	ARTICLES
	<u>ENSEIGNEMENT SUPERIEUR</u>		
	<u>Enseignement supérieur non universitaire</u>		
	<u>HAUTE ECOLE RENNEQUIN-SUALEM</u>		
	<u>Isil</u>		
75.000,00	Emprunt n° 16	75.000,00	741/27900/170110
80.000,00	Emprunt n° 16	80.000,00	741/27900/170110
40.000,00	Emprunt n° 16	40.000,00	741/27900/170110
	<u>Parc des Marêts</u>		
190.000,00	Emprunt n° 16	190.000,00	741/27900/170110
	<u>HAUTE ECOLE LEON-ELI TROCLET</u>		
53.900,00	Emprunt n° 16	53.900,00	741/28000/170110
30.000,00	Emprunt n° 16	30.000,00	741/28000/170110
8.400,00	Emprunt n° 16	8.400,00	741/28000/170110
	<u>HAUTE ECOLE ANDRE VESALE</u>		
80.000,00	Emprunt n° 16	80.000,00	741/28100/170110
30.000,00	Emprunt n° 16	30.000,00	741/28100/170110
20.000,00	Emprunt n° 16	20.000,00	741/28100/170110
40.000,00	Emprunt n° 16	40.000,00	741/28100/170110
35.000,00	Emprunt n° 16	35.000,00	741/28100/170110
15.000,00	Emprunt n° 16	15.000,00	741/28100/170110

ARTICLES	OBJET	CREDITS	SUBSIDES
	<u>Enseignement supérieur de Promotion Sociale</u>		
	<u>I.P.E.P.S. Seraing</u>		
744/28200/221010	Orientation générale 4ème et 5ème étage à Jemeppe - Renouvellement des châssis de fenêtres	60.000,00	18.000,00 (744/28200/151210)
	Orientation technique mise en place de pictogramme de sécurité	4.500,00	0,00
	<u>I.P.E.P.S. Liège</u>		
744/28300/221010	Renouvellement installations électriques, réseaux data et téléphonie, détection incendie généralisée - 1ère phase	0,00	0,00
	TOTAL	788.500,00	44.700,00
	<u>ENSEIGNEMENT POUR HANDICAPES</u>		
	<u>Institut provincial d'enseignement secondaire spécial</u>		
	<u>IPESS SPECIAL DE MICHEROUX</u>		
752/29100/221010	Implantation d'un nouveau dispositif de séparation des graisses et féculés + chambre de relevage	55.000,00	0,00
	Divers travaux de sécurité	3.500,00	0,00
	Réaménagement zone de parcage et zone récréation	21.000,00	0,00
	Bardage façade ouest aile gauche	50.000,00	0,00
	Cloisonnement cuisine	22.000,00	0,00
	<u>CENTRE DE READAPTATION AU TRAVAIL</u>		
752/29200/221010	Remplacement tableaux électriques - phase 1	25.000,00	0,00
	TOTAL	176.500,00	0,00

PART PROVINCIALE	EMPRUNT, ALIENATIONS, PRELEVEMENTS	MONTANTS	ARTICLES
	<u>Enseignement supérieur de Promotion Sociale</u>		
	<u>I.P.E.P.S. Seraing</u>		
42.000,00	Emprunt n° 17	42.000,00	744/28200/170110
4.500,00	Emprunt n° 17	4.500,00	744/28200/170110
	<u>I.P.E.P.S. Liège</u>		
0,00	Emprunt n° 17	0,00	744/28300/170110
743.800,00		743.800,00	
	<u>ENSEIGNEMENT POUR HANDICAPES</u>		
	<u>Institut provincial d'enseignement secondaire spécial</u>		
	<u>IPESS SPECIAL DE MICHEROUX</u>		
55.000,00	Emprunt n° 18	55.000,00	752/29100/170110
3.500,00	Emprunt n° 18	3.500,00	752/29100/170110
21.000,00	Emprunt n° 18	21.000,00	752/29100/170110
50.000,00	Emprunt n° 18	50.000,00	752/29100/170110
22.000,00	Emprunt n° 18	22.000,00	752/29100/170110
	<u>CENTRE DE READAPTATION AU TRAVAIL</u>		
25.000,00	Prélèvement sur B.O.	25.000,00	060/00000/781000
176.500,00		176.500,00	

ARTICLES	OBJET	CREDITS	SUBSIDES
	<u>COMPLEXE DE DELASSEMENT</u>		
	<u>Domaine provincial de Wégimont</u>		
760/71000/221010	Hydrofugeage des façades tour Nord	30.000,00	0,00
	Rénovation de la salle Nord	65.000,00	0,00
	Réfection du parking (entrée basse)	1,00	0,00
	Sécurisation du domaine	1,00	0,00
	TOTAL	95.002,00	0,00
	<u>JEUNESSE</u>		
	<u>Service de la Jeunesse</u>		
761/72000/221010	Rafrâichissement façade et châssis pavillon Struvay	20.000,00	0,00
	TOTAL	20.000,00	0,00
	<u>CULTURE, LOISIRS, FETES ET CEREMONIES</u>		
	<u>Service des affaires culturelles de la Province</u>		
	<u>CULTURE ET LOISIRS</u>		
762/00000/242000	Acquisition d'œuvres d'art	30.000,00	0,00
	<u>SERVICE DES AFFAIRES CULTURELLES</u>		
762/73100/221010	Volet devant entrée médiathèque	12.650,00	0,00
	Aménagement vestiaires-douches personnel cuisine	12.500,00	0,00
	Remplacement châssis de façade - rue des Croisiers - 2ème phase	125.000,00	0,00
	Evacuation des eaux atelier créatif	3.500,00	0,00
	Aménagement d'une conciergerie	25.000,00	0,00

PART PROVINCIALE	EMPRUNT, ALIENATIONS, PRELEVEMENTS	MONTANTS	ARTICLES
	<u>COMPLEXE DE DELASSEMENT</u>		
	<u>Domaine provincial de Wégimont</u>		
30.000,00	Emprunt n° 20	30.000,00	760/71000/170110
65.000,00	Emprunt n° 20	65.000,00	760/71000/170110
1,00	Prélèvement sur B.O	1,00	060/00000/781000
1,00	Prélèvement sur B.O	1,00	060/00000/781000
95.002,00		95.002,00	
	<u>JEUNESSE</u>		
	<u>Service de la Jeunesse</u>		
20.000,00	Prélèvement sur B.O	20.000,00	060/00000/781000
20.000,00		20.000,00	
	<u>CULTURE, LOISIRS, FETES ET CEREMONIES</u>		
	<u>Service des affaires culturelles de la Province</u>		
	<u>CULTURE ET LOISIRS</u>		
30.000,00	Prélèvement sur B.O	30.000,00	060/00000/781000
	<u>SERVICE DES AFFAIRES CULTURELLES</u>		
12.650,00	Emprunt n° 21	12.650,00	762/73100/170110
12.500,00	Emprunt n° 21	12.500,00	762/73100/170110
125.000,00	Emprunt n° 21	125.000,00	762/73100/170110
3.500,00	Emprunt n° 21	3.500,00	762/73100/170110
25.000,00	Emprunt n° 21	25.000,00	762/73100/170110

ARTICLES	OBJET	CREDITS	SUBSIDES
	<u>SERVICE DES AFFAIRES CULTURELLES (suite)</u>		
762/73100/221010	Electricité, 23, rue des Croisiers	20.000,00	0,00
	Travaux pour séparer les énergies (Ville/Province/Galerie)	70.000,00	0,00
	<u>SERVICE DES EXPOSITIONS</u>		
763/76000/221010	Stores anti-solaire	4.000,00	0,00
	Renouvellement cabine haute-tension	81.000,00	0,00
	Rayonnage pour stockage	5.000,00	0,00
	TOTAL	388.650,00	0,00
	<u>SPORTS</u>		
	<u>Service provincial de l'éducation physique et des sports</u>		
	<u>NAIMETTE</u>		
764/75100/221010	Réalisation d'une aire secondaire pour le rugby et l'athlétisme	1,00	0,00
	Travaux d'entretien	25.000,00	0,00
	<u>CREF</u>		
764/75300/221010	Aménagement parkings	1,00	0,00
	<u>Entretien divers</u>	<u>100.000,00</u>	<u>0,00</u>
	TOTAL	125.002,00	0,00
	<u>ARTS</u>		
	<u>Musée de la vie Wallonne</u>		
	<u>Rénovation Equipement muséal :</u>		
771/77100/230000	Réalisation d'objet spécifiques	75.000,00	0,00
771/77100/221010	Intégration oeuvre d'art sur le parvis	80.000,00	0,00
	Espace de conclusion	58.000,00	0,00

PART PROVINCIALE	EMPRUNT, ALIENATIONS, PRELEVEMENTS	MONTANTS	ARTICLES
	<u>SERVICE DES AFFAIRES CULTURELLES (suite)</u>		
20.000,00	Emprunt n° 21	20.000,00	762/73100/170110
70.000,00	Emprunt n° 21	70.000,00	762/73100/170110
	<u>SERVICE DES EXPOSITIONS</u>		
4.000,00	Emprunt n° 22	4.000,00	763/76000/170110
81.000,00	Emprunt n° 22	81.000,00	763/76000/170110
5.000,00	Emprunt n° 22	5.000,00	763/76000/170110
388.650,00		388.650,00	
	<u>SPORTS</u>		
	<u>Service provincial de l'éducation physique et des sports</u>		
	<u>NAIMETTE</u>		
1,00	Prélèvement sur B.O	1,00	060/00000/781000
25.000,00	Emprunt n° 23	25.000,00	764/75100/170110
	<u>CREF</u>		
1,00	Prélèvement sur B.O	1,00	060/00000/781000
100.000,00	Emprunt n° 23	100.000,00	764/75300/170110
125.002,00		125.002,00	
	<u>ARTS</u>		
	<u>Musée de la vie Wallonne</u>		
	<u>Rénovation Equipement muséal :</u>		
75.000,00	Emprunt n° 24	75.000,00	771/77100/170120
80.000,00	Emprunt n° 24	80.000,00	771/77100/170110
58.000,00	Emprunt n° 24	58.000,00	771/77100/170110

ARTICLES	OBJET	CREDITS	SUBSIDES
	<u>Musée de la vie Wallonne (suite)</u>		
771/77100/221010	Renforcement structure 1ère phase	215.000,00	0,00
771/77100/221010	Electricité - complément	100.000,00	0,00
771/77100/221010	Détection pour pièces de collection	25.000,00	0,00
771/77100/221010	Lot 8: cour intérieure	150.000,00	0,00
771/77100/242000	Patrimoine artistique - acquisition	40.000,00	0,00
	<u>Château de Jehay</u>		
771/77200/221010	Sortie de secours du grand salon	1,00	0,00
	Restauration du portail (entrée haute du parc)	40.000,00	0,00
	Consolidation de l'entrée du château (travée centrale de la galerie Balat)	1,00	0,00
	Réparation des murs des douves	60.000,00	0,00
	Sécurisation installations électriques	75.000,00	0,00
	Restauration façades dépendances	40.000,00	0,00
	<u>Eglise Saint-Antoine</u>		
771/77300/221010	Travaux divers (Remplacement vitraux)	20.000,00	0,00
	<u>Edifices classés</u>		
773/00000/262440	Participation aux frais de restauration des édifices classés (privé)	75.000,00	0,00
773/00000/262410	Participation aux frais de restauration des édifices classés (public)	365.000,00	0,00
	TOTAL	1.418.002,00	0,00
	<u>CULTES ET LAICITE</u>		
790/00000/262450	Participation aux frais de restauration des églises classées (fabriques d'églises)	500.000,00	0,00
790/00000/262420	Participation aux frais de restauration des églises classées (communes)	500.000,00	0,00
	TOTAL	1.000.000,00	0,00

PART PROVINCIALE	EMPRUNT, ALIENATIONS, PRELEVEMENTS	MONTANTS	ARTICLES
	<u>Musée de la vie Wallonne (suite)</u>		
215.000,00	Emprunt n° 24	215.000,00	771/77100/170110
<u>100.000,00</u>	<u>Emprunt n° 24</u>	<u>100.000,00</u>	<u>771/77100/170110</u>
<u>25.000,00</u>	<u>Emprunt n° 24</u>	<u>25.000,00</u>	<u>771/77100/170110</u>
150.000,00	Emprunt n°24	150.000,00	771/77100/170110
40.000,00	Prélèvement sur B.O.	40.000,00	060/00000/781000
	<u>Château de Jehay</u>		
1,00	Prélèvement sur B.O	1,00	060/00000/781000
40.000,00	Emprunt n° 24	40.000,00	771/77200/170110
1,00	Prélèvement sur B.O	1,00	060/00000/781000
60.000,00	Emprunt n° 24	60.000,00	771/77200/170110
75.000,00	Emprunt n° 24	75.000,00	771/77200/170110
<u>40.000,00</u>	<u>Emprunt n° 24</u>	<u>40.000,00</u>	<u>771/77200/170110</u>
	<u>Eglise Saint-Antoine</u>		
20.000,00	Emprunt n° 24	20.000,00	771/77300/170110
	<u>Edifices classés</u>		
75.000,00	Emprunt n° 25	75.000,00	773/00000/170130
365.000,00	Emprunt n° 25	365.000,00	773/00000/170130
1.418.002,00		1.418.002,00	
	<u>CULTES ET LAICITE</u>		
500.000,00	Emprunt n° 26	500.000,00	790/00000/170131
500.000,00	Emprunt n° 26	500.000,00	790/00000/170131
1.000.000,00		1.000.000,00	

ARTICLES	OBJET	CREDITS	SUBSIDES
	<u>INTERVENTIONS SOCIALES ET FAMILLE</u>		
	<u>Maison du social</u>		
840/81000/221010	Faux-plafond R.F en cave + sortie de secours	12.500,00	0,00
	<u>La Famille</u>		
844/85000/292200	Prêts installation jeunes	100.000,00	0,00
	TOTAL	112.500,00	0,00
	<u>SOINS DE SANTE</u>		
	<u>Laboratoires, dispensaires et services de santé</u>		
871/31000/221010	Renouvellement protection solaire façades E et S + protection contre les pigeons	75.000,00	0,00
	Alimentation de secours pour laboratoires	25.000,00	0,00
871/31000/230000	Equipement des laboratoires (dernière phase)	202.200,00	0,00
	<u>PSE Seraing</u>		
871/33000/221010	Cabines déshabillages	7.500,00	0,00
	<u>L'ACCUEIL - CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE A LIERNEUX</u>		
	<u>La source</u>		
872/45100/221010	Renouvellement chaufferie au Doyard	50.000,00	0,00
	Renouvellement chaufferie bloc administration	50.000,00	0,00
	<u>L'Horizon</u>		
	Toitures + isolation (3ème et dernière phase)	150.000,00	0,00
	Rénovation des canalisations d'eau	30.000,00	0,00
	<u>MAISON DE SOINS PSYCHIATRIQUES</u>		
872/45600/221010	Réalisation galerie de liaison + auvents	155.000,00	0,00
	Eclairage extérieur	20.000,00	0,00
	<u>Eclairage extérieur cour</u>	<u>20.000,00</u>	<u>0,00</u>
	TOTAL	784.700,00	0,00

PART PROVINCIALE	EMPRUNT, ALIENATIONS, PRELEVEMENTS	MONTANTS	ARTICLES
	<u>INTERVENTIONS SOCIALES ET FAMILLE</u>		
	<u>Maison du social</u>		
12.500,00	Prélèvement sur B.O	12.500,00	060/00000/781000
	<u>La Famille</u>		
100.000,00	Emprunt n° 27	100.000,00	844/85000/170152
112.500,00		112.500,00	
	<u>SOINS DE SANTE</u>		
	<u>Laboratoires, dispensaires et services de santé</u>		
75.000,00	Emprunt n° 28	75.000,00	871/31000/170110
25.000,00	Emprunt n° 28	25.000,00	871/31000/170110
202.200,00	Emprunt n° 29	202.200,00	871/31000/170120
	<u>PSE Seraing</u>		
7.500,00	Emprunt n° 28	7.500,00	871/33000/170110
	<u>L'ACCUEIL - CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE A LIERNEUX</u>		
	<u>La source</u>		
50.000,00	Emprunt n° 30	50.000,00	872/45100/170110
50.000,00	Emprunt n° 30	50.000,00	872/45100/170110
	<u>L'Horizon</u>		
150.000,00	Emprunt n° 30	150.000,00	872/45100/170110
30.000,00	Emprunt n° 30	30.000,00	872/45100/170110
	<u>MAISON DE SOINS PSYCHIATRIQUES</u>		
155.000,00	Emprunt n° 31	155.000,00	872/45600/170110
20.000,00	Emprunt n° 31	20.000,00	872/45600/170110
20.000,00	Emprunt n° 31	20.000,00	872/45600/170110
784.700,00		784.700,00	

ARTICLES	OBJET	CREDITS	SUBSIDES
	<u>HYGIENE ET SALUBRITE PUBLIQUES</u>		
	<u>Traitement des eaux usées</u>		
877/00000/262430	Participation aux travaux entrepris par l'association intercommunale pour le démergement	500.000,00	0,00
	<u>Maison de la Qualité de la Vie</u>		
879/42000/221010	Remplacement vitrages bâtiment 2	15.000,00	4.500,00 (879/42000/151210)
	Etanchéité toiture du bâtiment 2 + isolation thermique	33.000,00	9.900,00 (879/42000/151210)
	TOTAL	548.000,00	14.400,00
	<u>HABITATIONS SOCIALES ET POLITIQUE DU LOGEMENT, en partenariat avec la Région Wallonne</u>		
922/00000/262470	Participation dans l'aide au logement social	500.000,00	0,00
922/85100/292300	Prêts à la construction, l'achat et l'assainissement d'habitations sociales	1.250.000,00	0,00
	TOTAL	1.750.000,00	0,00

PART PROVINCIALE	EMPRUNT, ALIENATIONS, PRELEVEMENTS	MONTANTS	ARTICLES
	<u>HYGIENE ET SALUBRITE PUBLIQUES</u>		
	<u>Traitement des eaux usées</u>		
500.000,00	Emprunt n° 32	500.000,00	877/00000/170132
	<u>Maison de la Qualité de la Vie</u>		
10.500,00	Prélèvement sur B.O.	10.500,00	060/00000/781000
23.100,00	Prélèvement sur B.O.	23.100,00	060/00000/781000
533.600,00		533.600,00	
	<u>HABITATIONS SOCIALES ET POLITIQUE DU LOGEMENT, en partenariat avec la Région Wallonne</u>		
500.000,00	Emprunt n° 33	500.000,00	922/00000/170133
1.250.000,00	Emprunt n° 34	1.250.000,00	922/85100/170153
1.750.000,00		1.750.000,00	

RECAPITULATION

ARTICLES	OBJET	CREDITS	SUBSIDES
99	Années antérieures	350.000,00	0,00
009	Dépenses générales	355.000,00	0,00
050	Assurances	600.000,00	600.000,00
101	Autorités provinciales	140.000,00	0,00
104-121	Administration provinciale	3.578.965,00	0,00
13	Services généraux	2.812.179,00	0,00
3	Ordre public et sécurité	1.796.286,00	0,00
42	Communications	10.001,00	0,00
48	Hydraulique	225.001,00	0,00
53	Industrie et énergie	750.000,00	0,00
56	Tourisme	570.000,00	0,00
6	Agriculture	191.000,00	14.800,00
70-71	Enseignement - Affaires générales	4.892.367,00	1.200.000,00
73	Enseignement secondaire	2.286.003,00	42.000,00
74	Enseignement supérieur	788.500,00	44.700,00
75	Enseignement pour handicapés	176.500,00	0,00
760	Complexe de délasserment	95.002,00	0,00
761	Jeunesse	20.000,00	0,00
762	Culture	388.650,00	0,00
764	Sports, délasserments de plein air et parcs	125.002,00	0,00
77-78	Arts	1.418.002,00	0,00
790	Cultes	1.000.000,00	0,00
80-86	Interventions sociales et famille	112.500,00	0,00
870-872	Soins de santé	784.700,00	0,00
874-879	Hygiène et salubrité publiques	548.000,00	14.400,00
9	Logement et aménagement du territoire	1.750.000,00	0,00
		25.763.658,00	1.915.900,00

PART PROVINCIALE	EMPRUNT, ALIENATIONS, PRELEVEMENTS	MONTANTS
350.000,00		350.000,00
355.000,00		355.000,00
0,00		0,00
140.000,00		140.000,00
3.578.965,00		3.578.965,00
2.812.179,00		2.812.179,00
1.796.286,00		1.796.286,00
10.001,00		10.001,00
225.001,00		225.001,00
750.000,00		750.000,00
570.000,00		570.000,00
176.200,00		176.200,00
3.692.367,00		3.692.367,00
2.244.003,00		2.244.003,00
743.800,00		743.800,00
176.500,00		176.500,00
95.002,00		95.002,00
20.000,00		20.000,00
388.650,00		388.650,00
125.002,00		125.002,00
1.418.002,00		1.418.002,00
1.000.000,00		1.000.000,00
112.500,00		112.500,00
784.700,00		784.700,00
533.600,00		533.600,00
1.750.000,00		1.750.000,00
23.847.758,00		23.847.758,00

Total des prélèvements sur budget ordinaire

8.303.443,00

Boni budget extraordinaire

0,00

Total des emprunts

15.544.315,00

Totaux généraux

23.847.758,00

**DÉSIGNATION D'UN COMPTABLE DES MATIÈRES AU COMPLEXE PROVINCIAL
DES HAUTS-SARTS
(DOCUMENT 07-08/08)**

De la tribune, M. Alain DEFAYS fait rapport sur ce point au nom de la 7^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à adopter par 9 voix POUR et 5 ABSTENTIONS, le projet de résolution.

La discussion générale est ouverte.

Personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées.

Votent POUR : les groupes PS, MR, CDH-CSP et M. POUSSART

S'ABSTIENT : le groupe ECOLO.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante

Attendu que la comptabilité des matières reprend les produits de consommation courante et les matières transformables;

Vu la décision de la Députation permanente en date du 22 décembre 1988 approuvant d'une part la procédure de déclassement du matériel ou du mobilier et, d'autre part les instructions pour la tenue des inventaires et des comptabilités des matières;

Vu la proposition de décharger Monsieur PATERNOTTE de ses fonctions de comptable des matières au Complexe provincial des Hauts-Sarts au 30 septembre 2007 ;

Vu la proposition de la Direction de cet établissement tendant à désigner, à partir du 1er octobre 2007, Mr BOURDOUX Christian, en qualité de comptable des matières;

Vu sa résolution du 27 avril 1970, approuvée par arrêté royal du 27 août 1970, stipulant que, sauf décision contraire expresse, les agents commis à la garde, à la conservation ou à l'emploi des matières appartenant à la Province sont dispensés de déposer un cautionnement pour garantir leur gestion;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et notamment son article L2272-12 ;

Sur le rapport du Collège provincial,

A R R E T E :

Article 1.- A partir du 1er octobre 2007, Monsieur BOURDOUX Christian, contremaître à temps plein, est désigné en qualité de comptable des matières pour le Complexe provincial des Hauts-Sarts, en remplacement de Monsieur PATERNOTTE Patrick.

Article 2.- La présente résolution sera notifiée, sous pli ordinaire, aux intéressés pour leur servir de titre, à la Direction du Service, pour disposition et à la Cour des Comptes, pour information.

En séance à Liège, le 23 octobre 2007

Par le Conseil,

Marianne LONHAY
Greffière provinciale

Josette MICHAUX
Présidente

**MODIFICATIONS À APPORTER AU CADRE DU PERSONNEL DE CERTAINS
ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES PROVINCIAUX AUX STATUTS ADMINISTRATIF
ET PÉCUNIAIRE DU PERSONNEL NON ENSEIGNANT, AU RÈGLEMENT GÉNÉRAL
ORGANIQUE DES SERVICES PROVINCIAUX ET AU STATUT DE PENSION DU
PERSONNEL PROVINCIAL.
(DOCUMENT 07-08/09)**

De la tribune, Mme Isabelle FRESON fait rapport sur ce point au nom de la 7^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à adopter par 9 voix POUR et 5 ABSTENTIONS, le projet de résolution.

La discussion générale est ouverte.

Plus personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante

Vu la déclaration de politique générale du Collège provincial du 9 novembre 2006;

Vu le statut administratif du personnel provincial non enseignant et ses annexes 1 "Cadres du personnel des établissements et services provinciaux", 2 "Règlement de recrutement, de promotion et programme des examens" et 4 "Régime des congés, absences et dispenses" ;

Vu le statut pécuniaire du personnel provincial non enseignant ;

Vu le statut de pension du personnel provincial

Vu le règlement organique des Services provinciaux ;

Vu le protocole établi avec les organisations syndicales représentatives du personnel provincial ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu le rapport du Collège provincial ;

ARRETE :

Article 1^{er} – A l'annexe 1 "Cadres du personnel des établissements et services provinciaux" du statut administratif du personnel provincial non enseignant, les modifications suivantes sont apportées :

- A la Direction générale des Services agricoles
 . il est inscrit un emploi de chef de division
- A la Station d'Analyses agricoles
 . le nombre d'emplois d'auxiliaire professionnel est porté de 1 à 2 unités

- A la Direction générale de l'Enseignement provincial
 - . il est inscrit 2 emplois d'attaché
 - . le nombre d'emplois de chef de service administratif est porté de 1 à 2 unités
 - . le nombre d'emplois de gradué programmeur est porté de 1 à 2 unités
 - . le nombre d'emplois d'assistant social est porté de 3 à 4 unités
 - . il est inscrit un emploi d'animateur coordonnateur et un emploi de gradué-animateur sportif
 - . l'emploi de contremaître en chef est transformé en un emploi d'agent technique en chef ou contremaître en chef
 - . il est inscrit deux emplois d'agent technique
 - . il est inscrit un emploi de contremaître ou ouvrier qualifié
 - . le nombre d'emplois d'auxiliaire professionnel est ramené de 5 à 4 unités

- A la Haute Ecole de la Province de Liège Rennequin Sualem
 - . le nombre d'emplois d'employé d'administration est porté de 17,50 à 18,50 unités
 - . le nombre d'emplois d'auxiliaire professionnel est porté de 49 à 50 unités
 - . le nombre d'emplois d'agent technique est porté de 2 à 3 unités

- A la Haute Ecole de la Province de Liège Léon-Eli Troclet
 - . l'emploi de chef de service administratif est supprimé
 - . le nombre d'emploi d'employé d'administration est porté de 17 à 18 unités

- A l'Ecole polytechnique de Seraing et Centre d'Education et de Formation en Alternance de Seraing
les deux emplois d'agent technique sont supprimés

- A l'Ecole polytechnique de Herstal et Centre d'Education et de Formation en Alternance de Herstal
 - . le nombre d'emplois d'ouvrier qualifié est ramené de 7 à 6 unités
 - . l'emploi d'agent technique est supprimé
 - . le nombre d'emplois d'auxiliaire professionnel est porté de 34 à 35 unités

- A l'Ecole polytechnique de Verviers et Centre d'Education et de Formation en Alternance de Verviers
 - . le nombre d'emplois d'employé d'administration est porté de 7 à 8 unités
 - . le nombre d'emplois d'ouvrier qualifié est ramené de 13 à 12 unités

- A l'Institut provincial d'Enseignement secondaire de Seraing
 - . le nombre d'emplois d'employé d'administration est porté de 5 à 6 unités

- A l'Institut provincial d'Enseignement secondaire de Huy
 - . le nombre d'emplois d'ouvrier qualifié est ramené de 5 à 4 unités
 - . le nombre d'emplois d'auxiliaire professionnel est porté de 17,50 à 18,50 unités

- A l'Institut provincial d'Enseignement secondaire de Hesbaye
 - . le nombre d'emplois d'ouvrier qualifié est porté de 17 à 18 unités

- A l'Institut provincial d'Enseignement agronomique de La Reid
 - . le nombre d'emplois d'ouvrier qualifié est porté de 13 à 14 unités

- A l'Institut provincial d'Enseignement de promotion sociale de Huy
 - . le nombre d'emplois d'employé d'administration est porté de 2 à 3 unités

- A la Direction générale de la Formation
 - . le nombre d'emplois d'employé d'administration est porté de 2 à 3 unités

- A l'Institut provincial de Formation des Agents des Services publics
 - . il est inscrit un emploi de premier attaché-coordonateur administratif et technique
 - . il est inscrit un emploi de gradué
 - . le nombre d'emplois de formateur est porté de 2 à 4 unités
 - . il est inscrit un demi emploi d'auxiliaire professionnel (manœuvre pour travaux lourds)
 - . il est inscrit un emploi d'attaché en cadre d'extinction

- A la Direction générale de la Santé et de l'Environnement
 - . il est inscrit un emploi de chef de bureau
 - . le nombre d'emplois d'employé d'administration est porté de 2 à 3 unités

- Au Département Laboratoires
 - . le nombre d'emplois d'ouvrier qualifié est porté de 5 à 6 unités
 - . le nombre d'emplois de laborantin est ramené de 8 à 7 unités

- Au Département Médecine de l'Environnement et Qualité de la Vie
 - . l'emploi d'attaché-assistant de laboratoire universitaire est supprimé
 - . l'emploi de premier attaché-coordonateur administratif et technique est transformé en un emploi de premier attaché-animateur universitaire

- Au Service médical de Contrôle et d'Expertises, Médecine du Voyage et Promotion de la Santé à l'Ecole
 - . le nombre d'emplois de premier attaché-médecin spécialiste est ramené de 10,50 à 10 unités
 - . le nombre d'emplois d'attaché est porté de 1 à 1,50 unité
 - . l'emploi de chef de bureau est supprimé
 - . il est inscrit un emploi de chef de service administratif
 - . le nombre d'emplois d'employé d'administration est ramené de 9,50 à 8,50 unités

- Au Département Consultations
 - . le nombre d'emplois d'assistant de laboratoire clinique est ramené de 2,50 à 1,50 unité
 - . le nombre d'emplois d'infirmier est porté de 2 à 3 unités

- Au Département Dépistage itinérant
 - . le nombre d'emploi d'employé d'administration est porté de 5 à 6 unités
 - . le nombre d'emplois d'ouvrier qualifié est porté de 1 à 2 unités
 - . il est inscrit trois emplois de technologue en radiologie
 - . le nombre d'emplois d'infirmier gradué ou breveté est porté de 20 à 23 unités
 - . l'emploi d'assistant social est supprimé
 - . le nombre d'emplois d'auxiliaire de soins est ramené 21 à 14 unités
 - . il est inscrit six emplois d'auxiliaire de soins en cadre d'extinction

- A l'Accueil – Centre Hospitalier spécialisé de la Province de Liège
 - . il est inscrit un emploi de premier attaché - coordinateur administratif et technique
 - . l'emploi de chef de bureau est supprimé
 - . l'emploi d'attaché spécifique est supprimé
 - . il est inscrit un emploi de gradué (comptable)
 - . le nombre d'emplois d'employé d'administration est ramené de 16 à 12 unités
 - . le nombre d'emplois d'auxiliaire d'administration est porté de 2,50 à 4 unités
 - . l'emploi de contremaître en chef est supprimé
 - . le nombre d'emplois d'ouvrier qualifié est porté de 21 à 22 unités
 - . les trois emplois d'auxiliaire professionnel (manœuvre pour travaux lourds) sont supprimés
 - . le nombre d'emplois d'auxiliaire professionnel est porté de 51 à 55 unités
 - . il est inscrit un emploi de chef de bureau technique
 - . l'emploi de premier-directeur-médecin est supprimé

- . il est inscrit un emploi de premier directeur-pharmacien en chef
- . le nombre d'emplois de premier attaché-médecin hygiéniste est ramené de 0,50 à 0,20 unité
- . l'emploi à temps réduit de premier attaché-médecin ou pharmacien biologiste est supprimé
- . le nombre d'emplois de premier attaché-pharmacien d'hôpital est ramené de 1 à 0,50 unité
- . l'emploi à temps réduit de premier attaché-dentiste à temps réduit est supprimé
- . les 5 emplois de premier attaché-Médecin ou Médecin spécialiste sont supprimés
- . il est créé 4,5 emplois de premier attaché-Médecin spécialiste
- . il est créé un demi emploi de premier attaché-Médecin
- . le nombre d'emplois d'attaché-animateur universitaire est ramené de 10 à 1 unité
- . le nombre d'emplois d'attaché-psychologue est porté de 5 à 6 unités
- . les trois emplois de chef de service de 1^{ère} classe Nursing sont supprimés
- . il est inscrit deux emplois d'infirmier chef de service de 1^{ère} classe
- . les 4 emplois d'infirmier de section sont supprimés
- . le nombre d'emplois d'infirmier en chef est porté de 9 à 15 unités
- . les cinq emplois d'infirmier en chef-adjoint sont supprimés
- . les vingt-six emplois d'animateur gradué ou éducateur de classe 1 sont supprimés
- . il est inscrit trente-neuf emplois d'animateur gradué
- . l'emploi d'ergothérapeute est supprimé
- . le nombre d'emplois d'assistant de laboratoire est porté de 1 à 2 unités
- . le nombre d'emplois d'infirmier gradué ou breveté est porté de 84 à 88 unités
- . le nombre d'emplois d'aide-pharmacien est porté de 1 à 3 unités
- . l'emploi d'assistant en pharmacie est supprimé
- . les cinq emplois d'assistant en soins hospitaliers sont supprimés
- . le nombre d'emplois de personnel auxiliaire est porté de 42 à 53 unités
- . il est inscrit en cadre d'extinction : un emploi d'employé d'administration, un demi emploi d'auxiliaire d'administration, 0,30 emploi de premier attaché-médecin hygiéniste, un emploi à temps réduit de premier attaché-médecin ou pharmacien biologiste, un emploi à temps réduit de premier attaché-dentiste, un emploi d'ergothérapeute et trois emplois d'assistant en soins hospitaliers

– Au Centre Princesse Astrid de La Gleize

- . il est inscrit un emploi de chef de division
- . l'emploi de chef de bureau est supprimé
- . le nombre d'emplois d'ouvrier qualifié est ramené de 9 à 8 unités

– Au Centre de Réadaptation au Travail d'Abée-Scry

- . le nombre d'emplois d'ouvrier qualifié est ramené de 3 à 2 unités
- . le nombre d'emplois d'auxiliaire professionnel est porté de 6 à 7 unités
- . il est inscrit un emploi d'infirmier gradué
- . le nombre d'emploi d'infirmier breveté est ramené de 3 à 2 unités

Au Service provincial des Bâtiments

- . il est inscrit un emploi d'attaché
- . le nombre d'emplois d'employé d'administration est ramené de 23 à 22 unités
- . le nombre d'emplois d'ouvrier qualifié est ramené de 65 à 62 unités
- . le nombre d'emplois de directeur technique est porté de 3 à 4 unités
- . il est inscrit un emploi de premier attaché-ingénieur civil
- . l'emploi de chef de division technique est supprimé
- . le nombre d'emplois d'attaché – ingénieur industriel est ramené de 9 à 8 unités
- . le nombre d'emplois d'agent technique en chef est porté de 19 à 22 unités

– Au Service des Affaires culturelles de la Province de Liège

- . il est inscrit deux emplois d'attaché (administratif)
- . le nombre d'emplois d'employé d'administration est porté de 39,50 à 40,50 unités

- . le nombre d'emplois d'attaché (culturel) est porté de 4 à 5 unités
- . le nombre d'emplois de bibliothécaire gradué est porté de 29 à 30 unités
- . le nombre d'emplois d'animateur régional est porté de 2 à 3 unités
- . le nombre d'emplois d'employé de bibliothèque est ramené de 53 à 52 unités

- Au Service de la Jeunesse de la Province de Liège
 - . l'emploi d'attaché (administratif) est supprimé
 - . il est inscrit un emploi de chef de service administratif
 - . le nombre d'emplois d'ouvrier qualifié est ramené de 3 à 2 unités
 - . il est inscrit deux emplois d'attaché (culturel)
 - . le nombre d'emplois d'animateur régional est porté de 6 à 7 unités
 - . il est inscrit un emploi de coordinateur de projets

- Au Service des Expositions
 - . le nombre d'emplois d'ouvrier qualifié est porté de 1 à 2 unités

- Au Service des Musées
 - . le nombre d'emplois d'employé d'administration est porté de 9 à 10 unités

- A la Direction générale du Tourisme des Sports, des Grands Evénements, des Relations Extérieures et de la Communication
 - . l'emploi de chef de division est supprimé
 - . le Service provincial de la Communication est reporté au cadre du Département "Services du Protocole et de la Communication de la Province de Liège"
 - . l'intitulé de cette Direction générale est modifiée comme suit : "Direction générale du Tourisme, des Sports, des Grands Evénements et des Relations Extérieures"

- A la Fédération du Tourisme de la Province de Liège
 - . il est inscrit un emploi de chef de bureau, un emploi de gradué (comptable) et un emploi de gradué (en tourisme)
 - . le nombre d'emplois de chef de service administratif est ramené de 4 à 3 unités
 - . le nombre d'emplois d'hôtesse d'accueil est porté de 2 à 3 unités
 - . le nombre d'emplois d'employé d'administration est ramené de 19 à 18 unités
 - . l'emploi d'ouvrier qualifié ou auxiliaire professionnel (manœuvre pour travaux lourds) est supprimé
 - . il est inscrit un emploi de premier attaché spécifique

- Au Service des Sports
 - . il est inscrit un emploi de chef de bureau
 - . le nombre d'emplois d'employé d'administration est porté de 17 à 21 unités
 - . le nombre d'emplois d'ouvrier qualifié est porté de 1 à 2 unités
 - . le nombre d'emplois d'auxiliaire professionnel est porté de 12 à 16 unités
 - . l'emploi d'animateur coordonnateur est supprimé

- Au Bureau des Relations extérieures de Liège
 - . l'emploi d'employé d'administration est supprimé

- Au Domaine provincial de Wégimont
 - . le nombre d'emplois d'ouvrier qualifié est ramené de 16 à 15 unités
 - . il est inscrit un emploi d'auxiliaire professionnel – manœuvre pour travaux lourds

- A l'Administration centrale provinciale – Affaires sociales
 - . le nombre d'emplois d'employé d'administration est ramené de 146 à 142 unités

- . l'emploi d'ordonnateur des fêtes et des cérémonies est supprimé
- A la Cellule de Coordination de l'Intranet
 - . le nombre d'emplois d'employé d'administration est ramené de 2 à 1 unité
 - . le nombre d'emplois d'agent technique est porté de 4 à 5 unités.
- Il est créé un Département intitulé "Services du Protocole et de la Communication de la Province de Liège
 - . il est inscrit un emploi de directeur adjoint spécifique communication
- Au Service provincial du Protocole
 - . il est inscrit un emploi d'attaché (culturel), un emploi d'ordonnateur des fêtes et cérémonies et cinq emplois d'employé d'administration
- Au service provincial de la Communication
 - . le nombre d'emplois de chef de division est porté de 1 à 2 unités
 - . le nombre d'emplois d'employé d'administration est ramené de 10 à 8 unités
 - . il est inscrit un emploi d'ouvrier qualifié

Article 2 – Au statut administratif du personnel non enseignant, l'article 125 est complété comme suit (**modification en gras**) :

"Les agents peuvent être maintenus en disponibilité pendant deux ans au maximum pour cause de maladie ou d'infirmité.

A l'expiration de ce délai, le traitement d'attente est réduit au montant de la pension qu'ils obtiendraient s'ils étaient admis à la pension prématurée.

Toutefois, lorsque l'agent est reconnu atteint d'une maladie ou infirmité grave et de longue durée, cette limitation et la réduction du traitement d'attente y attachée ne sont pas d'application."

Article 3 – A l'Annexe 2 du statut administratif du personnel non enseignant « Conditions de recrutement, de promotion et programme des examens », insertion :

- à la rubrique « personnel administratif et assimilé » : des annexes A, B, C et D ci-jointes en ce qui concerne les conditions d'accès respectivement dans les fonctions de chef de bureau, de directeur adjoint, de directeur adjoint spécifique communication et de formateur non gradué.

- à la rubrique "personnel technique et assimilé" : de l'annexe E ci-jointe en ce qui concerne les conditions d'accès dans la fonction de chef de bureau technique.

- à la rubrique "personnel de soins et d'assistance" : des annexes F, G, H et I ci-jointes en ce qui concerne les conditions d'accès dans les fonctions de premier directeur-pharmacien en chef, d'infirmier chef de service de 1^{ère} classe, de premier attaché-animateur universitaire et de technologue en radiologie.

- à la rubrique "personnel des services de la culture, de la jeunesse et des sports", de l'annexe J ci-jointe en ce qui concerne les conditions d'accès dans la fonction de gradué en tourisme

Article 4 – A l'annexe 4 du statut administratif du personnel non enseignant "Régime des congés, absences et dispenses", l'article 11 est adapté comme suit (**modification en gras**) :

- le § 3 est complété par les deux alinéas suivants :

"A la demande de la travailleuse, le période d'interruption de travail après la neuvième semaine est prolongée d'une semaine lorsque la travailleuse a été incapable d'effectuer son travail pour cause de maladie ou d'accident durant toute la période allant de la sixième semaine précédant la date effective de l'accouchement, ou de la huitième semaine lorsqu'une naissance multiple est prévue, jusqu'à l'accouchement.

En cas de naissance multiple, à la demande de la travailleuse, la période d'interruption de travail après la neuvième semaine, éventuellement prolongée conformément aux dispositions des deux alinéas précédents, est prolongée d'une période maximale de deux semaines."

- le § 7 est complété comme suite :

*"La rémunération due pour la période pendant laquelle l'agent féminin se trouve en congé de maternité ne peut couvrir plus de **seize** semaines (**quarante** semaines lorsque le nouveau-né doit rester hospitalisé après les sept premiers jours à compter de sa naissance) ou de **vingt** semaines en cas de naissance multiple (**quarante-quatre** semaines lorsque le(s) nouveau(x) né(s) doi(ven)t rester hospitalisés après les sept premiers jours à dater de sa (leur) naissance."*

Article 5 – Au chapitre IV du règlement général organique des services provinciaux, les articles 26.4 et 26 bis sont adaptés comme suit (**modifications en gras**) :

- le § 3 est complété par les deux alinéas suivants :

"A la demande de la travailleuse, le période d'interruption de travail après la neuvième semaine est prolongée d'une semaine lorsque la travailleuse a été incapable d'effectuer son travail pour cause de maladie ou d'accident durant toute la période allant de la sixième semaine précédant la date effective de l'accouchement, ou de la huitième semaine lorsqu'une naissance multiple est prévue, jusqu'à l'accouchement."

En cas de naissance multiple, à la demande de la travailleuse, la période d'interruption de travail après la neuvième semaine, éventuellement prolongée conformément aux dispositions des deux alinéas précédents, est prolongée d'une période maximale de deux semaines."

- le § 6 est complété comme suit :

*"La rémunération due pour la période pendant laquelle l'agent féminin se trouve en congé de maternité ne peut couvrir plus de **seize** semaines (**quarante** semaines lorsque le nouveau-né doit rester hospitalisé après les sept premiers jours à compter de sa naissance) ou de **vingt** semaines en cas de naissance multiple (**quarante-quatre** semaines lorsque le(s) nouveau(x) né(s) doi(ven)t rester hospitalisés après les sept premiers jours à dater de sa (leur) naissance."*

Article 6 – Au statut pécuniaire du personnel provincial non enseignant, insertion :

- à la rubrique "personnel administratif et assimilé" de l'annexe K ci-jointe en ce qui concerne les conditions de rémunération dans la fonction de directeur adjoint spécifique communication.

- à la rubrique "personnel de soins et d'assistance" des annexes L, M, N et O ci-jointes en ce qui concerne les conditions de rémunération dans les fonctions de premier directeur – pharmacien en chef, d'infirmier chef de service de 1^{ère} classe ou chef de service nursing - 1^{ère} classe, de premier attaché-animateur universitaire et de technologie en radiologie.

- à la rubrique "personnel des services de la culture, de la jeunesse et des sports" de l'annexe P ci-jointe en ce qui concerne les conditions de rémunération dans la fonction de gradué en tourisme.

Article 7 – Au statut de pension du personnel provincial, l'article 38 est complété comme suit (**modification en gras**) :

"Les agents peuvent être maintenus en disponibilité pendant deux ans au maximum pour cause de maladie ou d'infirmité."

Toutefois, lorsque l'agent est reconnu atteint d'une maladie ou infirmité grave et de longue durée, cette limitation et la réduction du traitement d'attente y attachée ne sont pas d'application."

Article 8 – La présente résolution sera transmise à l'Autorité de tutelle, pour approbation.

Article 9 – *La présente résolution sortira ses effets le 1^{er} jour du mois qui suivra son approbation, à l'exception de la nouvelle disposition relative au congé de maternité applicable aux accouchements intervenus à partir du 1^{er} septembre 2006.*

Article 10 – *La présente résolution sera insérée au Bulletin provincial et mise en ligne sur le site Internet de la Province, conformément à l'article L2213-2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.*

En séance à Liège, le 23 octobre 2007

Par le Conseil,

*Marianne LONHAY
Greffière provinciale*

*Josette MICHAUX
Présidente*

ANNEXE 2 : REGLEMENT DE RECRUTEMENT, DE PROMOTION ET PROGRAMME DES EXAMENS

ANNEXE A à la résolution du Conseil provincial (réunions d'octobre 2007)

Personnel administratif et assimilé

Niveau	Echelle	Grade	Mode d'attribution	Echelle y donnant accès	Ancienneté dans l'échelle	Conditions requises	Examen à présenter
A	A1	Chef de bureau	Promotion	D5, D6, C3, C4 B1, B2, B3, B4	4 ans	Diplôme des cours provinciaux de sciences administratives (3 modules)	Rédaction d'un rapport sur un sujet relatif à la fonction. Epreuve orale : évaluation de la concordance du profil du candidat avec les caractéristiques spécifiques de la fonction et de l'intérêt qu'il manifeste dans le domaine propre à la fonction.

ANNEXE 2 : REGLEMENT DE RECRUTEMENT, DE PROMOTION ET PROGRAMME DES EXAMENS

ANNEXE B à la résolution du Conseil provincial (réunions d'octobre 2007)

Personnel administratif et assimilé

Niveau	Echelle	Grade	Mode d'attribution	Echelle y donnant accès	Ancienneté dans l'échelle	Conditions requises	Examen à présenter
A	A5sp	Directeur adjoint	Promotion	A3, A4, A4Sp	4 ans	-	-

ANNEXE 2 : REGLEMENT DE RECRUTEMENT, DE PROMOTION ET PROGRAMME DES EXAMENS

ANNEXE C à la résolution du Conseil provincial (réunions d'octobre 2007)

Personnel administratif et assimilé

Niveau	Echelle	Grade	Mode d'attribution	Echelle y donnant accès	Ancienneté dans l'échelle	Conditions requises	Examen à présenter
A	A5sp	Directeur adjoint spécifique communication	Recrutement	/	/	Être porteur d'un titre universitaire ou assimilé et disposer d'une expérience utile dans le domaine de la Communication de 8 ans au moins ou être porteur d'un graduat ou assimilé et disposer d'une expérience utile dans le domaine de la Communication de 16 ans au moins	Rédaction d'un rapport sur un sujet relatif à la fonction Epreuve orale : évaluation de la concordance du profil du candidat avec les caractéristiques spécifiques de la fonction et de l'intérêt qu'il manifeste pour le domaine propre à la fonction

ANNEXE 2 : REGLEMENT DE RECRUTEMENT, DE PROMOTION ET PROGRAMME DES EXAMENS

ANNEXE D à la résolution du Conseil provincial (réunions d'octobre 2007)

Personnel administratif et assimilé

Niveau	Echelle	Grade	Mode d'attribution	Echelle y donnant accès	Ancienneté dans l'échelle	Conditions requises	Examen à présenter
D	D6	Formateur non gradué	Recrutement	/	/	<p style="text-align: center;">Titre de l'enseignement secondaire supérieur ou assimilé de la spécialité</p> <p style="text-align: center;">ou</p> <p style="text-align: center;">Titres définis à l'annexe 3 de l'arrêté royal du 13 février 1998 relatif aux centres de formation et de perfectionnement des secouristes ambulanciers, pour le secouriste ambulancier membre du corps professoral à l'Ecole provinciale d'Aide médicale urgente</p>	<p>Epreuves techniques suivant la spécialité</p> <p>Epreuve orale portant sur la formation et les connaissances requises pour l'exercice de l'emploi</p>

ANNEXE 2 : REGLEMENT DE RECRUTEMENT, DE PROMOTION ET PROGRAMME DES EXAMENS

ANNEXE E à la résolution du Conseil provincial (réunions d'octobre 2007)

Personnel technique et assimilé

Niveau	Echelle	Grade	Mode d'attribution	Echelle y donnant accès	Ancienneté dans l'échelle	Conditions requises	Examen à présenter
A	A1	Chef de bureau technique	Promotion	D7, D8, D9, D10, B1, B2, B3, B4	4 ans	Formation spécifique	Epreuve écrite portant sur des matières administratives et techniques.
				D9, D10, B1, B2, B3, B4		Formation spécifique Appartenance au secteur de soins ou d'assistance	Epreuve orale portant sur la formation et les connaissances requises pour l'exercice de l'emploi.

ANNEXE 2 : REGLEMENT DE RECRUTEMENT, DE PROMOTION ET PROGRAMME DES EXAMENS

ANNEXE F à la résolution du Conseil provincial (réunions d'octobre 2007)

Personnel de soins et d'assistance

Niveau	Echelle	Grade	Mode d'attribution	Echelle y donnant accès	Ancienneté dans l'échelle	Conditions requises	Examen à présenter
A	A6sp	Premier directeur-pharmacien en chef	Promotion	A4sp A5sp	4 ans	-	Epreuve orale : évaluation de la concordance du profil du candidat avec les caractéristiques spécifiques de la fonction et de l'intérêt qu'il manifeste dans le domaine propre à la fonction.

ANNEXE G à la résolution du Conseil provincial (réunions d'octobre 2007)

Personnel de soins et d'assistance

Niveau	Echelle	Grade	Mode d'attribution	Echelle y donnant accès	Ancienneté dans l'échelle	Conditions requises	Examen à présenter
B	B6	Infirmier chef de service de 1 ^{ère} classe	Recrutement			<p>Etre porteur</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'un diplôme d'infirmier gradué ou d'accoucheuse ET -d'un diplôme ou certificat d'infirmier cadre et d'une formation complémentaire de niveau universitaire <p>Fournir la preuve d'une pratique effective de 5 ans comme membre personnel infirmier et soignant d'un hôpital.</p>	<p>Epreuves techniques suivant la spécialité.</p> <p>Epreuve orale portant sur la formation et les connaissances requises pour l'exercice de l'emploi.</p>
			Promotion	B1-B2 B3-B4 B4.1	4 ans	<p>Etre porteur</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'un diplôme d'infirmier gradué ou d'accoucheuse ET -d'un diplôme ou certificat d'infirmier cadre et d'une formation complémentaire de niveau universitaire <p>Fournir la preuve d'une pratique effective de 5 ans comme membre personnel infirmier et soignant d'un hôpital.</p>	<p>Epreuve orale portant sur la formation et les connaissances requises pour l'exercice de l'emploi.</p>

ANNEXE H à la résolution du Conseil provincial (réunions d'octobre 2007)

Personnel de soins et d'assistance

Niveau	Echelle	Grade	Mode d'attribution	Echelle y donnant accès	Ancienneté dans l'échelle	Conditions requises	Examen à présenter
A	A4sp	Premier attaché- animateur universitaire	Promotion	A1sp A2sp A3sp	4 ans	-	Epreuve orale portant sur la formation et les connaissances requises pour l'exercice de l'emploi.

ANNEXE I à la résolution du Conseil provincial (réunions d'octobre 2007)

Personnel de soins et d'assistance

Niveau	Echelle	Grade	Mode d'attribution	Echelle y donnant accès	Ancienneté dans l'échelle	Conditions requises	Examen à présenter
B	B1	Technologue en radiologie	Recrutement	-	-	Titre de l'enseignement supérieur de type court ou assimilé de la spécialité	<ul style="list-style-type: none">- Epreuves techniques suivant la spécialité- Epreuve orale portant sur la formation et les connaissances requises pour l'exercice de l'emploi

ANNEXE J à la résolution du Conseil provincial (réunions d'octobre 2007)

Personnel des services de la culture, de la jeunesse et des sports

Niveau	Echelle	Grade	Mode d'attribution	Echelle y donnant accès	Ancienneté dans l'échelle	Conditions requises	Examen à présenter
B	B1	Gradué en tourisme	Recrutement	-	-	Titre de l'enseignement supérieur de type court (graduat) en rapport avec la spécialité ou tout autre graduat complété par une expérience utile du métier de 3 ans au moins	- Epreuves techniques suivant la spécialité - Epreuve orale portant sur la formation et les connaissances requises pour l'exercice de l'emploi

STATUT PECUNIAIRE DU PERSONNEL PROVINCIAL NON ENSEIGNANT

ANNEXE K à la résolution du Conseil provincial (réunions d'octobre 2007)

Personnel administratif et assimilé

ECHELLE	GRADES	MODE D'ACCES	CONDITIONS D'ACCES
A5sp	Directeur adjoint spécifique communication	Recrutement	-

STATUT PECUNIAIRE DU PERSONNEL PROVINCIAL NON ENSEIGNANT

ANNEXE L à la résolution du Conseil provincial (réunions d'octobre 2007)

Personnel de soins et d'assistance

ECHELLE	GRADES	MODE D'ACCES	CONDITIONS D'ACCES
A6sp	Premier directeur - pharmacien en chef	Promotion	-

STATUT PECUNIAIRE DU PERSONNEL PROVINCIAL NON ENSEIGNANT

ANNEXE M à la résolution du Conseil provincial (réunions d'octobre 2007)

Personnel de soins et d'assistance

ECHELLE	GRADES	MODE D'ACCES	CONDITIONS D'ACCES
B6	Infirmier chef de service de 1 ^{ère} classe Chef de service nursing – 1 ^{ère} classe	Recrutement ou Promotion	-

STATUT PECUNIAIRE DU PERSONNEL PROVINCIAL NON ENSEIGNANT

ANNEXE N à la résolution du Conseil provincial (réunions d'octobre 2007)

Personnel de soins et d'assistance

ECHELLE	GRADES	MODE D'ACCES	CONDITIONS D'ACCES
A4sp	Premier attaché –animateur universitaire	Promotion	-
A5sp		Evolution de carrière	Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle A4sp

STATUT PECUNIAIRE DU PERSONNEL PROVINCIAL NON ENSEIGNANT

ANNEXE O à la résolution du Conseil provincial (réunions d'octobre 2007)

Personnel de soins et d'assistance

ECHELLE	GRADES	MODE D'ACCES	CONDITIONS D'ACCES
B1	Technologue en radiologie	Recrutement	
B2		Evolution de carrière	Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle B1 s'il(elle) ne dispose pas d'un diplôme universitaire ou assimilé utile à la fonction OU Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté d'échelle de 4 ans dans l'échelle B1 s'il(elle) dispose d'un diplôme universitaire ou assimilé utile à la fonction
B3		Evolution de carrière	Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle B2 s'il(elle) ne dispose pas d'un diplôme universitaire ou assimilé utile à la fonction OU Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté d'échelle de 4 ans dans l'échelle B2 s'il(elle) dispose d'un diplôme universitaire ou assimilé utile à la fonction non encore valorisé

STATUT PECUNIAIRE DU PERSONNEL PROVINCIAL NON ENSEIGNANT

ANNEXE P à la résolution du Conseil provincial (réunions d'octobre 2007)

Personnel des services de la culture, de la jeunesse et des sports

ECHELLE	GRADES	MODE D'ACCES	CONDITIONS D'ACCES
B1	Gradué en tourisme	Recrutement	
B2		Evolution de carrière	Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle B1 s'il(elle) ne dispose pas d'un diplôme universitaire ou assimilé utile à la fonction OU Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté d'échelle de 4 ans dans l'échelle B1 s'il(elle) dispose d'un diplôme universitaire ou assimilé utile à la fonction
B3		Evolution de carrière	Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle B2 s'il(elle) ne dispose pas d'un diplôme universitaire ou assimilé utile à la fonction OU Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté d'échelle de 4 ans dans l'échelle B2 s'il(elle) dispose d'un diplôme universitaire ou assimilé utile à la fonction non encore valorisé

**SERVICES PROVINCIAUX : MARCHÉ DE TRAVAUX – MODE DE PASSATION ET CONDITIONS DE MARCHÉ POUR L'INSTALLATION DE DEUX ASCENSEURS POUR PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE À LA HAUTE ECOLE RENNEQUIN SUALEM, SIÈGE DU PARC DES MARÊTS À SERAING.
(DOCUMENT 07-08/13)**

De la tribune, Mme Valérie JADOT fait rapport sur ce point au nom de la 8^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à adopter par 7 voix POUR et 5 ABSTENTIONS, le projet de résolution.

La discussion générale est ouverte.

Personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante

Attendu qu'il s'avère nécessaire de procéder à la réalisation de l'entreprise de travaux de fourniture, pose et mise en service de deux ascenseurs pour permettre l'accès à tous les locaux et laboratoires informatiques aux personnes à mobilité réduite à la Haute Ecole R.Sualem sur le site du Parc des Marêts à Seraing, estimée à 90.500 € hors T.V.A, soit 109.505,00 € T.V.A comprise.

Considérant que ces travaux s'inscrivent dans une perspective d'une optimisation de l'accessibilité des bâtiments provinciaux aux personnes à mobilité réduite ;

Vu les conditions du marché constituées par le cahier spécial des charges de cette entreprise ;

Considérant qu'une adjudication publique peut être organisée en vue de l'attribution du marché ;

Attendu que les crédits nécessaires au financement de ces travaux sont inscrits au budget extraordinaire 2007 à l'article budgétaire 741/27900/273000 ;

Vu les propositions formulées à cet effet par rapport du 13 septembre 2007 de la Direction générale des Services techniques provinciaux et approuvées par le Collège provincial ;

Vu la loi du 24 décembre 1993 organisant les marchés publics ;

Vu le décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes et notamment son article 48 ;

Décide

Article 1er Une adjudication publique sera organisée en vue d'attribuer le marché relatif à l'entreprise de travaux de fourniture, pose et mise en service de deux ascenseurs pour permettre l'accès à tous les locaux et laboratoires informatiques aux personnes à mobilité réduite à la Haute Ecole R.Sualem sur le site du Parc des Marêts à Seraing, estimée à 90.500 € hors T.V.A, soit 109.505,00 € T.V.A comprise.

Article 2 Le cahier spécial des charges fixant les conditions de ce marché est approuvé.

En séance à Liège, le 23 octobre 2007

Par le Conseil,

<i>Marianne LONHAY Greffière provinciale</i>	<i>Josette MICHAUX Présidente</i>
--	---------------------------------------

**INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DE HUY – MISE EN
CONFORMITÉ DES ASCENSEURS
(DOCUMENT 07-08/14)**

De la tribune, M. Antoine NIVARD fait rapport sur ce point au nom de la 8^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à adopter par 7 voix POUR et 5 ABSTENTIONS, le projet de résolution.

La discussion générale est ouverte.

Personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante

Attendu qu'il s'avère nécessaire de procéder à la réalisation de l'entreprise de travaux de mise en conformité des ascenseurs à l'IPES de Huy, estimée à 198.000,00 Euros hors TVA, soit 239.580,00 Euros T.V.A. comprise ;

Considérant que ces travaux s'inscrivent dans une perspective de sécurisation des bâtiments scolaires provinciaux ;

Vu les conditions du marché constituées par le cahier spécial des charges de cette entreprise ;

Considérant qu'une adjudication publique peut être organisée en vue de l'attribution du marché ;

Attendu qu'un crédit de 270.000 Euros nécessaire au financement de ces travaux est inscrit au budget extraordinaire 2007 à l'article budgétaire 735/24900/273000 ;

Vu les propositions formulées à cet effet par rapport de la Direction générale des Services techniques provinciaux et approuvées par le Collège provincial ;

Vu la loi du 24 décembre 1993 organisant la passation des marchés publics ;

Vu le décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes et notamment son article 48 ;

Décide

Article 1er Une adjudication publique sera organisée en vue d'attribuer le marché relatif à l'entreprise de travaux de mise en conformité des ascenseurs à l'IPES de Huy, estimée à 198.000,00 euros hors T.V.A., soit 239.580,00 euros T.V.A. comprise, à imputer à charge de l'article 735/24900/273 du budget extraordinaire de 2007.

Article 2 Le cahier spécial des charges fixant les conditions de ce marché est approuvé.

En séance à Liège, le 23 octobre 2007

Par le Conseil,

*Marianne LONHAY
Greffière provinciale*

*Josette MICHAUX
Présidente*

**SERVICE PROVINCIAUX : MARCHÉ DE FOURNITURES
MODE DE PASSATION ET CONDITIONS DE MARCHÉ POUR L'ACQUISITION DE
MATÉRIEL À DESTINATION DES SERVICES RÉGIONAUX D'INCENDI
(DOCUMENT 07-08/15)**

De la tribune, M. Pascal ARIMONT fait rapport sur ce point au nom de la 7^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à adopter par 11 voix POUR et 5 ABSTENTIONS, le projet de résolution.

La discussion générale est ouverte.

Personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante

Vu le décret du 21 mars 2002 organisant le partenariat et le financement général des Provinces ;

Vu sa résolution du 29 mars 2007 adoptant le contrat de partenariat avec la Région wallonne pour les années 2007 à 2009, prévoyant notamment une action provinciale additionnelle pour alléger directement les charges des communes par le biais de l'acquisition de matériel destiné aux services d'incendie ;

Vu la proposition du Collège provincial, formulée après avoir pris en considération, sur avis du Comité d'accompagnement institué à cet effet, les besoins prioritaires écrits par l'ensemble des services d'incendie afin d'assurer la sécurité optimale de la population ;

Attendu que cette proposition consiste dans l'acquisition de matériel pour un montant global estimé à 1.527.000 € TVAC, dans le respect de l'enveloppe budgétaire arrêtée pour l'exercice 2007 (article 351/00000/230000);

Considérant qu'en l'état actuel des choses, quatre appels d'offres généraux peuvent être organisés en vue de l'attribution des marchés relatifs à l'acquisition de deux ambulances, d'un camion porte conteneur et d'une remorque de balisage à destination de l'IILE, d'une autoéchelle automatique à destination du SRI de HUY, d'un véhicule pour benne amovible avec grue et conteneur à destination du SRI de VERVIERS et d'un véhicule de désincarcération à destination du SCI de LONTZEN ;

Vu les cahiers spéciaux des charges fixant les conditions de ces marchés ;

Vu la loi du 24 décembre 1993 et ses arrêtés d'application organisant la passation et l'exécution des marchés publics ;

Vu le décret du 12 février 2004 organisant les Provinces et plus particulièrement son article 48 ;

Décide

Article 1er : Quatre appels d'offres généraux seront organisés en vue de l'acquisition :

- De deux ambulances, d'un camion porte-conteneur et d'une remorque de balisage à destination de l'IILE/Zone 2 (estimation globale : 368.000 € TVAC) ;
- d'une autoéchelle automatique \pm 30m à destination du SRI de Huy/Zone 3 (estimation : 552.000 € TVAC) ;
- d'un véhicule pour benne amovible 26T, avec grue et conteneur à eau à destination du SRI de Verviers/Zone 4 (estimation : 260.000 € TVAC) ;

- d'un véhicule de désincarcération compact pour le SCI de Lontzen/Zone 6 (estimation 97.000 € TVAC) ;

Article 2 : Les cahiers spéciaux des charges fixant les conditions de ces marchés sont approuvés.

En séance à Liège, le 23 octobre 2007

Par le Conseil,

Marianne LONHAY
Greffière provinciale

Josette MICHAUX
Présidente

**SERVICES PROVINCIAUX : MARCHÉ DE TRAVAUX – MODE DE PASSATION ET
CONDITIONS DE MARCHÉ POUR LA RÉNOVATION DE LA TOITURE ET DES
EXUTOIRES DE FUMÉES DU BÂTIMENT PRINCIPAL DE L'I.P.E.S. DE HESBAYE À
CRISNÉE.
(DOCUMENT 07-08/16)**

De la tribune, M. Bernard MARLIER fait rapport sur ce point au nom de la 8^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à adopter par 7 voix POUR et 5 ABSTENTIONS, le projet de résolution.

La discussion générale est ouverte.

Personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante

Attendu qu'il s'avère nécessaire de procéder à la réalisation de l'entreprise de travaux de rénovation de la toiture et des exutoires de fumées du bâtiment principal de l'IPES de Hesbaye à Crisnée, estimée à 100.664,00 euros hors T.V.A., soit 121.803,44 euros T.V.A. comprise ;

Considérant que ces travaux s'inscrivent dans une perspective de pérennisation des infrastructures existantes, se traduisant par des travaux de rénovation et de conservation du patrimoine provincial ;

Vu les conditions du marché constituées par le cahier spécial des charges et les plans de cette entreprise ;

Considérant qu'une adjudication publique peut être organisée en vue de l'attribution du marché ;

Attendu qu'un crédit de 125.000,00 euros nécessaire au financement de ces travaux est inscrit au budget extraordinaire 2007 à charge de l'article 735/25700/273000 ;

Vu les propositions formulées à cet effet par rapport du 8 octobre 2007 de la Direction générale des Services techniques provinciaux et approuvées par le Collège provincial ;

Vu la loi du 24 décembre 1993 organisant la passation des marchés publics ;

Vu le décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes et notamment son article 48 ;

Décide

Article 1er Une adjudication publique sera organisée en vue d'attribuer le marché relatif à l'entreprise de travaux de rénovation de la toiture et des exutoires de fumées du bâtiment principal de l'IPES de Hesbaye à Crisnée, estimé à 100.664,00 euros hors T.V.A., soit 121 803,44 euros T.V.A. comprise ;

Article 2 Le cahier spécial des charges et les plans fixant les conditions de ce marché sont approuvés.

En séance à Liège, le 23 octobre 2007

Par le Conseil,

*Marianne LONHAY
Greffière provinciale*

*Josette MICHAUX
Présidente*

***SERVICES PROVINCIAUX : MARCHÉ DE TRAVAUX – MODE DE PASSATION ET CONDITIONS DE MARCHÉ POUR LA RÉNOVATION DES TOITURES À VERSANTS DU PAVILLON L'HORIZON – 3IÈME PHASE AU C.H.S. « L'ACCUEIL » DE LIERNEUX.
(DOCUMENT 07-08/17)***

De la tribune, M. Serge ERNST fait rapport sur ce point au nom de la 8^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à adopter par 7 voix POUR et 5 ABSTENTIONS, le projet de résolution.

La discussion générale est ouverte.

Personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante

Attendu qu'il s'avère nécessaire de procéder à la réalisation de la 3ème phase des travaux de rénovation des toitures à versants des ailes droites du pavillon l'Horizon au CHS « L'Accueil », à Lierneux, estimée à 141.314,80 euros hors T.V.A., soit 149.793,69 euros T.V.A. comprise ;

Considérant que ces travaux s'inscrivent dans une perspective de pérennisation des infrastructures existantes, se traduisant par des travaux de rénovation et de conservation du patrimoine provincial ;

Vu les conditions du marché constituées par le cahier spécial des charges et les plans de cette entreprise ;

Considérant qu'une adjudication publique peut être organisée en vue de l'attribution du marché ;

Attendu qu'un crédit de 150.000 euros nécessaire au financement de ces travaux est inscrit au budget extraordinaire 2007 à charge de l'article 872/45100/273000 ;

Vu les propositions formulées à cet effet par rapport du 4 octobre 2007 de la Direction générale des Services techniques provinciaux et approuvées par le Collège provincial ;

Vu la loi du 24 décembre 1993 organisant la passation des marchés publics ;

Vu le décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes et notamment son article 48 ;

Décide

Article 1er Une adjudication publique sera organisée en vue d'attribuer le marché relatif à la 3ème phase des travaux de rénovation des toitures à versants des ailes droites du pavillon l'Horizon au CHS « L'Accueil » à Lierneux, estimée à 141.314,80 euros hors T.V.A., soit 149.793,69 euros T.V.A. comprise ;

Article 2 Le cahier spécial des charges et les plans fixant les conditions de ce marché sont approuvés.

En séance à Liège, le 23 octobre 2007

Par le Conseil,

*Marianne LONHAY
Greffière provinciale*

*Josette MICHAUX
Présidente*

SERVICES PROVINCIAUX : MARCHÉ DE TRAVAUX – MODE DE PASSATION ET CONDITIONS DE MARCHÉ POUR L'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX À L'ANCIENNE CONCIERGERIE RUE BEECKMAN POUR LE CABINET D'UN MEMBRE DU COLLÈGE PROVINCIAL – LOT « GROS ŒUVRE ET PARACHÈVEMENTS ».
(DOCUMENT 07-08/18)

De la tribune, M. Jean-Luc NIX fait rapport sur ce point au nom de la Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à adopter par 7 voix POUR et 5 ABSTENTIONS, le projet de résolution.

La discussion générale est ouverte.

Personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

Attendu qu'il s'avère nécessaire de procéder à l'aménagement de bureaux à l'ancienne conciergerie rue Beeckman pour le cabinet d'un membre du Collège provincial;

Vu le cahier spécial des charges et les plans relatifs au lot « gros œuvre et parachèvements » de cette entreprise, estimé à 109.237,35 €, hors T.V.A., soit 132.177,19 €, T.V.A. comprise ;

Considérant qu'une adjudication publique peut être organisée en vue de l'attribution du marché ;

Attendu qu'un crédit de 140.000 euros nécessaire au financement de cet investissement est inscrit au budget extraordinaire 2007, en modification budgétaire du 5 juillet 2007 (article 101/10000/273000) ;

Vu les propositions formulées à cet effet par le rapport du 4 octobre 2007 de la Direction générale des Services techniques provinciaux et approuvées par le Collège provincial ;

Vu la loi du 24 décembre 1993 organisant la passation des marchés publics ;

Vu le décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes et notamment son article 48 ;

Décide

Article 1er Une adjudication publique sera organisée en vue d'attribuer le marché relatif au lot « gros œuvre » des travaux d'aménagement de bureaux à l'ancienne conciergerie rue Beeckman pour le Cabinet d'un membre du Collège provincial, estimé à 109.237,35 euros hors T.V.A., soit 132.177,19 euros T.V.A. comprise.

Article 2 Le cahier spécial des charges et les plans fixant les conditions de ce marché sont approuvés.

En séance à Liège, le 23 octobre 2007

Par le Conseil,

*Marianne LONHAY
Greffière provinciale*

*Josette MICHAUX
Présidente*

**AVIS SUR LA MODIFICATION BUDGÉTAIRE N° 1 DE L'EXERCICE 2007 DE L'ETABLISSEMENT D'ASSISTANCE MORALE DU CONSEIL CENTRAL LAÏQUE DE LA PROVINCE DE LIÈGE.
(DOCUMENT 07-08/21)**

De la tribune, M. Jean-Claude JADOT fait rapport sur ce point au nom de la 7^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à adopter par 11 voix POUR et 5 ABSTENTIONS, le projet de résolution.

La discussion générale est ouverte.

Personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante

Vu la loi du 21 juin 2002 relative au Conseil Central des Communautés philosophiques non confessionnelles de Belgique, aux délégués et aux établissements chargés de la gestion des intérêts matériels et financiers des communautés philosophiques non confessionnelles reconnues ;

Vu l'arrêté royal du 17 février 2004 portant le règlement général de la comptabilité des établissements chargés de la gestion des intérêts matériels et financiers des communautés philosophiques non confessionnelles reconnues et des services d'assistance morale reconnus fixant les règles relatives à la présentation des budget et comptes et plus spécifiquement son article 14 ;

Vu la modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2007 de l'Etablissement d'Assistance Morale du Conseil Central Laïque de la Province de Liège ;

Attendu que cette modification budgétaire, transmise le 13 septembre 2007 à Monsieur le Gouverneur, concerne deux majorations de dépenses aux sections 210 « Frais des installations et 230 « Frais spécifiques aux activités »(Faires et évènements) du budget 2007 de montants respectifs de 5000 et 25000 Euros ;

Attendu que ces majorations de dépenses sont compensées par des diminutions de dépenses à due concurrence aux sections 240 « Frais de personnel » et 270 « Autres charges financières », qu'en conséquence, elles s'équilibrent et n'affectent nullement le résultat du budget 2007 ;

Attendu que la modification budgétaire proposée peut recueillir l'avis favorable de son assemblée ;

Vu le décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

Sur le rapport du Collège provincial

ARRETE :

Article unique : Emet un avis favorable sur la modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2007 arrêtée par l'Etablissement d'Assistance Morale du Conseil Central Laïque de la Province de Liège.

En séance à Liège, le 23 octobre 2007

Par le Conseil,

*Marianne LONHAY
Greffière provinciale*

*Josette MICHAUX
Présidente*

**QUESTION ÉCRITE D'UN MEMBRE DU CONSEIL PROVINCIAL RELATIVE À
L'INITIATIVE PROVINCIALE « DÉCOUVERTE PÉDAGOGIQUE DU PATRIMOINE
PROVINCIAL » (DPPP)
(DOCUMENT 07-08/20)**

Mme Janine WATHELET-FLAMAND s'en référant à sa question, l'Assemblée entend, de la tribune, la réponse à la question donnée au nom du Collège provincial par M. le Député provincial Paul-Emile MOTTARD.

**ARRÊT DES COMPTES PROVINCIAUX 2006
(DOCUMENT 07-08/1)**

**PERCEPTION DES TAXES PROVINCIALES POUR L'ANNÉE 2008
(DOCUMENT 07-08/2)**

**BUDGET DES RECETTES ET DÉPENSES PROVINCIALES POUR L'ANNÉE 2008
(DOCUMENT 07-08/3)**

**1^{ÈRE} SÉRIE D'EMPRUNTS DE COUVERTURE DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES
2008
(DOCUMENT 07-08/4)**

Ces quatre documents budgétaires ont été soumis à l'examen de la 7^{ème} Commission et Mme Josette MICHAUX, Présidente, invite respectivement les rapporteurs à la tribune.

L'Assemblée entend

- M. Dominique DRION rapporteur pour le document 07-08/01,*
- Mme Isabelle FRESON rapporteur pour le document 07-08/02,*
- Mme Denise BARCHY, rapporteur pour le document 07-08/03,*
- M. Alain DEFAYS, rapporteur pour le document 07-08/04*

La 7^{ème} Commission vous invite à adopter 11 voix POUR et 5 ABSTENTIONS, les quatre projets de résolution.

La discussion générale est ouverte ;

De la tribune interviennent respectivement : M. Jean-Paul BASTIN (amendement 5), M. Serge ERNST (amendement 8), Mme Marie-Claire BINET, M. Antoine NIVARD et Mélanie GOFFIN.

Madame la Présidente prend acte que Mmes Muriel FRENAY, Claudine RUIZ-CHARLIER, Mme Victoria SEPULVEDA, MM. Heinz KEUL et Joseph BATH interviendront demain.

Par conséquent, la continuation de la discussion sur les documents budgétaires 07-08/1, 2, 3 et 4 est reportée à la prochaine réunion.

X APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE.

Aucune réclamation n'ayant été formulée à son sujet au cours de la présente réunion, le procès-verbal de la réunion du 20 septembre 2007 est approuvé.

XI CLÔTURE DE LA RÉUNION PUBLIQUE.

Mme la Présidente déclare close la réunion publique de ce jour.

L'Assemblée se sépare à 17 heures 05

Par le Conseil,

La Greffière provinciale,



Marianne LONHAY

La Présidente,



Josette MICHAUX

XII SÉANCE À HUIS-CLOS.

**DÉSIGNATION D'UN DIRECTEUR(TRICE) DE LA CATÉGORIE ÉCONOMIQUE À LA HAUTE ÉCOLE DE LA PROVINCE DE LIÈGE
(DOCUMENT 07-08/10)**

**DÉSIGNATION D'UNE DIRECTRICE AU CENTRE PSYCHO-MÉDICO-SOCIAL II DE HUY
(DOCUMENT 07-08/11)**

**DÉSIGNATION D'UNE DIRECTRICE AU CENTRE PSYCHO-MÉDICO-SOCIAL II DE VERVIERS
(DOCUMENT 07-08/12)**

Document 07-08/10

Considérant qu'il y a lieu de titulariser pour un nouveau mandat de cinq ans renouvelable, à partir du 1^{er} novembre 2007, l'emploi de Directeur(trice) de la catégorie économique de la Haute Ecole de la Province de Liège, à l'échéance des cinq ans de sa précédente attribution ;

Vu le cadre du personnel de la Haute Ecole;

	CAPITAL			
	Souscrit	Libéré	A libérer	
6010 Soc. Du Plateau à Awans	1948,44	588,3	1360,14	1360,14
6020 Le Logis Social à Grivegnée	16400,00	16400,00	0,00	0,00
6055 La Maison des Hommes à Flémalle	61973,38	24789,35	37184,03	37184,03
6060 Le Foyer de la Région de Fléron	5242,72	1310,68	3932,04	3932,04
6070 Soc. De la Région de Grâce-Hollogne	10900,00	3937,23	6962,77	6962,77
6090 Meuse Condroz et Logement à Huy	5203,29	1300,82	3902,47	3902,47
6110 Nosbau à La Calamine	9524,00	9524,00	0,00	0,00
6130 S.R.L. à Herstal	7315,00	1828,74	5486,26	5486,26
6140 La Maison Liégeoise à Liège	29748,00	29748,00	0,00	0,00
6150 Le Foyer Malmédien à Malmédy	3750,00	1106,67	2643,33	2643,33
6160 Le Home Ougréen à Ougrée	4610,82	1152,71	3458,11	3458,11
6165 Le Confort Mosan à Oupeye	48000,00	12000,00	36000,00	36000,00
6180 Ourthe Amblève Logement à Comblain-au-Pont	2759,05	919,56	1839,49	1839,49
6190 Habitations soc. de Saint-Nicolas	53685,73	20024,79	33660,94	33660,94
6200 Offentlicher Wohnungsbau Eifel à Saint-Vith	5000,00	1239,47	3760,53	3760,53
6210 La Maison Sérésienne à Seraing	4350,00	1087,50	3262,50	3262,50
6250 Logivesdre à Verviers	24888,32	6222,08	18666,24	18666,24
6260 La Régionale Visétoise d'Habitations à Visé	2728,00	682,00	2046,00	2046,00
6270 Le Home Waremmien à Waremmes	5000,00	1750,00	3250,00	3250,00
Total corrigé	303026,75	135611,9	167414,85	167414,85
TOTAL :	303026,75	135591,90	167414,85	167434,85

6100 Habitations jemeppiennes
6145 ATLAS

pas renseignements fournis à la SWL
en dissolution - repris par le Logis social

21 sociétés après fusions sur le territoire de la Province de Liège

Vu les décrets de la Communauté française du 5 août 1995 fixant l'organisation générale de l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles et du 25 juillet 1996 relatif aux charges et emplois des Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française;

Vu l'appel lancé parmi le personnel enseignant des Hautes Ecoles de la Province de Liège;

Attendu que trois candidatures admissibles ont été retenues;

Vu le classement des trois candidats proposés par l'ensemble du personnel enseignant de la catégorie économique de la Haute Ecole de la Province de Liège lors de l'élection qui s'est tenue le 5 octobre 2007 ;

Vu les candidatures de :

Monsieur GODEAUX Bernard, né le 8 août 1958, titulaire d'une licence en Arts et Sciences de la Communication, d'une agrégation de l'enseignement secondaire supérieur en Arts et Sciences de la Communication.

Carrière provinciale

- *Entré en fonction le 15 septembre 1993.*
- *Nommé à titre définitif le 15 septembre 2006.*
- *A exercé les fonctions d'enseignant dans l'Enseignement provincial de plein exercice et de promotion sociale du 15 septembre 1993 au 31 août 1996 à l'I.S.I.S., à l'I.P.E.S.P.A. et à l'I.P.E.P.S. Liège.*
- *A exercé les fonctions de maître-assistant du 1^{er} septembre 1996 au 11 juillet 1999 à la H. E. L.-E. Troclet (démission de ses fonctions au 1^{er} septembre 1999).*
- *A exercé les fonctions de surveillant-éducateur non-subventionné (membre du pool) du 1^{er} mars 2002 au 30 juin 2002 à la H. E. L.-E. Troclet.*
- *Exerce les fonctions de maître-assistant en communication depuis le 15 septembre 2002 à la H. E. L.-E. Troclet.*
- *A exercé les fonctions de chargé de cours en fonction accessoire du 31 janvier au 14 mars 2005 dans l'Enseignement provincial de promotion sociale, à l'I.P.E.P.S. Liège.*
- *Signalement d'appréciation : TRES BON (D.P. 28/07/95).*

Madame LIBERT Marie-Christine, née le 1^{er} janvier 1956, titulaire d'une licence en Sciences Commerciales et d'une agrégation de l'enseignement secondaire supérieur en Sciences Commerciales.

Carrière provinciale

- *Entrée en fonction le 5 mars 1979.*
- *Nommée à titre définitif le 1^{er} juin 1983.*
- *A exercé les fonctions d'enseignante dans l'Enseignement provincial de plein exercice du 5 mars 1979 au 31 août 1996 à l'I.P.E.S. paramédical de Liège, à l'E.P.A.N.P., à l'E.P. Seraing, à l'I.P.E.S. Herstal et à l'E.S.E. Jemeppe.*
- *A exercé les fonctions de maître-assistant en sciences économiques du 1^{er} septembre 1996 au 31 octobre 2002 à la H. E. L.-E. Troclet.*
- *Exerce les fonctions de Directrice de catégorie économique depuis le 1^{er} novembre 2002 à la H. E. L.-E. Troclet.*
- *Signalement d'appréciation : TRES BON (D.P. 17/12/98).*

Monsieur QUARZAGO Michel, né le 4 juillet 1944, titulaire d'un régentat en sciences – géographie, d'une licence en Droit, d'une agrégation de l'enseignement secondaire inférieur et secondaire supérieur en Sciences Sociales.

Carrière provinciale :

- Entré en fonction le 17 novembre 1965.
- Nommé à titre définitif le 1^{er} septembre 1975.
- A exercé les fonctions de surveillant-éducateur externe du 17 novembre 1965 au 30 juin 1966 à l'E.P. Verviers.
- A exercé les fonctions de surveillant-éducateur d'internat du 1^{er} septembre 1966 au 30 juin 1970 à l'E.P. Verviers.
- A exercé les fonctions de professeur dans l'Enseignement provincial de plein exercice du 1^{er} septembre 1970 au 31 août 1982, à l'E.P. Herstal.
- A exercé les fonctions de chargé de cours dans l'Enseignement provincial de promotion sociale du 1^{er} octobre 1981 au 30 juin 1983, à l'I.P.E.P.S. Seraing – sup.
- A exercé les fonctions de professeur dans l'Enseignement supérieur de plein exercice du 1^{er} septembre 1982 au 31 août 1996, à l'I.S.I.L., à l'E.S.E. Jemeppe et à l'I.P.E.S.P.A.
- Exerce les fonctions de maître-assistant en droit depuis le 1^{er} septembre 1996 à la H. E. L.- E. Troclet.
- Signalement d'appréciation :BON (D.P. 27/06/85).

Vu le rapport de son Collège provincial proposant la désignation de Monsieur GODEAUX Bernard en qualité de Directeur de la catégorie économique à la Haute Ecole de la Province de Liège du fait que l'intéressé a obtenu le plus grand nombre de suffrages favorables ;

Vu le règlement général organique des services provinciaux;

Procède, en conclusion de cet examen comparatif, par scrutin secret, à la désignation pour un mandat de cinq ans, renouvelable, d'un directeur à temps plein de la catégorie économique de la Haute Ecole de la Province de Liège.

71 membres ont participé au vote :

Mme Myriam ABAD - PERICK (PS), Mme Isabelle ALBERT (PS), M. Pascal ARIMONT (CSP), Mme Chantal BAJOME (PS), Mme Denise BARCHY (PS), M. Joseph BARTH (SP), M. Jean-Paul BASTIN (CDH), M. Jean-Marie BECKERS (ECOLO), Mme Rim BEN ACHOUR (PS), Mme Marie Claire BINET (CDH), Mme Lydia BLAISE (ECOLO), Mme Jehane BOSQUIN - KRINGS (PS), M. Jean-Marc BRABANTS (PS), Mme Andrée BUDINGER (PS), Mme Valérie BURLET (CDH), M. Léon CAMPSTEIN (PS), Mme Ann CHEVALIER (MR), Mme Fabienne CHRISTIANE (CDH), M. Fabian CULOT (MR), M. Alain DEFAYS (CDH), Mme Nicole DEFLANDRE (ECOLO), M. Maurice DEMOLIN (PS), M. André DENIS (MR), M. Philippe DODRIMONT (MR), M. Dominique DRION (CDH), M. Jean-Marie DUBOIS (PS), M. Serge ERNST (CDH), M. Georges FANIEL (PS), Mme Katty FIRQUET (MR), Mme Anne-Catherine FLAGOTHIER (MR), M. Marc FOCCROULLE (PS), Mme Murielle FRENAY (ECOLO), Mme Chantal GARROY - GALERE (MR), M. Gérard GEORGES (PS), M. André GERARD (ECOLO), M. André GILLES (PS), Mme Marie-Noëlle GOFFIN - MOTTARD (MR), Mme Mélanie GOFFIN (CDH), M. Johann HAAS (CSP), Mme Valérie JADOT (PS), M. Jean-Claude JADOT (MR), M. Heinz KEUL (PFF-MR), Mme Marie-Astrid KEVERS (MR), M. Claude KLENKENBERG (PS), M. Christophe LACROIX (PS), Mme Monique LAMBINON (CDH), Mme Yolande LAMBRIX (PS), Mme Denise LAURENT (PS), Mme Catherine LEJEUNE (MR), Mme Valérie LUX (MR), M. Balduin LUX (PFF-MR), M. Bernard MARLIER (PS), M. Julien MESTREZ (PS), Mme Josette MICHAUX (PS), M. Vincent MIGNOLET (PS), M. Paul-Emile MOTTARD (PS), Mme Françoise MOUREAU (MR),

M. Antoine NIVARD (CDH), M. Jean-Luc NIX (MR), Mme Anne-Marie PERIN (PS), M. Georges PIRE (MR), M. Laurent POUSSART (FRONT-NAT.), Mme Betty ROY (MR), Mme Claudine RUIZ - CHARLIER (ECOLO), Mme Victoria SEPULVEDA (ECOLO), M. Roger SOBRY (MR), M. André STEIN (MR), Mme Isabelle STOMMEN (CDH), M. Jean STREEL (CDH), M. Frank THEUNYNCK (ECOLO) et Mme Janine WATHELET - FLAMAND (CDH)

Le dépouillement des bulletins donne les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 71
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 16
- nombre de votes valables : 55
- majorité absolue : 28

Monsieur GODEAUX Bernard obtient 55 suffrages
Madame LIBERT Marie-Christine obtient 0 suffrage
Monsieur QUARZAGO Michel obtient 0 suffrage

Attendu que le Conseil provincial se rallie à la motivation présentée par son Collège provincial ;
ARRETE :

Article 1^{er}.- M. Bernard GODEAUX est désigné, pour un mandat de cinq ans, renouvelable, en qualité de Directeur de la catégorie économique de la Haute Ecole de la Province de Liège, à dater du 1^{er} novembre 2007.

Article 2.- La présente résolution sera adressée à l'intéressé pour lui servir de titre, à la Direction générale de l'Enseignement provincial et à la Communauté française, pour disposition.

En séance à Liège, le 23 octobre 2007

Par le Conseil,

Marianne LONHAY
Greffière provinciale

Josette MICHAUX
Présidente

Document 07-08/11

Considérant qu'il y a lieu de titulariser à titre définitif l'emploi de Directeur au Centre psychomédico-social provincial II de Huy ;

Vu le cadre du personnel technique du Centre susdit ;

Vu les conditions d'accès à l'emploi en cause ;

Vu l'appel lancé parmi le personnel technique provincial des Centres P.M.S.;

Attendu que deux candidatures ont été enregistrées et répondent aux conditions de l'appel ;

Attendu qu'il s'impose de procéder à la comparaison des titres, mérites, carrières et anciennetés de ces candidats ;

*Vu la candidature de Madame **BARBASON Sylvie**, née le 10 septembre 1959 et domiciliée à Liège ;*

Attendu que cette candidate est titulaire d'une licence en psychologie et d'une agrégation de l'Enseignement secondaire supérieur ;

Qu'elle est entrée en fonctions à la Province le 1^{er} septembre 1988 (ancienneté de service : 19 ans) ;

Qu'elle a été nommée à titre définitif en qualité de conseillère psycho-pédagogique le 1^{er} septembre 1998 ;

Qu'elle a exercé les fonctions de conseillère psycho-pédagogique dans différents centres PMS provinciaux et notamment au Centre PMS II de Huy ;

Qu'elle a été désignée temporairement au 1^{er} septembre 2007 dans les fonctions supérieures de direction audit centre ;

Qu'elle peut se prévaloir d'un bulletin de signalement avec mention « favorable » lui attribué par son Collège le 8 février 2007;

*Vu la candidature de Madame **MARNETTE Joëlle**, née le 4 décembre 1964 et domiciliée à Housse ;*

Attendu que cette candidate est titulaire d'une licence en psychologie ;

Qu'elle est entrée en fonctions à la Province le 15 décembre 1988 (ancienneté de service : 17 ans 0 mois 23 jours) ;

Qu'elle a été nommée à titre définitif en qualité de conseillère psycho-pédagogique le 1^{er} novembre 1998 ;

Qu'elle a exercé les fonctions de conseillère psycho-pédagogique dans différents centres PMS provinciaux ;

Qu'elle peut se prévaloir d'un bulletin de signalement avec mention « favorable » lui attribué par son Collège le 8 février 2007.

*Vu la proposition motivée de son Collège de promouvoir à titre définitif Madame **BARBASON Sylvie** en qualité de directrice au Centre psycho-médico-social provincial II de Huy pour les raisons suivantes :*

- comme l'autre candidate, Madame **BARBASON Sylvie** est détentrice des titres requis pour accéder à l'emploi postulé et bénéficie du signalement « favorable » dans ses fonctions de conseillère psycho-pédagogique;*
- l'intéressée bénéficie de la plus importante ancienneté de service ;*
- l'intéressée a déjà fonctionné au Centre psycho-médico-social II de Huy et connaît parfaitement le fonctionnement de ce Centre.*
- L'intéressée a été désignée temporairement à partir du 1^{er} septembre 2007 afin d'assurer les fonctions supérieures de direction audit Centre;*

Vu le Règlement général organique des services provinciaux ;

Vu le décret du 31 janvier 2002 fixant le statut des membres du personnel technique subsidié des centres psycho-médico-sociaux officiels subventionnés ;

Vu le Décret du parlement wallon du 12 février 2004 organisant les Provinces et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

Procède, en conclusion de cet examen comparatif, par scrutin secret, à la nomination définitive, à temps plein, d'une Directrice au Centre psycho-médico-social provincial II de Huy.

71 membres ont participé au vote :

Mme Myriam ABAD - PERICK (PS), Mme Isabelle ALBERT (PS), M. Pascal ARIMONT (CSP), Mme Chantal BAJOME (PS), Mme Denise BARCHY (PS), M. Joseph BARTH (SP), M. Jean-Paul BASTIN (CDH), M. Jean-Marie BECKERS (ECOLO), Mme Rim BEN ACHOUR (PS), Mme Marie Claire BINET (CDH), Mme Lydia BLAISE (ECOLO), Mme Jehane BOSQUIN - KRINGS (PS), M. Jean-Marc BRABANTS (PS), Mme Andrée BUDINGER (PS), Mme Valérie BURLET (CDH), M. Léon CAMPSTEIN (PS), Mme Ann CHEVALIER (MR), Mme Fabienne CHRISTIANE (CDH), M. Fabian CULOT (MR), M. Alain DEFAYS (CDH), Mme Nicole DEFLANDRE (ECOLO), M. Maurice DEMOLIN (PS), M. André DENIS (MR), M. Philippe DODRIMONT (MR), M. Dominique DRION (CDH), M. Jean-Marie DUBOIS (PS), M. Serge ERNST (CDH), M. Georges FANIEL (PS), Mme Katty FIRQUET (MR), Mme Anne-Catherine FLAGOTHIER (MR), M. Marc FOCCROULLE (PS), Mme Murielle FRENAY (ECOLO), Mme Chantal GARROY - GALERE (MR), M. Gérard GEORGES (PS), M. André GERARD (ECOLO), M. André GILLES (PS), Mme Marie-Noëlle GOFFIN - MOTTARD (MR), Mme Mélanie GOFFIN (CDH), M. Johann HAAS (CSP), Mme Valérie JADOT (PS), M. Jean-Claude JADOT (MR), M. Heinz KEUL (PFF-MR), Mme Marie-Astrid KEVERS (MR), M. Claude KLENKENBERG (PS), M. Christophe LACROIX (PS), Mme Monique LAMBINON (CDH), Mme Yolande LAMBRIX (PS), Mme Denise LAURENT (PS), Mme Catherine LEJEUNE (MR), Mme Valérie LUX (MR), M. Balduin LUX (PFF-MR), M. Bernard MARLIER (PS), M. Julien MESTREZ (PS), Mme Josette MICHAUX (PS), M. Vincent MIGNOLET (PS), M. Paul-Emile MOTTARD (PS), Mme Françoise MOUREAU (MR), M. Antoine NIVARD (CDH), M. Jean-Luc NIX (MR), Mme Anne-Marie PERIN (PS), M. Georges PIRE (MR), M. Laurent POUSSART (FRONT-NAT.), Mme Betty ROY (MR), Mme Claudine RUIZ - CHARLIER (ECOLO), Mme Victoria SEPULVEDA (ECOLO), M. Roger SOBRY (MR), M. André STEIN (MR), Mme Isabelle STOMMEN (CDH), M. Jean STREEL (CDH), M. Frank THEUNYNCK (ECOLO) et Mme Janine WATHELET - FLAMAND (CDH)

Le dépouillement des bulletins donne les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	71
- nombre de bulletins blancs ou nuls :	16
- nombre de votes valables :	55
- majorité absolue :	28

Madame BARBASON Sylvie obtient.....	55 suffrages
Madame MARNETTE Joëlle obtient	0 suffrage

Attendu que le Conseil provincial se rallie à la motivation présentée par son Collège provincial ;

ARRETE :

Article 1^{er}.- Madame Sylvie BARBASON est nommée à titre définitif en qualité de Directrice à temps plein, au 1^{er} novembre 2007, au Centre psycho-médico-social provincial II de Huy.

Article 2.- Le Collège provincial peut, selon les nécessités du service, affecter l'intéressée en la même qualité, dans un autre centre psycho-médico-social provincial, conformément aux dispositions statutaires en la matière.

Article 3.- La présente résolution sera adressée à l'intéressée, pour lui servir de titre, à la Direction générale de la Formation et à la Communauté française de Belgique, pour information.

En séance à Liège, le 23 octobre 2007

Par le Conseil,

<i>Marianne LONHAY</i> <i>Greffière provinciale</i>	<i>Josette MICHAUX</i> <i>Présidente</i>
--	---

Document 07-08/12

Considérant qu'il y a lieu de titulariser à titre définitif l'emploi de Directeur(trice) au Centre psychomédico-social provincial II de Verviers;

Vu le cadre du personnel technique du Centre susdit ;

Vu les conditions d'accès à l'emploi en cause ;

Vu l'appel lancé parmi le personnel technique provincial des Centres P.M.S.;

Attendu que trois candidatures ont été enregistrées et répondent aux conditions de l'appel ;

Attendu qu'il s'impose de procéder à la comparaison des titres, mérites, carrières et anciennetés de ces candidats ;

*Vu la candidature de **Madame GERARD Mireille**, née le 7 octobre 1959 et domiciliée à Romsée ;*

Attendu que cette candidate est titulaire d'une licence en psychologie et d'une agrégation de l'Enseignement secondaire supérieur ;

Qu'elle est entrée en fonctions à la Province le 7 décembre 1983 (ancienneté de service : 23 ans 5 mois 25 jours) ;

Qu'elle a été nommée à titre définitif en qualité de conseillère psycho-pédagogique le 1^{er} novembre 1992 ;

Qu'elle a exercé les fonctions de conseillère psycho-pédagogique dans différents centres PMS provinciaux ;

Qu'elle exerce temporairement depuis le 1^{er} septembre 2007 les fonctions supérieures au Centre PMS II de Verviers ;

Qu'elle peut se prévaloir d'un bulletin de signalement avec mention « favorable » lui attribué par son Collège le 8 février 2007;

*Vu la candidature de **Madame MANNONI Colette**, née le 21 mars 1959 et domiciliée à Chainoux ;*

Attendu que cette candidate est titulaire d'une licence en psychologie et d'une agrégation de l'Enseignement secondaire supérieur ;

Qu'elle est entrée en fonctions à la Province le 4 juin 1984 (ancienneté de service : 21 ans 6 mois 3 jours) ;

Qu'elle a été nommée à titre définitif en qualité de conseillère psycho-pédagogique le 1^{er} mars 1997 ;

Qu'elle a exercé les fonctions de conseillère psycho-pédagogique dans différents centres PMS provinciaux ;

Qu'elle peut se prévaloir d'un bulletin de signalement avec mention « favorable » lui attribué par son Collège le 8 février 2007;

*Vu la candidature de **Madame MARNETTE Joëlle**, née le 4 décembre 1964 et domiciliée à Housse ;*

Attendu que cette candidate est titulaire d'une licence en psychologie ;

Qu'elle est entrée en fonctions à la Province le 15 décembre 1988 (ancienneté de service : 17 ans 0 mois 23 jours) ;

Qu'elle a été nommée à titre définitif en qualité de conseillère psycho-pédagogique le 1^{er} novembre 1998 ;

Qu'elle a exercé les fonctions de conseillère psycho-pédagogique dans différents centres PMS provinciaux

Qu'elle peut se prévaloir d'un bulletin de signalement avec mention « favorable » lui attribué par son Collège le 8 février 2007.

Vu la proposition motivée de son Collège de promouvoir à titre définitif Madame GERARD Mireille en qualité de directrice au Centre psycho-médico-social provincial II de Verviers pour les raisons suivantes :

- *comme les autres candidates, Madame GERARD Mireille est détentrice des titres requis pour accéder à l'emploi postulé et bénéficie du signalement « favorable » dans ses fonctions de conseillère psycho-pédagogique;*
- *l'intéressée exerce déjà à titre temporaire les fonctions supérieures de direction audit Centre ;*
- *l'intéressée bénéficie de la plus importante ancienneté de service ;*

Vu le Règlement général organique des services provinciaux ;

Vu le décret du 31 janvier 2002 fixant le statut des membres du personnel technique subsidié des centres psycho-médico-sociaux officiels subventionnés ;

Vu le Décret du parlement wallon du 12 février 2004 organisant les Provinces et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

Procède, en conclusion de cet examen comparatif, par scrutin secret, à la nomination définitive, à temps plein, d'un(e) Directeur(trice) au Centre psycho-médico-social provincial II de Verviers.

71 membres ont participé au vote :

Mme Myriam ABAD - PERICK (PS), Mme Isabelle ALBERT (PS), M. Pascal ARIMONT (CSP), Mme Chantal BAJOME (PS), Mme Denise BARCHY (PS), M. Joseph BARTH (SP), M. Jean-Paul BASTIN (CDH), M. Jean-Marie BECKERS (ECOLO), Mme Rim BEN ACHOUR (PS), Mme Marie Claire BINET (CDH), Mme Lydia BLAISE (ECOLO), Mme Jehane BOSQUIN - KRINGS (PS), M. Jean-Marc BRABANTS (PS), Mme Andrée BUDINGER (PS), Mme Valérie BURLET (CDH), M. Léon CAMPSTEIN (PS), Mme Ann CHEVALIER (MR), Mme Fabienne CHRISTIANE (CDH), M. Fabian CULOT (MR), M. Alain DEFAYS (CDH), Mme Nicole DEFLANDRE (ECOLO), M. Maurice DEMOLIN (PS), M. André DENIS (MR), M. Philippe DODRIMONT (MR), M. Dominique DRION (CDH), M. Jean-Marie DUBOIS (PS), M. Serge ERNST (CDH), M. Georges

FANIEL (PS), Mme Katty FIRQUET (MR), Mme Anne-Catherine FLAGOTHIER (MR), M. Marc FOCCROULLE (PS), Mme Murielle FRENAY (ECOLO), Mme Chantal GARROY - GALERE (MR), M. Gérard GEORGES (PS), M. André GERARD (ECOLO), M. André GILLES (PS), Mme Marie-Noëlle GOFFIN - MOTTARD (MR), Mme Mélanie GOFFIN (CDH), M. Johann HAAS (CSP), Mme Valérie JADOT (PS), M. Jean-Claude JADOT (MR), M. Heinz KEUL (PFF-MR), Mme Marie-Astrid KEVERS (MR), M. Claude KLENKENBERG (PS), M. Christophe LACROIX (PS), Mme Monique LAMBINON (CDH), Mme Yolande LAMBRIX (PS), Mme Denise LAURENT (PS), Mme Catherine LEJEUNE (MR), Mme Valérie LUX (MR), M. Balduin LUX (PFF-MR), M. Bernard MARLIER (PS), M. Julien MESTREZ (PS), Mme Josette MICHAUX (PS), M. Vincent MIGNOLET (PS), M. Paul-Emile MOTTARD (PS), Mme Françoise MOUREAU (MR), M. Antoine NIVARD (CDH), M. Jean-Luc NIX (MR), Mme Anne-Marie PERIN (PS), M. Georges PIRE (MR), M. Laurent POUSSART (FRONT-NAT.), Mme Betty ROY (MR), Mme Claudine RUIZ - CHARLIER (ECOLO), Mme Victoria SEPULVEDA (ECOLO), M. Roger SOBRY (MR), M. André STEIN (MR), Mme Isabelle STOMMEN (CDH), M. Jean STREEL (CDH), M. Frank THEUNYNCK (ECOLO) et Mme Janine WATHELET - FLAMAND (CDH)

Le dépouillement des bulletins donne les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne :.....	71
- nombre de bulletins blancs ou nuls :.....	15
- nombre de votes valables :	56
- majorité absolue :	29

Madame GERARD Mireille obtient.....	56 suffrages
Madame MANNONI Colette obtient	0 suffrage
Madame MARNETTE Joëlle obtient	0 suffrage

Attendu que le Conseil provincial se rallie à la motivation présentée par son Collège ;

ARRETE :

Article 1^{er}.- Madame Mireille GERARD est nommée à titre définitif en qualité de Directrice à temps plein, au 1^{er} novembre 2007, au Centre psycho-médico-social provincial II de Verviers.

Article 2.- Le Collège provincial peut, selon les nécessités du service, affecter l'intéressée en la même qualité, dans un autre centre psycho-médico-social provincial, conformément aux dispositions statutaires en la matière.

Article 3.- La présente résolution sera adressée à l'intéressée, pour lui servir de titre, à la Direction générale de la Formation et à la Communauté française de Belgique, pour information.

En séance à Liège, le 23 octobre 2007

Par le Conseil,

Marianne LONHAY
Greffière provinciale

Josette MICHAUX
Présidente